



مرکز تحقیقات اسلامی

اصفهان

گامی



عمران  
علیه السلام

www. **Ghaemiyeh** .com  
www. **Ghaemiyeh** .org  
www. **Ghaemiyeh** .net  
www. **Ghaemiyeh** .ir

# **Lois islamiques pratiques**

**Questions islamiques pratiques les plus récurrentes**

---

**Grand Ayatollah Naser Makarem Shirazi**

**Traducteur : Arouna Mekoumie**

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

# Lois islamiques pratiques Makarem Shirazi

نویسنده:

Grand Ayatollah Naser Makarem Shirazi

ناشر چاپی:

Arouna Mekoumie

ناشر دیجیتالی:

مرکز تحقیقات رایانه‌ای قائمیه اصفهان

# فهرست

|     |  |
|-----|--|
| ۵   | فهرست  |
| ۳۰  | Lois islamiques pratiques Makarem Shirazi          |
| ۳۰  | Spécifications du livre                            |
| ۳۰  | TABLE DES MATIERES ۵                               |
| ۱۰۰ | : AVANT-PROPOS                                     |
| ۱۰۴ | LA MORALE  |
| ۱۰۴ | CONSEIL ۱  |
| ۱۰۴ | Le professeur de morale ۲                          |
| ۱۰۴ | Les pensées et les idées sataniques ۳              |
| ۱۰۴ | Les pensées qui frisent aux péchés ۴               |
| ۱۰۵ | Les péchés commis avant l'âge mûre ۵               |
| ۱۰۵ | Le repentir ۶                                      |
| ۱۰۶ | (Repenti infini (continu ۷                         |
| ۱۰۶ | Signification de calomnie ۸                        |
| ۱۰۶ | La calomnie des responsables ۹                     |
| ۱۰۷ | Certains cas où la calomnie est permise ۱۰         |
| ۱۰۸ | Se rattraper par rapport à un geste de calomnie ۱۱ |
| ۱۰۸ | Le mensonge constructif ۱۲                         |
| ۱۰۸ | Devenir ennemi ۱۳                                  |
| ۱۱۰ | ISTIKHARAH   |
| ۱۱۰ | Istikhârah ۱۴                                      |
| ۱۱۰ | ISTIKHÂRAH par internet ۱۵                         |
| ۱۱۰ | Reprendre l'Istikhârah ۱۶                          |
| ۱۱۱ | Appliqué le résultat d'Istikhârah ۱۷               |

|     |   |
|-----|---|
| ۱۱۲ | ..... INVOCATIONS ET LES ZIARATS ۴۵                                     |
| ۱۱۲ | ..... LES INVOCATIONS ET LES ZIRATS                                     |
| ۱۱۲ | ..... Non exaucement de l'invocation ۱۹                                 |
| ۱۱۲ | ..... Le nom sublime ۲۰   |
| ۱۱۳ | ..... Ecrire les invocations ۲۱   |
| ۱۱۴ | ..... Lire intégralement la sourate Al An-am ۲۲                         |
| ۱۱۴ | ..... Les sources de la ziarat Ashura ۲۳                                |
| ۱۱۶ | ..... « Ziarat » Nahiya Muqaddasa ۲۴                                    |
| ۱۱۷ | ..... L'HERITAGE  |
| ۱۱۷ | ..... L'héritage ۲۷   |
| ۱۱۷ | ..... L'héritage des petits-fils ۲۸                                     |
| ۱۱۸ | ..... Privation de l'héritage ۲۹  |
| ۱۱۹ | ..... Faire un testament pour un partage égal de l'héritage entre ۳۰    |
| ۱۱۹ | ..... Faire un testament dans lequel ont interdit le partage de ۳۱      |
| ۱۱۹ | ..... Ces à qui revient l'héritage du prix de sang d'un embryon ۳۲      |
| ۱۲۰ | ..... La philosophie de la réduction de l'héritage des femmes ۳۳        |
| ۱۲۲ | ..... Le mariage facile ۳۴  |
| ۱۲۲ | ..... Le mariage des Saadat (descendant de la famille du ۳۵             |
| ۱۲۲ | ..... (Le mariage avec les femmes Ahl sunnah (les sunnites ۳۶           |
| ۱۲۲ | ..... Le mariage avec les hommes Ahl-sunnah ۳۷                          |
| ۱۲۳ | ..... Le mariage temporaire avec les femmes non musulmanes ۳۸           |
| ۱۲۴ | ..... Le mariage avec les femmes prostituées ۳۹                         |
| ۱۲۴ | ..... Le mariage avec une fille vierge ۴۰                               |
| ۱۲۴ | ..... Le mariage dans le délai de viduité ۴۱                            |
| ۱۲۵ | ..... Interdiction du mariage du sodomite avec la soeur du sujet ۴۲     |
| ۱۲۶ | ..... L'autorisation paternelle d'une fille dont le père est loin ou ۴۳ |

|     |   |     |
|-----|---|-----|
| ۱۲۶ | L'autorisation du père pour un remariage de la fille vierge           | .۴۴ |
| ۱۲۶ | L'opposition non fondée du père                                       | .۴۵ |
| ۱۲۶ | Le mariage avec une mineure   | .۴۶ |
| ۱۲۷ | L'autorisation de la femme pour qu'un homme se marie                  | .۴۷ |
| ۱۲۸ | Le jugement sur le mariage temporaire                                 | .۴۸ |
| ۱۲۸ | La philosophie du mariage temporaire                                  | .۴۹ |
| ۱۲۹ | La fille qui a contracté un mariage temporaire sans                   | .۵۰ |
| ۱۳۰ | Le mariage temporaire de longue durée                                 | .۵۱ |
| ۱۳۰ | Les dots lourdes  | .۵۲ |
| ۱۳۰ | La réclamation d'une dot cédée à l'homme                              | .۵۳ |
| ۱۳۱ | Le consensus sur une dot inférieure à la dot validée                  | .۵۴ |
| ۱۳۲ | Droit de condamnation pour la dot                                     | .۵۵ |
| ۱۳۲ | Diminution ou augmentation de la dot après le mariage                 | .۵۶ |
| ۱۳۲ | Conditions de garantir du mariage                                     | .۵۷ |
| ۱۳۴ | La sortie de la femme de la maison sans autorisation de son           | .۵۸ |
| ۱۳۵ | La femme travaille hors de la maison                                  | .۵۹ |
| ۱۳۶ | L'autorisation du mari pour l'épargne                                 | .۶۰ |
| ۱۳۶ | L'autorisation du mari dans les dépenses des revenus de la            | .۶۱ |
| ۱۳۶ | Comment entretenir les relations durant la période du                 | .۶۲ |
| ۱۳۶ | Le moyen par lequel le fils adoptif devient Maram                     | .۶۴ |
| ۱۳۷ | La voie pour qu'une fille adoptive devient Maram                      | .۶۵ |
| ۱۳۸ | Le mariage avec une Mineure dans l'intention d'en faire               | .۶۶ |
| ۱۳۸ | Mariage temporaire de la fille de l'enfant pour le père du            | .۶۷ |
| ۱۳۹ | L'état du Maram de la belle-mère, la belle fille, la bru, la          | .۶۸ |
| ۱۳۹ | Faire passer en priorité une action ou un acte d'adoration qui devait | .۶۹ |
| ۱۴۰ | L'état de Maram entre la femme et le Mari après la mort               | .   |

|     |       |   |     |
|-----|-------|---|-----|
| ۱۴۰ | ..... | Le mariage avec plusieurs femmes                            | .۷۰ |
| ۱۴۱ | ..... | La philosophie de l'interdiction pour une femme d'avoir     | .۷۱ |
| ۱۴۳ | ..... | AHL-BAYT  |     |
| ۱۴۳ | ..... | Willayat Takwiiniyah  | .۷۲ |
| ۱۴۳ | ..... | L'infaillibilité des prophètes et des Imams                 | .۷۳ |
| ۱۴۳ | ..... | Connaissance occulte des imams                              | .۷۴ |
| ۱۴۳ | ..... | Les photos qu'on attribue aux infaillibles                  | .۷۵ |
| ۱۴۴ | ..... | (Mise en scène des funérailles de Fatimah Zarah (s.a        | .۷۶ |
| ۱۴۵ | ..... | L'épouse et les enfants de l'imam du temps                  | .۷۷ |
| ۱۴۵ | ..... | Le nom des califes donné aux enfants des Imams              | .۷۸ |
| ۱۴۵ | ..... | Le Mariage d'Ummul Kouloum avec le deuxième calife          | .۷۹ |
| ۱۴۵ | ..... | La rencontre avec l'imam du temps                           | .۸۰ |
| ۱۴۵ | ..... | « L'île » Kradarah  | .۸۱ |
| ۱۴۶ | ..... | La ziarat des descendants des imams                         | .۸۲ |
| ۱۴۷ | ..... | AHL-BAYT  | ۶۵  |
| ۱۴۷ | ..... | Développer le Haram   | .۸۳ |
| ۱۴۷ | ..... | Les limites définissant la terre pure du maître des Martyrs | .۸۴ |
| ۱۴۸ | ..... | La meilleure façon de consommer la turbah ou la terre de    | .۸۵ |
| ۱۴۸ | ..... | Faire les récits de l'épopée                                | .۸۶ |
| ۱۴۹ | ..... | Malédiction et outrage vis-à-vis des califes des gens de    | .۸۷ |
| ۱۴۹ | ..... | La philosophie de plusieurs femmes chez le prophète         | .۸۸ |
| ۱۵۰ | ..... | BANQUE  |     |
| ۱۵۰ | ..... | Les lois bancaires  | .۸۹ |
| ۱۵۰ | ..... | Le salaire des fonctionnaires de banque                     | .۹۰ |
| ۱۵۰ | ..... | Les récompenses bancaires                                   | .۹۱ |
| ۱۵۰ | ..... | Le prêt   | .۹۲ |



|     |       |   |      |
|-----|-------|---|------|
| 151 | ..... | Dépenser le crédit dans le cas contraire à ce qui est prévu | .93  |
| 152 | ..... | Le devoir de celui qui a utilisé un prêt contrairement à ce | .94  |
| 152 | ..... | Les débiteurs qui ont fait faillite                         | .95  |
| 152 | ..... | Achat et vente des avantages de prêt                        | .96  |
| 152 | ..... | Rémunération  | .97  |
| 153 | ..... | Pénalité de retard de paiement                              | .98  |
| 153 | ..... | Conditions d'épargne  | .99  |
| 154 | ..... | les épargnes de banque                                      | .100 |
| 154 | ..... | L'épargne-or  | .101 |
| 155 | ..... | MEDECINE  |      |
| 155 | ..... | Consulter un médecin qui n'est pas du même sexe             | .102 |
| 155 | ..... | La chirurgie esthétique                                     | .103 |
| 155 | ..... | Greffage des organes  | .104 |
| 155 | ..... | Achat et vente de reins                                     | .105 |
| 155 | ..... | L'énergie thérapie  | .106 |
| 156 | ..... | Le clonage  | .107 |
| 157 | ..... | Le masochisme   | .108 |
| 157 | ..... | L'hypnotisme  | .109 |
| 157 | ..... | Changement de sexe  | .110 |
| 157 | ..... | Les dispositions islamiques des personnes en situation de   | .111 |
| 159 | ..... | Renouveler les appareils de celui qui est en situation de   | .112 |
| 159 | ..... | Empêcher la formation de l'oeuf                             | .113 |
| 160 | ..... | Interruption de grossesse                                   | .114 |
| 161 | ..... | LA MEDECINE   |      |
| 161 | ..... | L'interruption de grossesse pour sauver la vie de la mère   | .115 |
| 161 | ..... | Mère porteuse   | .116 |

|     |       |   |      |
|-----|-------|---|------|
| ١٦١ | ..... | L'insémination d'un oeuf inconnu                          | .١١٧ |
| ١٦٢ | ..... | Méthode d'insémination autorisée d'un oeuf inconnu        | .١١٨ |
| ١٦٣ | ..... | Utiliser les aliments illicites comme médicament          | .١١٩ |
| ١٦٤ | ..... | HABILLEMENT REGARD ET RELATION                            |      |
| ١٦٤ | ..... | Philosophie du hijab ou du voile islamique                | .١٢٠ |
| ١٦٦ | ..... | Le voile des femmes face à un étranger                    | .١٢١ |
| ١٦٦ | ..... | Le voile des femmes face aux personnes intimes            | .١٢٢ |
| ١٦٦ | ..... | Le voile des femmes en présence des femmes                | .١٢٣ |
| ١٦٧ | ..... | Couvrir la pomme des mains et des pieds des femmes        | .١٢٤ |
| ١٦٨ | ..... | L'âge de discernement et comment se couvrir face aux      | .١٢٥ |
| ١٦٨ | ..... | Couvrir les cheveux artificiels ou les greffe             | .١٢٦ |
| ١٦٨ | ..... | Couvrir la bague et bien d'autres parures face aux        | .١٢٧ |
| ١٦٩ | ..... | La limite de l'accoutrement au moment de la demande de    | .١٢٨ |
| ١٧٠ | ..... | Le voile des hommes devant les étrangers                  | .١٢٩ |
| ١٧٠ | ..... | Le voile des hommes face aux hommes                       | .١٣٠ |
| ١٧٠ | ..... | Les vêtements aux manches courtes                         | .١٣١ |
| ١٧٠ | ..... | Porter les vêtements exclusivement réservés aux femmes    | .١٣٢ |
| ١٧٢ | ..... | De l'or pour les hommes                                   | .١٣٣ |
| ١٧٢ | ..... | La cravate  | .١٣٤ |
| ١٧٢ | ..... | Philosophie de l'interdiction de l'or et la soie pour les | .١٣٥ |
| ١٧٣ | ..... | Regarder les films et les photos des femmes étrangères    | .١٣٦ |
| ١٧٣ | ..... | Voir une compétition sportive pour les femmes             | .١٣٧ |
| ١٧٤ | ..... | Regarder les femmes 'Namaram' à la télévision             | .١٣٨ |
| ١٧٤ | ..... | Regarder des images vulgaires                             | .١٣٩ |
| ١٧٤ | ..... | Mettre le parfum hors de la maison pour les femmes        | .١٤٠ |
| ١٧٤ | ..... | Consolider les liens de famille avec un parent pécheur    | .١٤١ |

|     |       |  |
|-----|-------|--|
| ١٧٤ | ..... | : Causer .١٤٢  |
| ١٧٤ | ..... | .Dialoguer avec un 'Namaram' au lieu de service .١٤٣           |
| ١٧٤ | ..... | .Dialogue et fréquentation entre la fille et le garçon .١٤٤    |
| ١٧٤ | ..... | : 'Lié l'amitié avec un 'Namaram .١٤٥                          |
| ١٧٧ | ..... | 'Saluer un 'Namaram .١٤٦                                       |
| ١٧٨ | ..... | MAQUILLAGE ET COIFFURE ٨١                                      |
| ١٧٨ | ..... | Parure des femmes .١٤٧   |
| ١٧٨ | ..... | Appliquer le khôl .١٤٨   |
| ١٧٨ | ..... | Les filles et le rasage .١٤٩                                   |
| ١٧٨ | ..... | Soins esthétiques et capillaires féminins chez les hommes .١٥٠ |
| ١٧٨ | ..... | Raser la barbe .١٥١  |
| ١٧٩ | ..... | Le strict minimum de la barbe .١٥٢                             |
| ١٧٩ | ..... | Le tatouage .١٥٣   |
| ١٨٠ | ..... | MAQUILLAGE ET COIFFURE TAQLID ET MATURITE                      |
| ١٨٠ | ..... | Taqlid à l'époque des imams .١٥٤                               |
| ١٨٠ | ..... | Signes de la maturité .١٥٥                                     |
| ١٨٠ | ..... | Age de puberté chez les filles .١٥٦                            |
| ١٨١ | ..... | Devoir de ceux qui jusqu'ici n'ont pas encore adopté un .١٥٧   |
| ١٨٢ | ..... | Devoir de ceux qui ont perdu leur guide religieux .١٥٨         |
| ١٨٢ | ..... | Demeurer derrière un guide décédé .١٥٩                         |
| ١٨٣ | ..... | LE HAJJ ET LA OUMRAH   |
| ١٨٣ | ..... | Capacité financière pour le Hajj .١٦٠                          |
| ١٨٣ | ..... | La dot et la capacité pour le Hajj .١٦١                        |
| ١٨٣ | ..... | Concéder sa fiche de Hajj à quelqu'un d'autre .١٦٢             |
| ١٨٤ | ..... | Le rite du Hajj pour les enfants .١٦٣                          |
| ١٨٥ | ..... | L'immolation du Hajj dans le contexte actuel .١٦٤              |

|     |       |  |
|-----|-------|--|
| 185 | ..... | Quel est le statut de celui qui réalise qu'une fois rentré .165    |
| 185 | ..... | Colorier les cheveux et les choses de ce genre pour celui qui .166 |
| 185 | ..... | L'usage du gèle anti infection pour celui a revêtu .167            |
| 186 | ..... | Le port le des gants transparents pour des femmes .168             |
| 186 | ..... | Le « Sa'i » ou le va et vient dans le nouveau site .169            |
| 187 | ..... | « Le cinquième « Labbeyk .170                                      |
| 187 | ..... | « Désigner le pèlerin par « Murtamal .171                          |
| 187 | ..... | La deuxième Omra durant le même mois lunaire .172                  |
| 188 | ..... | L'Oumrah accomplit par intention pour soi et pour les .173         |
| 188 | ..... | Aller au Hajj en sachant que cela est une source de revenu .174    |
| 190 | ..... | SANCTION JUDICIAIRE ET PRIX DE SANG                                |
| 190 | ..... | La philosophie de la division par deux du dédommagement .175       |
| 190 | ..... | L'assurance vie en matière du prix de sang de l'homme et .176      |
| 190 | ..... | Les Mois sacrés .177   |
| 191 | ..... | Le prix du sang pour les foetus .178                               |
| 192 | ..... | Qui est responsable pour payer le prix de sang du garçon .179      |
| 192 | ..... | La lapidation .180   |
| 193 | ..... | Exécuter une sentence aux regards de tout le monde .181            |
| 195 | ..... | DROITS DES GENS ET DROITS DES PARENTS 91                           |
| 195 | ..... | Comment combler le droit des gens .182                             |
| 195 | ..... | (Restitution des droits bafoués (radul-Mazalim .183                |
| 195 | ..... | Comment dédommager les droits non matériel des gens .184           |
| 195 | ..... | Disposer des biens immobiliers des autres .185                     |
| 196 | ..... | Droit du passant .186  |
| 197 | ..... | Réforme des domaines .187  |
| 199 | ..... | DROITS DES GENS ET DROITS DES PARENTS 93                           |

|     |       |   |      |
|-----|-------|---|------|
| 199 | ----- | Punition physique des enfants                                 | .189 |
| 199 | ----- | Punition physique des élèves ou écoliers                      | .190 |
| 199 | ----- | La limite de désobéissance aux parents                        | .191 |
| 199 | ----- | L'agrément des parents pour entrer au séminaire islamique     | .192 |
| 200 | ----- | Disposer les biens d'une personne dont la source de revenu    | .193 |
| 201 | ----- | Disposer des biens licites mélangés aux biens illicites       | .194 |
| 201 | ----- | La limite pour un invité d'utiliser les biens de la maison de | .195 |
| 201 | ----- | Les peaux de vin  | .196 |
| 201 | ----- | Droit d'auteur et droit d'invention                           | .197 |
| 202 | ----- | : La continuité des droits d'auteur et du droit d'invention   | .198 |
| 203 | ----- | Copie ou plagia   | .199 |
| 203 | ----- | Cas des personnes considérées comme adversaire                | .200 |
| 203 | ----- | Les exceptions des choses qu'il ne faut pas saisir pour       | .201 |
| 204 | ----- | LE KHOMS  |      |
| 204 | ----- | Comment déduit-on le Khoms                                    | .202 |
| 204 | ----- | Disposer les biens de celui qui ne verse pas le Khoms         | .203 |
| 204 | ----- | Verser le khoms à ceux qui ont le droit de pension sur nous   | .204 |
| 205 | ----- | Le khoms sur l'héritage                                       | .205 |
| 206 | ----- | Le khoms du reste des produits consommés                      | .206 |
| 206 | ----- | Le khoms des primes ou pensions de retraite                   | .207 |
| 206 | ----- | Le khoms sur l'épargne immobilier et mobilier (voiture        | .208 |
| 206 | ----- | Le khoms de l'argent de poche                                 | .209 |
| 207 | ----- | Le khoms sur le montant d'une caution pour la location        | .210 |
| 208 | ----- | Le khoms sur les affaires de la maison                        | .211 |
| 208 | ----- | Le khoms du capital de la bourse et des bons de trésors       | .212 |
| 208 | ----- | Le khoms qui s'applique sur l'or                              | .213 |

|     |   |     |
|-----|---|-----|
| ٢٠٨ | La zakat sur les pièces d'or                                | ٢١٤ |
| ٢٠٩ | La dette de khoms   | ٢١٥ |
| ٢١٠ | Le khoms du crédit  | ٢١٦ |
| ٢١٠ | Le khoms du cadeau  | ٢١٧ |
| ٢١٠ | Méthode pour évaluer le khoms des dépenses du Hajj et de    | ٢١٨ |
| ٢١٠ | Méthode d'évaluation du khoms du Hajj et de l'Omra de       | ٢١٩ |
| ٢١٠ | Méthode d'évaluation du Khoms et l'Oumrah des agents et     | ٢٢٠ |
| ٢١٢ | Méthode d'évaluation du khoms et de l'Omra pour les         | ٢٢١ |
| ٢١٢ | Les gens dont leur mère est Said (c'est-à-dire descendante  | ٢٢٢ |
| ٢١٢ | Les impôts ne remplacent pas le khoms                       | ٢٢٣ |
| ٢١٣ | Collaborer avec un associé qui ne paye pas son khoms        | ٢٢٤ |
| ٢١٤ | LES ALIMENTS ET LES BOISSONS                                | ١٠١ |
| ٢١٤ | « Preuve de l'emblème « Alal                                | ٢٢٥ |
| ٢١٤ | Jus d'orge  | ٢٢٦ |
| ٢١٤ | Boisson alcoolisée à un faible degré                        | ٢٢٧ |
| ٢١٤ | L'alcool présent dans les aliments                          | ٢٢٨ |
| ٢١٥ | L'allaitement du bébé à travers du sein blessé de la mère   | ٢٢٩ |
| ٢١٦ | LES ALIMENTS ET LES BOISSONS                                | ١٠٢ |
| ٢١٦ | Voir de l'impureté dans une nourriture préparée             | ٢٣٠ |
| ٢١٦ | Le sang qui sort au moment de cuire les viandes             | ٢٣١ |
| ٢١٦ | Croiser les verres à la santé comme les gens consomment     | ٢٣٢ |
| ٢١٦ | La cigarette  | ٢٣٣ |
| ٢١٧ | La chasse pour le plaisir                                   | ٢٣٤ |
| ٢١٧ | Les poisons consommables de manière apparente               | ٢٣٥ |
| ٢١٨ | La cause de l'interdiction de la viande de certains animaux | ٢٣٦ |
| ٢١٨ | Un poison chassé qui meurt dans une assiette d'eau          | ٢٣٧ |

|     |       |   |
|-----|-------|---|
| ۲۱۸ | ..... | Les caractéristiques des oiseaux à la viande licite .۲۳۸            |
| ۲۱۸ | ..... | Le rossignol .۲۳۹   |
| ۲۱۸ | ..... | La viande du buffle .۲۴۰  |
| ۲۱۹ | ..... | Buffalo .۲۴۱  |
| ۲۱۹ | ..... | La viande du corbeau .۲۴۲   |
| ۲۲۰ | ..... | La viande du cygne .۲۴۳   |
| ۲۲۰ | ..... | Manger le cadavre du lézard .۲۴۴                                    |
| ۲۲۰ | ..... | La viande du pingouin .۲۴۵  |
| ۲۲۰ | ..... | La viande de la girafe .۲۴۶   |
| ۲۲۰ | ..... | La viande du rhinocéros herbivore .۲۴۷                              |
| ۲۲۰ | ..... | Manger la viande ou le foie cru .۲۴۸                                |
| ۲۲۰ | ..... | Le chocolat contenant la gélatine de boeuf .۲۴۹                     |
| ۲۲۰ | ..... | Le sang à l'intérieur de l'oeuf et du lait .۲۵۰                     |
| ۲۲۲ | ..... | LES MENSTRUES ۱۰۵   |
| ۲۲۲ | ..... | Les choses qui sont interdites aux femmes en période .۲۵۱           |
| ۲۲۲ | ..... | Faire des visites spirituelles sur le mausolée des .۲۵۲             |
| ۲۲۲ | ..... | La visite des mausolées des imams pour la femme en .۲۵۳             |
| ۲۲۳ | ..... | La lecture du coran pour une femme en période .۲۵۴                  |
| ۲۲۴ | ..... | LES MENSTRUES ۱۰۶   |
| ۲۲۴ | ..... | Interdiction d'accouplement durant la période de .۲۵۵               |
| ۲۲۴ | ..... | Faire les rapports sexuels après la fin des règles et avant le .۲۵۶ |
| ۲۲۴ | ..... | Voir une toute petite plaque avant le saignement .۲۵۷               |
| ۲۲۵ | ..... | Les saignements qui dépassent dix jours .۲۵۸                        |
| ۲۲۶ | ..... | Les saignements irréguliers .۲۵۹                                    |
| ۲۲۶ | ..... | Purification perturbée .۲۶۰   |
| ۲۲۶ | ..... | L'usage des pilules contraceptives pour couper le .۲۶۱              |

|     |       |  |
|-----|-------|--|
| ۲۲۷ | ..... | Les lochies et les sangs douteux .۲۶۲                          |
| ۲۲۷ | ..... | Les femmes sans utérus qui n'ont pas encore atteintes la .۲۶۳  |
| ۲۲۸ | ..... | « La ménopause chez les femmes « Said » et « non-Said .۲۶۴     |
| ۲۲۹ | ..... | Le sang qu'on voit après la ménopause .۲۶۵                     |
| ۲۳۰ | ..... | LES MEDIAS ۱۰۹   |
| ۲۳۰ | ..... | Les chaines de télévision par satellite .۲۶۶                   |
| ۲۳۰ | ..... | Les chaines provinciales .۲۶۷                                  |
| ۲۳۰ | ..... | Ecouter les radios étrangères .۲۶۸                             |
| ۲۳۰ | ..... | Internet .۲۶۹  |
| ۲۳۱ | ..... | Facebook .۲۷۰  |
| ۲۳۲ | ..... | Caricature .۲۷۲  |
| ۲۳۳ | ..... | L'OBSERVATION DU JEUNE ET L'IHTIKAF ۱۱۱                        |
| ۲۳۳ | ..... | L'apparition du mois .۲۷۳                                      |
| ۲۳۳ | ..... | Déterminer que l'observation du jeûne peut causer du tort .۲۷۴ |
| ۲۳۳ | ..... | Rompre le jeune sans aucune exigence d'autre islamique .۲۷۵    |
| ۲۳۳ | ..... | La soif intense .۲۷۶   |
| ۲۳۵ | ..... | L'expiation et le remboursement du jeûne pour une .۲۷۷         |
| ۲۳۵ | ..... | Celui qui a la prière ou le jeûne à rembourser .۲۷۸            |
| ۲۳۵ | ..... | Les jeunes du malade et le remboursement .۲۷۹                  |
| ۲۳۶ | ..... | Janaba (grand lavage) de celui qui observe le jeûne .۲۸۰       |
| ۲۳۷ | ..... | Les Ebat sexuels .۲۸۱  |
| ۲۳۷ | ..... | Se brosser les dents par celui qui observe le jeûne .۲۸۲       |
| ۲۳۷ | ..... | L'injection et la perfusion en état de jeune .۲۸۳              |
| ۲۳۷ | ..... | Parler avec un « Na Maram » lorsqu'on observe le jeûne .۲۸۴    |
| ۲۳۸ | ..... | Incapacité de payer l'expiation pour jeûne rompu .۲۸۵          |
| ۲۳۹ | ..... | La zakat Al-fittra d'un invité .۲۸۶                            |



|     |       |  |      |
|-----|-------|--|------|
| ۲۳۹ | ..... | Dépenser la zakat Al-fitra                                   | .۲۸۷ |
| ۲۳۹ | ..... | Les nuits de Qadr sur toute la planète                       | .۲۸۸ |
| ۲۳۹ | ..... | L'Ihtikaf dans un autre endroit que la mosquée centrale      | .۲۸۹ |
| ۲۴۱ | ..... | L'Ihtikaf du voyageur dans Médine                            | .۲۹۰ |
| ۲۴۱ | ..... | Remboursement d'Ihtikaf                                      | .۲۹۱ |
| ۲۴۲ | ..... | (LE DIVORCE ET L'IDDAH (VIDUITE                              |      |
| ۲۴۲ | ..... | Le divorce en l'absence du mari                              | .۲۹۲ |
| ۲۴۲ | ..... | Le divorce à l'étranger                                      | .۲۹۳ |
| ۲۴۲ | ..... | Observer la Iddah si on connaît qu'on n'est pas enceinte     | .۲۹۴ |
| ۲۴۴ | ..... | La pension durant l'observation de l'Iddah et l'obéissance à | .۲۹۵ |
| ۲۴۴ | ..... | Le respect du « Ijjab » dans l'Iddah                         | .۲۹۶ |
| ۲۴۵ | ..... | PURIFICATION ET IMPURETE                                     |      |
| ۲۴۵ | ..... | Comment soigner la hantise                                   | .۲۹۷ |
| ۲۴۵ | ..... | Relayeur dans les impuretés                                  | .۲۹۸ |
| ۲۴۶ | ..... | Eaux sales issues de la purification                         | .۲۹۹ |
| ۲۴۷ | ..... | Le contact avec l'impureté à l'intérieur                     | .۳۰۰ |
| ۲۴۷ | ..... | Contact avec l'impureté à l'intérieur de la bouche           | .۳۰۱ |
| ۲۴۷ | ..... | L'impureté des mécréants                                     | .۳۰۲ |
| ۲۴۷ | ..... | Le caractère impur de l'endroit où le chien est passé        | .۳۰۳ |
| ۲۴۸ | ..... | Dispositions islamiques à propos des eaux usées              | .۳۰۴ |
| ۲۴۹ | ..... | Les objets en cuire dont l'origine est douteuse              | .۳۰۵ |
| ۲۴۹ | ..... | Purification de l'urine avec l'eau de petite quantité        | .۳۰۶ |
| ۲۴۹ | ..... | Purification de la moquette collée au sol                    | .۳۰۷ |
| ۲۴۹ | ..... | Purification du tapis ou du lieu souillé                     | .۳۰۸ |
| ۲۵۱ | ..... | La purification à l'aide la machine à laver                  | .۳۰۹ |
| ۲۵۱ | ..... | Purification du téléphone portable souillé                   | .۳۱۰ |

|     |   |
|-----|---|
| ۲۵۱ | L'ablution, bain rituel et purification avec de l'eau d'un lac .۳۱۱ |
| ۲۵۱ | Lac de sel souillé .۳۱۲   |
| ۲۵۲ | (COMMEMORATION DE DEUIL (Majilis Ahzab                              |
| ۲۵۲ | Meilleure façon de commémorer des deuils .۳۱۳                       |
| ۲۵۲ | (Commémoration du deuil de l'imam Hussein (a.s .۳۱۴                 |
| ۲۵۳ | Les orateurs appréciés .۳۱۵   |
| ۲۵۴ | La langue du présent .۳۱۶   |
| ۲۵۴ | Le slogan et les mots non correspondant .۳۱۷                        |
| ۲۵۴ | Porter des flambeaux ou des drapeaux lors des .۳۱۸                  |
| ۲۵۴ | Le tambour et la cymbale .۳۱۹                                       |
| ۲۵۵ | La musique lors des commémorations de deuil .۳۲۰                    |
| ۲۵۶ | Jouer du chalumeau .۳۲۱   |
| ۲۵۶ | La flagellation .۳۲۲  |
| ۲۵۶ | Sauter en haut et en bas .۳۲۳                                       |
| ۲۵۶ | Enlever l'habit sur le torse .۳۲۴                                   |
| ۲۵۷ | Utiliser les haut-parleurs .۳۲۵                                     |
| ۲۵۸ | Pleurer à haute voix durant les commémorations .۳۲۶                 |
| ۲۵۸ | Revêtir le noir .۳۲۷  |
| ۲۵۸ | Travailler durant les jours d'Ashura .۳۲۸                           |
| ۲۵۸ | La prière de midi du jour de l'Ashura .۳۲۹                          |
| ۲۵۸ | Observer le jeûne dans le mois de Muharram et le jour .۳۳۰          |
| ۲۵۹ | Se maquiller ou se parer durant les jours de .۳۳۱                   |
| ۲۶۰ | Mettre le « Hanar » (le noir dans les yeux) le jour de .۳۳۲         |
| ۲۶۰ | « Mettre le « Khôl .۳۳۳   |
| ۲۶۰ | Célébrer les mariages durant les jours de commémoration .۳۳۴        |
| ۲۶۰ | Faire les rapports sexuels durant les jours de .۳۳۵                 |

|     |   |         |
|-----|---|---------|
| ٢٦٠ | Utiliser les graines et du pistache du les jours de           | .٣٣٦    |
| ٢٦٢ | ARITHMOMANCIE-DJINN-DEMON ET SUPERTISTION                     | ١٢٧     |
| ٢٦٢ | La magie et la sorcellerie                                    | .٣٣٧    |
| ٢٦٢ | L'envoutement   | .٣٣٨    |
| ٢٦٢ | Arithmomancie   | .٣٣٩    |
| ٢٦٤ | ARITHMOMANCIE-DJINN-DEMON ET SUPERTISTION                     | ١٢٨     |
| ٢٦٤ | Conjurer les esprits  | .٣٤٠    |
| ٢٦٤ | Les Djinns  | .٣٤١    |
| ٢٦٤ | Conjurer un djinn   | .٣٤٢    |
| ٢٦٤ | Les feuilles de cheikh Ahmed                                  | ٢٤ .٣٤٣ |
| ٢٦٦ | Le mercredi « SOURI » (le dernier mercredi dans le            | .٣٤٤    |
| ٢٦٦ | Treize Badr   | .٣٤٥    |
| ٢٦٧ | BAIN RITUEL ET ABLUTION                                       |         |
| ٢٦٧ | Laver pour une deuxième fois la main et le visage lors de     | .٣٤٦    |
| ٢٦٧ | Faire remonter et redescendre la montre et le bracelet        | .٣٤٧    |
| ٢٦٧ | L'encre de la plume   | .٣٤٨    |
| ٢٦٧ | La crème pour l'ablution                                      | .٣٤٩    |
| ٢٦٨ | Le « Khôl » lors de l'ablution                                | .٣٥٠    |
| ٢٦٨ | Faire le bain rituel ou l'ablution avec une tâche             | .٣٥١    |
| ٢٦٩ | L'ablution avec les cheveux artificiels                       | .٣٥٢    |
| ٢٦٩ | Placer les onglets artificiels                                | .٣٥٣    |
| ٢٦٩ | Le tatouage   | .٣٥٤    |
| ٢٧٠ | Tatouer les lèvres ou les cils et faire l'ablution ou le bain | .٣٥٥    |
| ٢٧١ | (Utiliser l'eau sans s'être abonné (voler l'eau               | .٣٥٦    |
| ٢٧١ | Celui qui pise ou gaze fréquemment                            | .٣٥٧    |
| ٢٧١ | Faire l'ablution avant le temps                               | .٣٥٨    |

|     |   |
|-----|---|
| ٢٧١ | Comment essayer les cheveux couverts de gel .٣٥٩                    |
| ٢٧٢ | Empêchement dans l'ablution ou le bain .٣٦٠                         |
| ٢٧٣ | L'intention dans l'adoration .٣٦١                                   |
| ٢٧٣ | Le pansement sur tout l'organe d'ablution .٣٦٢                      |
| ٢٧٣ | Les ablutions et les bains de pansement .٣٦٣                        |
| ٢٧٤ | (Les causes du « Janaba » (grand lavage) .٣٦٤                       |
| ٢٧٥ | Entrer dans la mosquée pour une femme en menstrues ou .٣٦٥          |
| ٢٧٥ | Toucher les statuètes debouts sous la forme du mot sacré .٣٦٦       |
| ٢٧٥ | La mouille chez les femmes .٣٦٧                                     |
| ٢٧٦ | Les indices du sperme .٣٦٨  |
| ٢٧٧ | Epuration de l'urine dans le canal urinaire .٣٦٩                    |
| ٢٧٧ | Epuration du sperme .٣٧٠  |
| ٢٧٨ | Les choses qui annulent le grand lavage .٣٧١                        |
| ٢٧٩ | Un seul grand lavage suffisant pour tous les autres grands .٣٧٢     |
| ٢٧٩ | Celui qui ne savait pas que le bain était obligatoire pour lui .٣٧٣ |
| ٢٧٩ | Celui qui n'observe pas l'ordre durant l'accomplissement .٣٧٤       |
| ٢٨٠ | Le lavage du Janaba durant la période du saignement .٣٧٥            |
| ٢٨١ | La honte par rapport à faire le lavage .٣٧٦                         |
| ٢٨١ | Le doute lors du lavage .٣٧٧  |
| ٢٨١ | Un lavage avec plusieurs intentions .٣٧٩                            |
| ٢٨٢ | Le corps sec avant le lavage .٣٨٠                                   |
| ٢٨٢ | Le temps du lavage de vendredi .٣٨١                                 |
| ٢٨٤ | CONFESSON ET RELIGION ١٣٩   |
| ٢٨٤ | Vivre avec les non musulmans .٣٨٢                                   |
| ٢٨٤ | Vivre avec les membres de la secte hérétique .٣٨٣                   |
| ٢٨٤ | Les Soffites .٣٨٤   |

|     |       |  |
|-----|-------|--|
| ٢٨٤ | ..... | L'Irfan Kihani .٣٨٥  |
| ٢٨٦ | ..... | PHILOSOPHIE DES DISPOSITIONS PRATIQUES ET DES SUJETS THEOLOGIQUE ١٤٠ |
| ٢٨٦ | ..... | Comparaison du rang des cinq privilégiés de Dieu .٣٨٦                |
| ٢٨٦ | ..... | (Le retour (Rajah .٣٨٧   |
| ٢٨٦ | ..... | Le Jihad préliminaire .٣٨٨   |
| ٢٨٦ | ..... | (L'autorité religieuse (wilayatu faqih .٣٨٩                          |
| ٢٨٨ | ..... | Unicité de l'existence .٣٩٠  |
| ٢٨٨ | ..... | La création de l'homme .٣٩١  |
| ٢٨٨ | ..... | (Le monde des particules (Aalamul-zar .٣٩٢                           |
| ٢٨٩ | ..... | La philosophie de la sentence d'apostasie .٣٩٣                       |
| ٢٩٠ | ..... | Différence de la sentence sur l'apostat national et l'apostat .٣٩٤   |
| ٢٩٠ | ..... | Pourquoi est-ce que le témoignage de deux femmes est .٣٩٥            |
| ٢٩١ | ..... | LE CORAN ١٤٣   |
| ٢٩١ | ..... | Lire la traduction du coran .٣٩٦                                     |
| ٢٩١ | ..... | Les versets de la prosternation obligatoire .٣٩٧                     |
| ٢٩١ | ..... | Respecter le voile lors de la lecture du coran .٣٩٨                  |
| ٢٩١ | ..... | Lecture du coran des filles auprès des hommes .٣٩٩                   |
| ٢٩١ | ..... | Falsification du coran .٤٠٠  |
| ٢٩٢ | ..... | Pronom personnel masculin pour Dieu .٤٠١                             |
| ٢٩٣ | ..... | Graver les noms sacrés sur les colliers .٤٠٢                         |
| ٢٩٣ | ..... | Méthode pour effacer les noms sacrés .٤٠٣                            |
| ٢٩٣ | ..... | Le téléphone, la cassette ou le CD contenant le Coran qui .٤٠٤       |
| ٢٩٤ | ..... | LES LOIS ET LA TRESORERIE PUBLIQUE                                   |
| ٢٩٤ | ..... | Respecter les lois du pays .٤٠٥                                      |
| ٢٩٤ | ..... | Utiliser le carnet d'assurance des autres .٤٠٦                       |
| ٢٩٤ | ..... | Usage personnel des biens de la trésorerie public .٤٠٧               |

|     |       |   |      |
|-----|-------|---|------|
| ٢٩٤ | ..... | S'occuper de ses travaux personnels                         | .٤٠٨ |
| ٢٩٤ | ..... | Le bonus et les cadeaux qu'on donne aux employés des        | .٤٠٩ |
| ٢٩٤ | ..... | Percevoir le bonus des clients                              | .٤١٠ |
| ٢٩٤ | ..... | Tricherie aux examens                                       | .٤١١ |
| ٢٩٤ | ..... | Tricherie dans les concours et les examens d'embauches      | .٤١٢ |
| ٢٩٨ | ..... | QUESTIONS RELATIVES AU SEXE                                 |      |
| ٢٩٨ | ..... | Les relations sexuelles interdites                          | .٤١٣ |
| ٢٩٨ | ..... | Faire les rapports sexuels avec la femme en période         | .٤١٤ |
| ٢٩٩ | ..... | L'assouplissement de plaisir mutuel entre l'homme et la     | .٤١٥ |
| ٣٠٠ | ..... | Les rapports sexuels non conventionnels                     | .٤١٦ |
| ٣٠٠ | ..... | Boire le lait du sein de la femme                           | .٤١٧ |
| ٣٠٠ | ..... | La masturbation et le fait de s'offrir personnellement le   | .٤١٨ |
| ٣٠٠ | ..... | Les voies pour résoudre les problèmes sexuels               | .٤١٩ |
| ٣٠١ | ..... | Centre de consultation pour les couples                     | .٤٢٠ |
| ٣٠٣ | ..... | LA MOSQUEE  | ١٥٠  |
| ٣٠٣ | ..... | « La mosquée sacrée de « Jamkaran                           | .٤٢١ |
| ٣٠٣ | ..... | Utiliser la mosquée comme quartier général de bénévolat     | .٤٢٢ |
| ٣٠٣ | ..... | Utiliser les sites de mosquée et les Housséniyyah           | .٤٢٣ |
| ٣٠٣ | ..... | Louer les objets de la mosquée                              | .٤٢٤ |
| ٣٠٤ | ..... | Reconstruire et refactionner une mosquée                    | .٤٢٥ |
| ٣٠٥ | ..... | LA MOSQUEE  | ١٥١  |
| ٣٠٥ | ..... | Détruire l'édifice de la mosquée                            | .٤٢٦ |
| ٣٠٥ | ..... | Quelqu'un qui ajoute un truc depuis la rue jusqu'à ça vient | .٤٢٧ |
| ٣٠٥ | ..... | Le sport dans la mosquée et l'Housséniyyah                  | .٤٢٨ |
| ٣٠٥ | ..... | Les objets inutilisables de la mosquée                      | .٤٢٩ |
| ٣٠٦ | ..... | Diffuser l'appel à la prière et les autres programmes de la | .٤٣٠ |

|     |       |  |      |
|-----|-------|--|------|
| ۳۰۷ | ..... | SPECULATIONS ET QUESTIONS Y RELATIVES                  | ۱۵۲  |
| ۳۰۷ | ..... | La réalité de la spéculation                           | .۴۳۱ |
| ۳۱۱ | ..... | Le bénéfice de la transaction                          | .۴۳۲ |
| ۳۱۱ | ..... | Les contrats de fluctuation avec d'énormes bénéfices   | .۴۳۳ |
| ۳۱۱ | ..... | Exemple de formulaire de contrat de spéculation        | .۴۳۴ |
| ۳۱۳ | ..... | Les bons de participations                             | .۴۳۵ |
| ۳۱۳ | ..... | Forest   | .۴۳۶ |
| ۳۱۳ | ..... | GQI  | .۴۳۷ |
| ۳۱۳ | ..... | Achat et vente de chèque                               | .۴۳۸ |
| ۳۱۴ | ..... | Achat et vente des actions                             | .۴۳۹ |
| ۳۱۵ | ..... | La sculpture, la fabrication, l'achat, la vente et la  | .۴۴۰ |
| ۳۱۵ | ..... | Achat, vente et installation des antennes paraboliques | .۴۴۱ |
| ۳۱۵ | ..... | Fabrication, achat et vente de l'or pour les hommes    | .۴۴۲ |
| ۳۱۵ | ..... | Vente des habits et travailler dans le maquillage      | .۴۴۳ |
| ۳۱۵ | ..... | Les produits Israéliens                                | .۴۴۴ |
| ۳۱۶ | ..... | Négoce de l'argent par l'argent                        | .۴۴۵ |
| ۳۱۷ | ..... | Négoce futur   | .۴۴۶ |
| ۳۱۷ | ..... | Vente aux en chère sur internet                        | .۴۴۷ |
| ۳۱۷ | ..... | Transaction autour des produits de contre bandes       | .۴۴۸ |
| ۳۱۸ | ..... | Location à durée indéterminée                          | .۴۴۹ |
| ۳۱۹ | ..... | Location d'or  | .۴۵۰ |
| ۳۱۹ | ..... | Caution et location                                    | .۴۵۱ |
| ۳۲۰ | ..... | Tarif du bénéfice sur la marchandise ou les services   | .۴۵۳ |
| ۳۲۱ | ..... | Considérer l'inflation dans le registre de calcul      | .۴۵۴ |
| ۳۲۱ | ..... | Majorer les prix et augmenter le délai                 | .۴۵۵ |
| ۳۲۲ | ..... | La dette et l'inflation                                | .۴۵۶ |

|     |   |      |
|-----|---|------|
| ۳۲۳ | ..... Soustraire un montant sur les sommes retiré à partir des  | .۴۵۷ |
| ۳۲۳ | ..... Perturber le partage convenu                              | .۴۵۸ |
| ۳۲۳ | ..... Signification de la conservation en réserve               | .۴۵۹ |
| ۳۲۳ | ..... Garder en réserve des marchandises qui n'ont pas de       | .۴۶۰ |
| ۳۲۴ | ..... La procuration pour l'achat                               | .۴۶۱ |
| ۳۲۵ | ..... Consulter les sites internet et recevoir une rémunération | .۴۶۲ |
| ۳۲۵ | ..... Les commissions qu'on donne pour avoir acheté les         | .۴۶۳ |
| ۳۲۵ | ..... L'assurance vie   | .۴۶۴ |
| ۳۲۶ | ..... Définition du prix de la clientèle                        | .۴۶۵ |
| ۳۲۸ | .....   |      |
| ۳۲۸ | ..... MUSIQUE ET REGROUPEMENT DE FESTIVITE                      | ۱۶۳  |
| ۳۲۸ | ..... Musique   | .۴۶۶ |
| ۳۲۸ | ..... Effets pervers de la musique                              | .۴۶۷ |
| ۳۲۸ | ..... L'achat, la vente, la conservation, l'apprentissage et    | .۴۶۸ |
| ۳۲۸ | ..... Ecouter la chanson des femmes                             | .۴۶۹ |
| ۳۲۹ | ..... La chorale des femmes                                     | .۴۷۰ |
| ۳۳۰ | .....   |      |
| ۳۳۰ | ..... MUSIQUE ET REGROUPEMENT DE FESTIVITE                      | ۱۶۴  |
| ۳۳۰ | ..... Chorale mixte   | .۴۷۱ |
| ۳۳۰ | ..... Applaudir   | .۴۷۳ |
| ۳۳۰ | ..... Danser  | .۴۷۴ |
| ۳۳۱ | ..... L'argent qu'on déverse sur la tête des musiciens          | .۴۷۵ |
| ۳۳۲ | ..... Participer à des réunions où les péchés sont commis       | .۴۷۶ |
| ۳۳۲ | ..... Les rassemblements festifs islamiques conformes           | .۴۷۷ |
| ۳۳۳ | ..... (NAZR (Pacte avec Dieu                                    |      |
| ۳۳۳ | ..... La formule du Nazr  | .۴۷۸ |
| ۳۳۳ | ..... Nazr par écrit  | .۴۷۹ |
| ۳۳۳ | ..... Nazr pour les imams                                       | .۴۸۰ |



|     |  |
|-----|--|
| ۳۳۴ | ..... Nazr d'observer le jeûne .۴۸۱                                  |
| ۳۳۵ | ..... Faire le Nazr d'observer le jeûne dans le voyage .۴۸۲          |
| ۳۳۵ | ..... Nazr d'observer le jeûne pour celui qui a des jeûnes à .۴۸۳    |
| ۳۳۵ | ..... Nazr de la femme .۴۸۴  |
| ۳۳۵ | ..... Nazr de l'enfant .۴۸۵  |
| ۳۳۵ | ..... Nazr pour la bougie .۴۸۶                                       |
| ۳۳۶ | ..... L'offrande des fruits secs pour apporter des ouvertures .۴۸۷   |
| ۳۳۷ | ..... Nazr de la table servie .۴۸۸                                   |
| ۳۳۷ | ..... Les nazr lourds .۴۸۹   |
| ۳۳۷ | ..... Nazr pour les autres .۴۹۰                                      |
| ۳۳۷ | ..... Disparition des choses de nazr .۴۹۱                            |
| ۳۳۸ | ..... Incapacité d'appliquée le nazr .۴۹۲                            |
| ۳۳۸ | ..... La préférence sur les cas de nazr .۴۹۳                         |
| ۳۳۹ | ..... Niveau du retard dans l'accomplissement .۴۹۴                   |
| ۳۳۹ | ..... Changer le nazr .۴۹۵   |
| ۳۳۹ | ..... Changer le nazr d'une boisson froid pour une boisson .۴۹۶      |
| ۳۳۹ | ..... Oublier le nazr .۴۹۷   |
| ۳۴۰ | ..... Augmentation des nazr .۴۹۸                                     |
| ۳۴۱ | ..... Expiation du nazr .۴۹۹   |
| ۳۴۱ | ..... Le nazr ne s'impose dans plusieurs cas .۵۰۰                    |
| ۳۴۴ | ..... PRIERES QUOTIDIENNES OBLIGATOIRES ET AZAN ۱۷۲                  |
| ۳۴۴ | ..... Comment venir à bout de la paresse dans la prière .۵۰۱         |
| ۳۴۴ | ..... Présence dans la prière avec le coeur ou bien présence de .۵۰۲ |
| ۳۴۶ | ..... La prière en langue arabe .۵۰۳                                 |
| ۳۴۶ | ..... La prière de celui l'alcool .۵۰۴                               |
| ۳۴۶ | ..... Accomplir la prière au moment de l'Azan .۵۰۵                   |

|     |       |  |     |
|-----|-------|--|-----|
| ٣٤٦ | ..... | Le devoir de celui qui est en train de dormir, le fou et celui . | ٥٠٦ |
| ٣٤٨ | ..... | PRIERES QUOTIDIENNES OBLIGATOIRES ET AZAN                        | ١٧٤ |
| ٣٤٨ | ..... | Dévier de la Qiblah dans les prières précédentes .               | ٥٠٧ |
| ٣٤٨ | ..... | La prière et le jeûne au niveau des deux pôles .                 | ٥٠٨ |
| ٣٥٠ | ..... | PRIERES QUOTIDIENNES OBLIGATOIRES ET AZAN                        | ١٧٥ |
| ٣٥٠ | ..... | La prière individuelle pendant que les autres .                  | ٥٠٩ |
| ٣٥٠ | ..... | Lire le « Qunut » en français .                                  | ٥١٠ |
| ٣٥٠ | ..... | La troisième « chahada » dans la prière .                        | ٥١١ |
| ٣٥٠ | ..... | Se prosterner sur un morceau de terre cuite couvert de .         | ٥١٢ |
| ٣٥٠ | ..... | Se prosterner sur un morceau de terre brisé .                    | ٥١٣ |
| ٣٥١ | ..... | Lire à haute voix ou à voix basse la prière de midi le jour du . | ٥١٤ |
| ٣٥٢ | ..... | Fermer les yeux dans la prière .                                 | ٥١٥ |
| ٣٥٢ | ..... | (Augmenter la phrase (que sa réapparition soit précipitée .      | ٥١٦ |
| ٣٥٢ | ..... | Un religieux comme imam de prière .                              | ٥١٧ |
| ٣٥٢ | ..... | Prier derrière un imam d'assemblée qui est contre le .           | ٥١٨ |
| ٣٥٢ | ..... | Prier derrière un imam en assemblée qu'on ne connaît pas .       | ٥١٩ |
| ٣٥٣ | ..... | Le troisième Imam .  | ٥٢٠ |
| ٣٥٤ | ..... | Les délits d'un imam d'assemblée de prière .                     | ٥٢١ |
| ٣٥٤ | ..... | Assister à la prière d'assemblée des Ahl sunnah .                | ٥٢٢ |
| ٣٥٤ | ..... | La méthode de l'accomplissement de la prière autour de .         | ٥٢٤ |
| ٣٥٤ | ..... | Se saluer après la prière en assemblée .                         | ٥٢٥ |
| ٣٥٥ | ..... | Comment accomplir les prières de remboursement .                 | ٥٢٦ |
| ٣٥٦ | ..... | L'ordre de remboursement des prières .                           | ٥٢٧ |
| ٣٥٦ | ..... | Rembourser les prières et les jeûnes des parents .               | ٥٢٨ |
| ٣٥٦ | ..... | Rembourser les prières et les jeûnes dont on ne connaît .        | ٥٢٩ |
| ٣٥٧ | ..... | Le temps pour l'accomplissement des prières de .                 | ٥٣٠ |

|     |       |   |     |
|-----|-------|---|-----|
| ٣٥٨ | ..... | Les cas où les prières de signes s'imposent .                   | ٥٣١ |
| ٣٥٨ | ..... | Comment accomplir la prière de signe .                          | ٥٣٢ |
| ٣٦٠ | ..... | Prière de signe lors d'un tremblement de terre ou lors de .     | ٥٣٣ |
| ٣٦٠ | ..... | L'heure de la prière de signe lors de l'éclipse solaire ou .    | ٥٣٤ |
| ٣٦١ | ..... | Le devoir d'une femme en règle par rapport à la prière des .    | ٥٣٦ |
| ٣٦٢ | ..... | La répétition des facteurs de la prière des signes .            | ٥٣٧ |
| ٣٦٢ | ..... | La prière de nuit .   | ٥٣٨ |
| ٣٦٣ | ..... | Comment à voir l'opportunité d'accomplir .                      | ٥٣٩ |
| ٣٦٤ | ..... | Répéter certains mots dans la prière .                          | ٥٤٠ |
| ٣٦٤ | ..... | La prière dans son premier temps le jour de vendredi .          | ٥٤١ |
| ٣٦٤ | ..... | Arriver au moment de la deuxième rikat de la prière de .        | ٥٤٢ |
| ٣٦٤ | ..... | La philosophie de la lecture dans la prière à voix haute ou à . | ٥٤٣ |
| ٣٦٥ | ..... | La philosophie du voile des femmes dans la prière .             | ٥٤٤ |
| ٣٦٦ | ..... | Quatrième attestation .   | ٥٤٥ |
| ٣٦٧ | ..... | ACTIVITE SPORTIVE SAIN ET MALSAINE                              | ١٨٤ |
| ٣٦٧ | ..... | Jeu d'échecs .  | ٥٤٦ |
| ٣٦٧ | ..... | Jeu de carte, billards et le trictrac .                         | ٥٤٧ |
| ٣٦٧ | ..... | Le boulingue .  | ٥٤٨ |
| ٣٦٧ | ..... | La gymnastique rythmique .                                      | ٥٤٩ |
| ٣٦٧ | ..... | Jeu de hasard, pari .   | ٥٥٠ |
| ٣٦٨ | ..... | Les prix des compétitions intellectuelles, sportives et .       | ٥٥١ |
| ٣٦٩ | ..... | ACTIVITE SPORTIVE SAIN ET MALSAINE                              | ١٨٥ |
| ٣٦٩ | ..... | Pronostiquer les résultats de rencontre de football .           | ٥٥٢ |
| ٣٦٩ | ..... | Course à vélo, course à moto, course à chevaux pour les .       | ٥٥٣ |
| ٣٧٠ | ..... | ...LA PATRIE ET LES DISPOSITIONS CONCERNANT                     | ١٨٦ |
| ٣٧٠ | ..... | La patrie .   | ٥٥٤ |

|     |       |  |
|-----|-------|--|
| ۳۷۰ | ..... | La patrie du père .۵۵۵   |
| ۳۷۲ | ..... | Aversion pratique .۵۵۶   |
| ۳۷۲ | ..... | La prière et le jeûne dans le bercail précédent .۵۵۷             |
| ۳۷۲ | ..... | La prière de la femme dans le bercail précédant .۵۵۸             |
| ۳۷۲ | ..... | Voyage multiple .۵۵۹   |
| ۳۷۴ | ..... | Les critères pour déterminer celui qui voyage trop .۵۶۰          |
| ۳۷۴ | ..... | La prière et le jeûne des étudiants .۵۶۱                         |
| ۳۷۵ | ..... | L'intention de séjourner dix jours dans un endroit .۵۶۲          |
| ۳۷۷ | ..... | LE WAQF  |
| ۳۷۷ | ..... | Le « waqf » du point de vue islamique .۵۶۳                       |
| ۳۷۷ | ..... | « Le « waqf mouhatati .۵۶۴                                       |
| ۳۷۷ | ..... | « Changer la nature du « waqf .۵۶۵                               |
| ۳۷۸ | ..... | Changer le lieu du « waqf » dont on n'a pas besoin .۵۶۶          |
| ۳۷۹ | ..... | Changer les terrains donnés qu'on ne peut pas utiliser .۵۶۷      |
| ۳۷۹ | ..... | « Changer les produits et les choses prévues pour le « waqf .۵۶۸ |
| ۳۷۹ | ..... | Vendre les tombes prévues comme don .۵۶۹                         |
| ۳۸۱ | ..... | QUESTIONS DIVERSES   |
| ۳۸۱ | ..... | L'étude de la philosophie .۵۷۰                                   |
| ۳۸۱ | ..... | Viabiliser une terre en friche .۵۷۱                              |
| ۳۸۱ | ..... | Utilisation de l'arme atomique .۵۷۲                              |
| ۳۸۲ | ..... | La valeur des calendriers astrologiques .۵۷۳                     |
| ۳۸۲ | ..... | Récupérer un cadeau .۵۷۴   |
| ۳۸۲ | ..... | « Les messages de « salawat .۵۷۵                                 |
| ۳۸۲ | ..... | Interprétation des rêves .۵۷۶                                    |
| ۳۸۴ | ..... | La mendicité .۵۷۷  |
| ۳۸۵ | ..... | Réponse de Salam par sms .۵۷۸                                    |

- ٣٨٥ ..... Etre présent dans les pays islamique et combattre avec .٨٧٩
- ٣٨٥ ..... Le suicide .٨٨٠
- ٣٨٥ ..... Le dirham .٨٨١
- ٣٨٦ ..... Dinar .٨٨٢
- ٣٨٦ ..... Qui est un martyr .٨٨٣
- ٣٨٧ ..... Mettre la main et dépenser de l'argent de la caisse de .٨٨٤
- ٣٨٧ ..... Les ustensiles en or-argent .٨٨٥
- ٣٨٧ ..... (Le « Aqiqa » (sacrifice pour le baptême de l'enfant .٨٨٦
- ٣٨٧ ..... Action kamikaze .٨٨٧
- ٣٨٨ ..... Aider les mendiants dont on ne sait vraiment pas s'il .٨٨٨
- ٣٨٩ ..... Les adages populaires .٨٨٩
- ٣٨٩ ..... Celui qui doit percevoir l'allocation familiale .٨٩٠
- ٣٨٩ ..... Donner le nom de « Illaha » aux filles « Rahman ou .٨٩١
- ٣٨٩ ..... Responsabilité des étudiants en religion .٨٩٢

## Lois islamiques pratiques Makarem Shirazi

### Spécifications du livre

قوانین عملی اسلامی آیت الله مکارم شیرازی

Grand Ayatollah Naser Makarem Shirazi

Traducteur : Arouna Mekoumie

موضوع: احکام-توضیح مسائل-احکام شرعی

ایران

قم

Au Nom De Dieu Le Tout-Misé ricordieux, Le

.Trè s Misé ricordieux

P: 1

### TABLE DES MATIERES 5







Lois islamiques pratiques

Questions islamiques pratiques les plus récurrentes

Grand Ayatollah Naser Makarem Shirazi

Traducteur : Arouna Mekoumie

P: 4

|   |        |
|---|--------|
| AVANT-PROPOS : .....                                  | 39     |
| LA MORALE .....                                       | 41     |
| CONSEIL .....   | 41 .1  |
| Le professeur de morale .....                         | 41 .2  |
| Les pensées et les idées sataniques .....             | 41 .3  |
| Les pensées qui frisent aux péchés .....              | 41 .4  |
| Les péchés commis avant l'âge mature.....             | 41 .5  |
| Le repentir .....                                     | 41 .6  |
| Repenti infini (continu) .....                        | 42 .7  |
| Signification de calomnie .....                       | 42 .8  |
| La calomnie des responsables .....                    | 42 .9  |
| Certains cas où la calomnie est permise .....         | 42 .10 |
| Se rattraper par rapport à un geste de calomnie ..... | 43 .11 |
| Le mensonge constructif .....                         | 43 .12 |
| Devenir ennemi .....                                  | 43 .13 |
| ISTIKHARAH .....                                      | 44     |
| Istikhārah .....                                      | 44 .14 |
| ISTIKHĀRAH par internet .....                         | 44 .15 |
| Reprendre l'Istikhārah .....                          | 44 .16 |
| Appliquer le résultat d'Istikhārah .....              | 44 .17 |

LES INVOCATIONS ET LES ZIRATS ..... 45

Méthode pour résoudre les problèmes ..... 45 .18

P: 5

|   |        |
|---|--------|
| Non exaucement de l'invocation.....                         | 45 .19 |
| Le nom sublime .....  | 45 .20 |
| Ecrire les invocations .....                                | 45 .21 |
| Lire inté gralement la sourate Al An-am .....               | 46 .22 |
| Les sources de la ziarat Ashura.....                        | 46 .23 |
| Ziarat « Nahiya Muqaddasa » .....                           | 47 .24 |
| Ré pé ter les sections des doa et des ziarats. ....         | 47 .25 |
| Ré diger les requêtes .....                                 | 47 .26 |
| L'HERITAGE .....  | 48     |
| L'hé ritage .....   | 48 .27 |
| L'hé ritage des petits-fils .....                           | 48 .28 |
| Privation de l'hé ritage .....                              | 48 .29 |
| Faire un testament pour un partage é gal de l'hé ritage .30 |        |
| entre la fille et le garçon.....                            | 49     |
| Faire un testament dans lequel ont interdit le partage .31  |        |
| de l'hé ritage jusqu' a une certaine date de terminé e..... | 49     |
| Ces a qui revient l'hé ritage du prix de sang d'un .32      |        |
| embryon : .....   | 49     |
| La philosophie de la ré duction de l'hé ritage des .33      |        |
| femmes .....  | 49     |

LE MARIAGE ET LES PROCHES PARENTS INTERDITS DE

MARIAGE ..... 51

Le mariage facile ..... 51 .34

Le mariage des Saadat (descendant de la famille du .35

prophète) avec les non saadat ..... 51

P: 6

## TABLE DES MATIERES 7

|  |           |
|--|-----------|
| (Le mariage avec les femmes Ahl sunnah (les sunnites   | .36       |
|  | 51        |
| Le mariage avec les hommes Ahl-sunnah .....            | 51 .37    |
| Le mariage temporaire avec les femmes non              | .38       |
| musulmanes des gens du livre (Juif et Chrétien) .....  | 51        |
| Le mariage avec les femmes prostituées .....           | 52 .39    |
| Le mariage avec une fille vierge .....                 | 52 .40    |
| Le mariage dans le dé lai de viduité .....             | 52 .41    |
| Interdiction du mariage du sodomite avec la soeur du   | .42       |
| sujet ayant subi la sodomie .....                      | 52        |
| L'autorisation paternelle d'une fille dont le père est | .43       |
| loin ou n'est pas accessible .....                     | 53        |
| L'autorisation du père pour un remariage de la fille   | .44       |
|  | vierge 53 |
| L'opposition non fondée du père .....                  | 53 .45    |
| Le mariage avec une mineure .....                      | 53 .46    |
| L'autorisation de la femme pour qu'un homme se         | .47       |
| marie pour une deuxième fois .....                     | 53        |
| Le jugement sur le mariage temporaire .....            | 54 .48    |
| La philosophie du mariage temporaire .....             | 54 .49    |

|  |        |
|--|--------|
| La fille qui a contracté un mariage temporaire sans  | .50    |
| l'autorisation de son père .....                     | 54     |
| Le mariage temporaire de longue durée .....          | 55 .51 |
| Les dots lourdes .....                               | 55 .52 |
| La réclamation d'une dot cédée à l'homme .....       | 55 .53 |
| Le consensus sur une dot inférieure à la dot validée | .54    |

55

P: 7

|  |        |
|--|--------|
| Droit de condamnation pour la dot .....                  | 56 .55 |
| Diminution ou augmentation de la dot après le            | .56    |
| mariage .....  | 56     |
| Conditions de garantir du mariage .....                  | 56 .57 |
| La sortir de la femme de la maison sans autorisation     | .58    |
| de son mari .....  | 57     |
| La femme travaille hors de la maison.....                | 57 .59 |
| L'autorisation du mari pour l'épargne .....              | 58 .60 |
| L'autorisation du mari dans les dépenses des revenus     | .61    |
| de la femme .....  | 58     |
| Comment entretenir les relations durant la période       | .62    |
| du mariage : .....                                       | 58     |
| Les limites de relation durant la période de fiançailles | .63    |
|  | 58     |
| Le moyen par lequel le fils adoptif devient Maram .      | 58 .64 |
| La voie pour qu'une fille adoptive devient Maram ..      | 58 .65 |
| Le mariage avec une Mineure dans l'intention d'en        | .66    |
| faire une Maram .....                                    | 59     |
| Mariage temporaire de la fille de l'enfant pour le       | .67    |
| père du père adoptif .....                               | 59     |



|  |        |
|--|--------|
| L'état du Maram de la belle-mère, la belle fille, la | .68    |
| bru, la fille adoptive .....                         | 59     |
| L'état de Maram entre la femme et le Mari après la   | .69    |
| mort   | 60     |
| Le mariage avec plusieurs femmes .....               | 60 .70 |
| La philosophie de l'interdiction pour une femme      | .71    |
| d'avoir plus maris .....                             | 60     |

|   |           |
|---|-----------|
| AHL-BAYT .....  | 62        |
| Willayat Takwiiniyah .....                            | 62 .72    |
| L'infailibilité des prophètes et des Imams .....      | 62 .73    |
| Connaissance occulte des imams .....                  | 62 .74    |
| Les photos qu'on attribue aux infailibles .....       | 62 .75    |
| (.Mise en scène des funérailles de Fatimah Zarah (s.a | .76       |
|   | 62        |
| L'épouse et les enfants de l'imam du temps .....      | 63 .77    |
| Le nom des califes donné aux enfants des Imams ...    | 63 .78    |
| Le Mariage d'Ummul Koulsoum avec le deuxième          | .79       |
|   | calife 63 |
| La rencontre avec l'imam du temps .....               | 63 .80    |
| L'île « Kradah » .....                                | 63 .81    |
| La ziarat des descendants des imams .....             | 63 .82    |
| Développer le Haram.....                              | 64 .83    |
| Les limites dé finissant la terre pure du maître des  | .84       |
| Martyrs .....   | 64        |
| La meilleure façon de consommer la turbah ou la       | .85       |
| terre de l'imam Hussein .....                         | 64        |
| Faire les récits de l'épopée .....                    | 64 .86    |

|  |        |
|--|--------|
| Malé diction et outrage vis-a-vis des califes des gens | .87    |
| de l'Ahl sunnah .....                                  | 65     |
| La philosophie de plusieurs femmes chez le prophète    | 65 .88 |
| BANQUE .....   | 66     |
| Les lois bancaires .....                               | 66 .89 |

|   |         |
|---|---------|
| Le salaire des fonctionnaires de banque .....           | 66 .90  |
| Les ré compenses bancaires .....                        | 66 .91  |
| Le pré t .....  | 66 .92  |
| Dé penser le cré dit dans le cas contraire a ce qui est | .93     |
| pré vu dans le contrat .....                            | 66      |
| Le devoir de celui qui a utilisé un pré t contrairement | .94     |
| a ce qui est pré vu dans le contrat .....               | 67      |
| Les dé biteurs qui ont fait faillite .....              | 67 .95  |
| Achat et vente des avantages de pré t .....             | 67 .96  |
| Ré muné ration .....                                    | 67 .97  |
| Pé nalité de retard de paiement .....                   | 67 .98  |
| Conditions d'é pargne .....                             | 67 .99  |
| les é pargnes de banque.....                            | 68 .100 |
| L'é pargne-or .....                                     | 68 .101 |
| MEDECINE .....  | 69      |
| Consulter un mé decin qui n'est pas du mé me sexe .     | 69 .102 |
| La chirurgie esthé tique .....                          | 69 .103 |
| Greffage des organes .....                              | 69 .104 |
| Achat et vente de reins .....                           | 69 .105 |
| L'é nergie thé rapie .....                              | 69 .106 |

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| Le clonage .....         | 69 .107 |
| Le masochisme .....      | 70 .108 |
| L'hypnotisme .....       | 70 .109 |
| Changement de sexe ..... | 70 .110 |

|  |           |
|--|-----------|
| Les dispositions islamiques des personnes en situation de mort cérébrale ..... | 70        |
| Renouveler les appareils de celui qui est en situation de mort cérébrale ..... | 71        |
| Empêcher la formation de l'oeuf .....  | 71 .113   |
| Interruption de grossesse .....  | 71 .114   |
| L'interruption de grossesse pour sauver la vie de la mère .....                | 72        |
| Mère porteuse .....  | 72 .116   |
| L'insémination d'un oeuf inconnu .....   | 72 .117   |
| Méthode d'insémination autorisée d'un oeuf inconnu .....                       | 72        |
| Utiliser les aliments illicites comme médicament ....                          | 73 .119   |
| <b>HABILLEMENT REGARD ET RELATION .....</b>                                    | <b>74</b> |
| Philosophie du hijab ou du voile islamique .....                               | 74 .120   |
| Le voile des femmes face à un étranger .....                                   | 75 .121   |
| Le voile des femmes face aux personnes intimes ....                            | 75 .122   |
| Le voile des femmes en présence des femmes .....                               | 75 .123   |
| Couvrir la pomme des mains et des pieds des femmes .....                       | 75        |

|  |               |
|--|---------------|
| L'age de discernement et comment se couvrir face   | .125          |
| aux personnes qui sont déja en mesure de discerner | ..... 76      |
| Couvrir les cheveux artificiels ou les greffe      | ..... 76 .126 |
| Couvrir la bague et bien d'autres parures face aux | .127          |
| étrangers  | ..... 76      |
| La limite de l'accoutrement au moment de la        | .128          |
| demande de mariage                                 | ..... 76      |

|  |         |
|--|---------|
| Le voile des hommes devant les é trangers .....              | 77 .129 |
| Le voile des hommes face aux hommes .....                    | 77 .130 |
| Les vé tements aux manches courtes .....                     | 77 .131 |
| Porter les vé tements exclusivement ré servé s aux ..        | .132    |
| femmes ou aux hommes .....                                   | 77      |
| De l'or pour les hommes .....                                | 78 .133 |
| La cravate .....   | 78 .134 |
| Philosophie de l'interdiction de l'or et la soie pour les .. | .135    |
| hommes : .....   | 78      |
| Regarder les films et les photos des femmes ..               | .136    |
| é trangè res .....   | 78      |
| Voir une compé tition sportive pour les femmes .....         | 78 .137 |
| Regarder les femmes 'Namaram' a la té lé vision. ....        | 79 .138 |
| Regarder des images vulgaires .....                          | 79 .139 |
| Mettre le parfum hors de la maison pour les femmes ..        | .140    |
|  | 79      |
| Consolider les liens de famille avec un parent ..            | .141    |
| pé cheur .....   | 79      |
| Causer : .....   | 80 .142 |
| Dialoguer avec un 'Namaram' au lieu de service. ....         | 80 .143 |



.Dialogue et fré quentation entre la fille et le garçon .144

80

Lié l'amitié avec un 'Namaram' : ..... 80 .145

Saluer un 'Namaram' ..... 80 .146

MAQUILLAGE ET COIFFURE ..... 81

Parure des femmes..... 81 .147

P: 12

|   |         |
|---|---------|
| Appliquer le khôl .....                               | 81 .148 |
| Les filles et le rasage .....                         | 81 .149 |
| Soins esthé tiques et capillaires fé minins chez les  | .150    |
| hommes .....  | 81      |
| Raser la barbe .....                                  | 81 .151 |
| Le strict minimum de la barbe .....                   | 81 .152 |
| Le tatouage .....                                     | 81 .153 |
| Taqlid a l'é poque des imams .....                    | 82 .154 |
| Signes de la maturité .....                           | 82 .155 |
| Age de puberté chez les filles .....                  | 82 .156 |
| Devoir de ceux qui jusqu'ici n'ont pas encore adopté  | .157    |
| un marja' .....                                       | 82      |
| Devoir de ceux qui ont perdu leur guide religieux ... | 83 .158 |
| Demeurer derriè re un guide dé cé dé .....            | 83 .159 |
| LE HAJJ ET LA OUMRAH .....                            | 84      |
| Capacité financiè re pour le Hajj .....               | 84 .160 |
| La dot et la capacité pour le Hajj .....              | 84 .161 |
| Concé der sa fiche de Hajj a quelqu'un d'autre .....  | 84 .162 |
| Le rite du Hajj pour les enfants .....                | 84 .163 |
| L'immolation du Hajj dans le contexte actuel .....    | 85 .164 |

Quel est le statut de celui qui ré alise qu'une fois .165

rentré chez lui que son Tawaf et sa prière de Tawaf sont nuls85

Colorier les cheveux et les choses de ce genre pour .166

celui qui part au « Hajj TAMATO » ..... 85

P: 13

|  |         |
|--|---------|
| L'usage du gèle anti infection pour celui qui a revêtu . | 167     |
| l'Ihram  | 85      |
| Le port le des gants transparents pour des femmes .      | 168     |
| habillé es en Ihram .....                                | 85      |
| Le « Sa'i » ou le va et vient dans le nouveau site ..... | 85 .169 |
| Le cinquième « Labbeyk » .....                           | 86 .170 |
| Dé signer le pèlerin par « Murtamal » .....              | 86 .171 |
| La deuxième Omra durant le même mois lunaire ....        | 86 .172 |
| L'Oumrah accompli par intention pour soi et pour .       | 173     |
| les autres .....   | 86      |
| Aller au Hajj en sachant que cela est une source de .    | 174     |
| revenu pour la famille Saoud .....                       | 86      |
| SANCTION JUDICIAIRE ET PRIX DE SANG .....                | 88      |
| La philosophie de la division par deux du .              | 175     |
| dé dommagement du pour les femmes .....                  | 88      |
| L'assurance vie en matière du prix de sang de .          | 176     |
| l'homme et de la femme .....                             | 88      |
| Les Mois sacrés .....                                    | 88 .177 |
| Le prix du sang pour les foetus .....                    | 88 .178 |
| Qui est responsable pour payer le prix de sang du .      | 179     |

La lapidation ..... 89 .180

Exécuter une sentence aux regards de tout le monde .181

89

DROIT DES GENS ET DROIT DES PARENTS ..... 91

Comment combler le droit des gens ..... 91 .182

Restitution des droits bafoués (radul-Mazalim) ..... 91 .183

P: 14

|   |         |
|---|---------|
| Comment dé dommager les droits non maté riel des          | .184    |
| gens  | 91      |
| Disposer des biens immobiliers des autres .....           | 91 .185 |
| Droit du passant .....                                    | 91 .186 |
| Ré forme des domaines .....                               | 92 .187 |
| Les choses é garé es .....                                | 92 .188 |
| Punition physique des enfants .....                       | 93 .189 |
| Punition physique des é lè ves ou é coliers .....         | 93 .190 |
| La limite de dé sobé issance aux parents .....            | 93 .191 |
| L'agré ment des parents pour entrer au sé minaire         | .192    |
| islamique .....   | 93      |
| Disposer les biens d'une personne dont la source de       | .193    |
| revenu est douteuse .....                                 | 93      |
| Disposer des biens licites mé langé s aux biens illicites | .194    |
|   | 94      |
| La limite pour un invité d'utiliser les biens de la       | .195    |
| maison de son hôte .....                                  | 94      |
| Les peaux de vin .....                                    | 94 .196 |
| Droit d'auteur et droit d'invention .....                 | 94 .197 |
| La continuité des droits d'auteur et du droit             | .198    |

|   |         |
|---|---------|
| d'invention : .....                                     | 94      |
| Copie ou plagia .....                                   | 95 .199 |
| Cas des personnes considé ré es comme adversaire .      | 95 .200 |
| Les exceptions des choses qu'il ne faut pas saisir pour | .201    |
| comblér une dette .....                                 | 95      |
| LE KHOMS .....  | 96      |

|   |            |
|---|------------|
| Comment déduit-on le Khoms .....                        | 96 .202    |
| Disposer les biens de celui qui ne verse pas le Khoms . | 203        |
|   | 96         |
| Verser le khoms a ceux qui ont le droit de pension .    | 204        |
| sur nous .....  | 96         |
| Le khoms sur l'héritage .....                           | 96 .205    |
| Le khoms du reste des produits consommés .....          | 97 .206    |
| Le khoms des primes ou pensions de retraite.....        | 97 .207    |
| Le khoms sur l'épargne immobilier et mobilier .         | 208        |
| voiture, affaires de maison et autres) .....            | 97)        |
| Le khoms de l'argent de poche .....                     | 97 .209    |
| Le khoms sur le montant d'une caution pour la           | .210       |
| location d'une maison .....                             | 97         |
| Le khoms sur les affaires de la maison .....            | 98 .211    |
| Le khoms du capital de la bourse et des bons de         | .212       |
|   | trésors 98 |
| Le khoms qui s'applique sur l'or .....                  | 98 .213    |
| La zakat sur les pièces d'or .....                      | 98 .214    |
| La dette de khoms .....                                 | 98 .215    |
| Le khoms du crédit .....                                | 99 .216    |



Le khoms du cadeau ..... 99 .217

Méthode pour évaluer le khoms des dépenses du .218

Hajj et de l'Omra de ceux qui ont vécu une année de khoms

99

Méthode d'évaluation du khoms du Hajj et de l'Omra .219

de ceux qui n'ont pas encore connu l'année du khoms ..... 99

P: 16

|  |          |
|--|----------|
| Méthode d'évaluation du Khoms et l'Oumrah des agents et des fonctionnaires dont l'année du khoms n'est pas encore arrivée et qui se rappellent encore de la première fois qu'ils ont perçu le salaire .....          | 99       |
| Méthode d'évaluation du khoms et de l'Omra pour les fonctionnaires et les agents dont l'année de khoms n'est pas encore révolue et qui ne se rappellent pas de la première fois qu'ils ont touché leur salaire ..... | 100      |
| Les gens dont leur mère est Said (c'est-à-dire descendante de la famille du prophète) .....  | 100      |
| Les impôts ne remplacent pas le khoms .....  | 100 .223 |
| Collaborer avec un associé qui ne paye pas son khoms   | 100      |
| <b>LES ALIMENTS ET LES BOISSONS .....</b>  |          |
| Preuve de l'emblème « Alal » .....   | 101 .225 |
| Jus d'orge .....   | 101 .226 |
| Boisson alcoolisée à un faible degré .....   | 101 .227 |
| L'alcool présent dans les aliments .....   | 101 .228 |
| L'allaitement du bébé à travers du sein blessé de la mère  | 101 .229 |

Voir de l'impureté dans une nourriture préparée . 102 .230

Le sang qui sort au moment de cuire les viandes .. 102 .231

Croiser les verres a la santé comme les gens .232

consomment l'alcool ..... 102

La cigarette ..... 102 .233

La chasse pour le plaisir ..... 102 .234

P: 17

|   |     |
|---|-----|
| Les poisons consommables de manière apparente .235                              | 102 |
| La cause de l'interdiction de la viande de certains animaux aquatique ..... 103 | 236 |
| Un poison chassé qui meurt dans une assiette d'eau .237                         | 103 |
| Les caractéristiques des oiseaux a la viande licite . 103 .238                  |     |
| Le rossignol ..... 103 .239   |     |
| La viande du buffle ..... 103 .240  |     |
| Buffalo ..... 103 .241  |     |
| La viande du corbeau ..... 103 .242   |     |
| La viande du cygne ..... 104 .243   |     |
| Manger le cadavre du lézard ..... 104 .244                                      |     |
| La viande du pingouin ..... 104 .245  |     |
| La viande de la girafe ..... 104 .246   |     |
| La viande du rhinocéros herbivore ..... 104 .247                                |     |
| Manger la viande ou le foie cru ..... 104 .248                                  |     |
| Le chocolat contenant la gélatine de boeuf ..... 104 .249                       |     |
| Le sang à l'intérieur de l'oeuf et du lait ..... 104 .250                       |     |
| LES MENSTRUES ..... 105   |     |

Les choses qui sont interdites aux femmes en période .251

105

Faire des visites spirituelles sur le mausolée des .252

descendants des Imams pour une femme en période de

saignement. .... 105

P: 18

|  |          |
|--|----------|
| La visite des mausolés des imams pour la femme en pé riode : | 105      |
| La lecture du coran pour une femme en pé riode ..            | 105 .254 |
| Interdiction d'accouplement durant la pé riode de            | .255     |
| menstrues .....  | 106      |
| Faire les rapports sexuels après la fin des règles et        | .256     |
| avant le bain rituel de la femme : .....                     | 106      |
| Voir une toute petite plaque avant le saignement             | 106 .257 |
| Les saignements qui dépassent dix jours .....                | 106 .258 |
| Les saignements irréguliers .....                            | 107 .259 |
| Purification perturbée .....                                 | 107 .260 |
| L'usage des pilules contraceptives pour couper le            | .261     |
| saignement mensuel .....                                     | 107      |
| Les lochies et les sangs douteux .....                       | 107 .262 |
| Les femmes sans utérus qui n'ont pas encore                  | .263     |
| atteintes la ménopause .....                                 | 107      |
| -La ménopause chez les femmes « Said » et « non              | .264     |
| Said »   | 108      |
| Le sang qu'on voit après la ménopause .....                  | 108 .265 |
| LES MEDIAS .....   | 109      |

|   |          |
|---|----------|
| Les chaînes de télévision par satellite ..... | 109 .266 |
| Les chaînes provinciales .....                | 109 .267 |
| Écouter les radios étrangères .....           | 109 .268 |
| Internet .....                                | 109 .269 |
| Facebook .....                                | 109 .270 |
| Regarder les programmes de plaisanterie ..... | 109 .271 |

|  |          |
|--|----------|
| Caricature .....   | 110 .272 |
| L'OBSERVATION DU JEUNE ET L'IHTIKAF (retraite spirituelle dans une mosqué e) ..... | 111      |
| L'apparition du mois .....   | 111 .273 |
| Dé terminer que l'observation du jeû ne peut causer .274                           |          |
| du tort a quelqu'un .....  | 111      |
| Rompre le jeune sans aucune exigence d'autre .275                                  |          |
| islamique .....  | 111      |
| La soif intense .....  | 111 .276 |
| L'expiation et le remboursement du jeû ne pour une .277                            |          |
| femme enceinte ou une femme qui allaite .....                                      | 112      |
| Celui qui a la priè re ou le jeû ne a rembourser .....                             | 112 .278 |
| Les jeunes du malade et le remboursement .....                                     | 112 .279 |
| Janaba (grand lavage) de celui qui observe le jeû ne .280                          |          |
|  | 112      |
| Les Ebat sexuels .....   | 113 .281 |
| Se brosser les dents par celui qui observe le jeû ne .282                          |          |
|  | 113      |
| L'injection et la perfusion en é tat de jeune .....                                | 113 .283 |
| Parler avec un « Na Maram » lorsqu'on observe le .284                              |          |



Incapacité de payer l'expiation pour jeû ne rompu .285

volontairement ..... 113

La zakat Al-fittra d'un invité ..... 114 .286

Dé penser la zakat Al-fittra ..... 114 .287

Les nuits de Qadr sur toute la planè te ..... 114 .288

|   |          |
|---|----------|
| L'Ihtikaf dans un autre endroit que la mosquée        | 289      |
| centrale .....  | 114      |
| L'Ihtikaf du voyageur dans Médine .....               | 115 .290 |
| Remboursement d'Ihtikaf .....                         | 115 .291 |
| LE DIVORCE ET L'IDDAH (VIDUITE) .....                 | 116      |
| Le divorce en l'absence du mari .....                 | 116 .292 |
| Le divorce à l'étranger .....                         | 116 .293 |
| Observer la Iddah si on connaît qu'on n'est pas       | 294      |
| enceinte .....  | 116      |
| La pension durant l'observation de l'Iddah et         | 295      |
| l'obéissance à l'homme .....                          | 117      |
| Le respect du « Ijjab » dans l'Iddah .....            | 117 .296 |
| PURIFICATION ET IMPURETE .....                        | 118      |
| Comment soigner la hantise .....                      | 118 .297 |
| Relayeur dans les impuretés .....                     | 118 .298 |
| Eaux sales issues de la purification .....            | 118 .299 |
| Le contact avec l'impureté à l'intérieur .....        | 119 .300 |
| Contact avec l'impureté à l'intérieur de la bouche    | 119 .301 |
| L'impureté des créatures .....                        | 119 .302 |
| Le caractère impur de l'endroit où le chien est passé | 303      |

Dispositions islamiques a propos des eaux usé es .. 119 .304

Les objets en cuire dont l'origine est douteuse ..... 120 .305

Purification de l'urine avec l'eau de petite quantité .306

120

Purification de la moquette collé e au sol ..... 120 .307

P: 21

|   |          |
|---|----------|
| Purification du tapis ou du lieu souillé .....        | 120 .308 |
| La purification a l'aide la machine a laver .....     | 121 .309 |
| Purification du té lé phone portable souillé .....    | 121 .310 |
| L'ablution, bain rituel et purification avec de l'eau | .311     |
| d'un lac de sel .....                                 | 121      |
| Lac de sel souillé .....                              | 121 .312 |
| COMMEMORATION DE DEUIL (Majilis Ahzab) .....          | 122      |
| Meilleur façon de commé morer des deuils .....        | 122 .313 |
| (.Commé moration du deuil de l'imam Hussein (a.s      | .314     |
|   | 122      |
| Les orateurs appré cié s.....                         | 122 .315 |
| La langue du pré sent .....                           | 123 .316 |
| Le slogan et les mots non correspondant .....         | 123 .317 |
| Porter des flambeaux ou des drapeaux lors des         | .318     |
| cé ré monies de commé moration .....                  | 123      |
| Le tambour et la cymbale .....                        | 123 .319 |
| La musique lors des commé morations de deuil .....    | 123 .320 |
| Jouer du chalumeau .....                              | 124 .321 |
| La flagellation .....                                 | 124 .322 |
| Sauter en haut et en bas .....                        | 124 .323 |

|   |          |
|---|----------|
| Enlever l'habit sur le torse .....                | 124 .324 |
| Utiliser les haut-parleurs .....                  | 124 .325 |
| Pleurer a haute voix durant les commé morations . | 125 .326 |
| Reve`tir le noir .....                            | 125 .327 |
| Travailler durant les jours d'Ashura .....        | 125 .328 |

|  |          |
|--|----------|
| La prière de midi du jour de l' Ashura .....           | 125 .329 |
| Observer le jeûne dans le mois de Muharram et le       | .330     |
| jour d' Ashura .....                                   | 125      |
| Se maquiller ou se parer durant les jours de           | .331     |
| commémoration .....                                    | 125      |
| Mettre le « Hanar » (le noir dans les yeux) le jour de | .332     |
| commémoration de deuil .....                           | 126      |
| Mettre le « Khôl » .....                               | 126 .333 |
| Célébrer les mariages durant les jours de              | .334     |
| commémoration de deuil : .....                         | 126      |
| Faire les rapports sexuels durant les jours de         | .335     |
| commémoration de deuil .....                           | 126      |
| Utiliser les graines et du pistache du les jours de    | .336     |
| commémoration de deuil .....                           | 126      |
| ARITHMOMANCIE-DJINN-DEMON ET SUPERSTITION .....        | 127      |
| La magie et la sorcellerie .....                       | 127 .337 |
| L'envoûtement .....                                    | 127 .338 |
| Arithmomancie .....                                    | 127 .339 |
| Conjurer les esprits .....                             | 128 .340 |
| Les Djinns .....                                       | 128 .341 |

|  |          |
|--|----------|
| Conjurer un djinn .....  | 128 .342 |
| Les feuilles de cheikh Ahmed .....   | 128 .343 |
| Le mercredi « SOURI » (le dernier mercredi dans le .344<br>calendrier Iranien) ..... | 129      |
| Treize Badr .....  | 129 .345 |
| BAIN RITUEL ET ABLUTION .....  | 130      |

|  |          |
|--|----------|
| Laver pour une deuxième fois la main et le visage lors   | .346     |
| de l'ablution.....                                       | 130      |
| Faire remonter et redescendre la montre et le            | .347     |
| bracelet durant l'ablution .....                         | 130      |
| L'encre de la plume .....                                | 130 .348 |
| La crème pour l'ablution .....                           | 130 .349 |
| Le « Khôl » lors de l'ablution .....                     | 130 .350 |
| Faire le bain rituel ou l'ablution avec une tâche ....   | 130 .351 |
| L'ablution avec les cheveux artificiels .....            | 131 .352 |
| Placer les ongles artificiels .....                      | 131 .353 |
| Le tatouage .....  | 131 .354 |
| Tatouer les lèvres ou les cils et faire l'ablution ou le | .355     |
| bain rituel avec .....                                   | 131      |
| Utiliser l'eau sans s'être abonné (voler l'eau) .....    | 132 .356 |
| Celui qui pise ou gaze fréquemment .....                 | 132 .357 |
| Faire l'ablution avant le temps .....                    | 132 .358 |
| Comment essuyer les cheveux couverts de gel.....         | 132 .359 |
| Empêchement dans l'ablution ou le bain .....             | 132 .360 |
| L'intention dans l'adoration .....                       | 133 .361 |
| Le pansement sur tout l'organe d'ablution .....          | 133 .362 |



|   |          |
|---|----------|
| Les ablutions et les bains de pansement .....             | 133 .363 |
| Les causes du « Janaba » (grand lavage) .....             | 133 .364 |
| Entrer dans la mosquée pour une femme en .365             |          |
| menstrues ou en état de « janaba ».....                   | 134      |
| Toucher les statuettes de bouts sous la forme du mot .366 |          |
| sacré « Allah » .....                                     | 134      |

|  |          |
|--|----------|
| La mouille chez les femmes .....                         | 134 .367 |
| Les indices du sperme .....                              | 134 .368 |
| Epuration de l'urine dans le canal urinaire .....        | 135 .369 |
| Epuration du sperme .....                                | 135 .370 |
| Les choses qui annulent le grand lavage .....            | 135 .371 |
| Un seul grand lavage suffisant pour tous les autres .    | 372      |
| grands lavages qui s'imposent a un sujet .....           | 136      |
| Celui qui ne savait pas que le bain é tait obligatoire . | 373      |
| pour lui .....   | 136      |
| Celui qui n'observe pas l'ordre durant .                 | 374      |
| l'accomplissement du lavage rituel .....                 | 136      |
| Le lavage du Janaba durant la pé riode du saignement .   | 375      |
|  | 136      |
| La honte par rapport a faire le lavage .....             | 137 .376 |
| Le doute lors du lavage .....                            | 137 .377 |
| Les lavages qui remplacent les ablutions .....           | 137 .378 |
| Un lavage avec plusieurs intentions .....                | 137 .379 |
| Le corps sec avant le lavage .....                       | 137 .380 |
| Le temps du lavage de vendredi .....                     | 137 .381 |
| CONFESSIION ET RELIGION .....                            | 139      |

Vivre avec les non musulmans ..... 139 .382

Vivre avec les membres de la secte hé ré tique ..... 139 .383

Les Soffites ..... 139 .384

L'Irfan Kihani ..... 139 .385

PHILOSOPHIE DES DISPOSITIONS PRATIQUES ET DES SUJETS

THEOLOGIQUE ..... 140

P: 25

|  |     |      |
|--|-----|------|
| Comparaison du rang des cinq privilégies de Dieu     | 140 | .386 |
| Le retour (Rajah) .....                              | 140 | .387 |
| Le Jihad préliminaire .....                          | 140 | .388 |
| L'autorité religieuse (wilayatu faqih) .....         | 140 | .389 |
| Unicité de l'existence .....                         | 141 | .390 |
| La création de l'homme .....                         | 141 | .391 |
| Le monde des particules (Aalamul-zar) .....          | 141 | .392 |
| La philosophie de la sentence d'apostasie .....      | 141 | .393 |
| Différence de la sentence sur l'apostat national et  |     | .394 |
| l'apostat inné .....                                 | 142 |      |
| Pourquoi est-ce que le témoignage de deux femmes     |     | .395 |
| est équivalent à celui d'un seul homme .....         | 142 |      |
| LE CORAN.....  | 143 |      |
| Lire la traduction du coran .....                    | 143 | .396 |
| Les versets de la prosternation obligatoire .....    | 143 | .397 |
| Respecter le voile lors de la lecture du coran ..... | 143 | .398 |
| Lecture du coran des filles auprès des hommes ....   | 143 | .399 |
| Falsification du coran .....                         | 143 | .400 |
| Pronom personnel masculin pour Dieu .....            | 143 | .401 |
| Graver les noms sacrés sur les colliers .....        | 144 | .402 |

|  |          |
|--|----------|
| Mé thode pour effacer les noms sacré s .....                 | 144 .403 |
| Le té lé phone, la cassette ou le CD contenant le Coran .404 |          |
| qui tombe dans la toilette .....                             | 144      |
| LES LOIS ET LA TRESORERIE PUBLIQUE .....                     | 145      |
| Respecter les lois du pays .....                             | 145 .405 |

|  |          |
|--|----------|
| Utiliser le carnet d'assurance des autres .....        | 145 .406 |
| Usage personnel des biens de la trésorerie public      | 145 .407 |
| S'occuper de ses travaux personnels durant les         | .408     |
| heures de services .....                               | 145      |
| Le bonus et les cadeaux qu'on donne aux employés       | .409     |
| des bureaux .....                                      | 145      |
| Percevoir le bonus des clients .....                   | 146 .410 |
| Tricherie aux examens .....                            | 146 .411 |
| Tricherie dans les concours et les examens             | .412     |
| d'embauches .....                                      | 146      |
| QUESTIONS RELATIVES AU SEXE .....                      | 147      |
| Les relations sexuelles interdites .....               | 147 .413 |
| Faire les rapports sexuels avec la femme en période    | .414     |
| d'Istihadha .....                                      | 147      |
| L'assouplissement de plaisir mutuel entre l'homme et   | .415     |
| la femme .....   | 147      |
| Les rapports sexuels non conventionnels .....          | 148 .416 |
| Boire le lait du sein de la femme .....                | 148 .417 |
| La masturbation et le fait de s'offrir personnellement | .418     |
| le plaisir .....                                       | 148      |

|  |          |
|--|----------|
| Les voies pour résoudre les problèmes sexuels .....          | 148 .419 |
| Centre de consultation pour les couples .....                | 148 .420 |
| LA MOSQUEE .....   | 150      |
| La mosquée sacrée de « Jamkaran » .....                      | 150 .421 |
| Utiliser la mosquée comme quartier général de                | .422     |
| bé né volat et des activités culturelles et religieuse ..... | 150      |

|  |          |
|--|----------|
| Utiliser les sites de mosqué e et les Houssé niyyah .        | 423      |
| pour les cé ré monies de mariage et les trucs de ce genre .. | 150      |
| Louer les objets de la mosqué e .....                        | 150 .424 |
| Reconstruire et ré factionner une mosqué e .....             | 150 .425 |
| Dé truire l'é difice de la mosqué e .....                    | 151 .426 |
| Quelqu`un qui ajoute un truc depuis la rue jusqu`a ça .      | 427      |
| vient se coller a la mosqué e .....                          | 151      |
| Le sport dans la mosqué e et l'Houssé niyyah .....           | 151 .428 |
| Les objets inutilisables de la mosqué e .....                | 151 .429 |
| Diffuser l'appel a la priè re et les autres programmes .     | 430      |
| de la mosqué e .....   | 151      |
| SPECULATIONS ET QUESTIONS Y RELATIVES .....                  | 152      |
| La ré alité de la spé culation .....                         | 152 .431 |
| Le bé né fice de la transaction .....                        | 154 .432 |
| Les contrats de fluctuation avec d'é normes bé né fices .    | 433      |
|  | 154      |
| Exemple de formulaire de contrat de spé culation .           | 154 .434 |
| Les bons de participations .....                             | 155 .435 |
| Forest .....   | 155 .436 |
| GQI .....  | 155 .437 |



|  |          |
|--|----------|
| Achat et vente de chè que .....                            | 155 .438 |
| Achat et vente des actions .....                           | 155 .439 |
| La sculpture, la fabrication, l'achat, la vente et la .440 |          |
| conservation .....   | 156      |
| Achat, vente et installation des antennes .441             |          |
| paraboliques .....   | 156      |

|   |     |
|---|-----|
| Fabrication, achat et vente de l'or pour les hommes .442          |     |
|   | 156 |
| Vente des habits et travailler dans le maquillage .. 156 .443     |     |
| Les produits Israé liens ..... 156 .444                           |     |
| Né goce de l'argent par l'argent ..... 156 .445                   |     |
| Né goce futur ..... 157 .446                                      |     |
| Vente aux en chère sur internet ..... 157 .447                    |     |
| Transaction autour des produits de contre bandes .448             |     |
|   | 157 |
| Location a duré e indé terminé e ..... 157 .449                   |     |
| Location d'or ..... 158 .450                                      |     |
| Caution et location ..... 158 .451                                |     |
| Vendre a cré dit avec paiement par tranche ou avec .452           |     |
| un prix supé rieur ..... 158                                      |     |
| Tarif du bé né fice sur la marchandise ou les services .453       |     |
|   | 158 |
| Considé rer l'inflation dans le registre de calcul ..... 159 .454 |     |
| Majorer les prix et augmenter le dé lai ..... 159 .455            |     |
| La dette et l'inflation ..... 159 .456                            |     |
| Soustraire un montant sur les sommes retiré a partir .457         |     |

|  |          |
|--|----------|
| des distributeurs automatiques .....                 | 160      |
| Perturber le partage convenu .....                   | 160 .458 |
| Signification de la conservation en ré serve .....   | 160 .459 |
| Garder en ré serve des marchandises qui n'ont pas de | .460     |
| né cessité .....                                     | 160      |
| La procuration pour l'achat .....                    | 160 .461 |

|  |          |
|--|----------|
| Consulter les sites internet et recevoir une           | .462     |
| ré muné ration .....                                   | 161      |
| Les commissions qu'on donne pour avoir acheté les      | .463     |
| entreprises et les directions .....                    | 161      |
| L'assurance vie .....                                  | 161 .464 |
| Dé finition du prix de la clientèle .....              | 161 .465 |
| MUSIQUE ET REGROUPEMENT DE FESTIVITE .....             | 163      |
| Musique .....  | 163 .466 |
| Effets pervers de la musique .....                     | 163 .467 |
| L'achat, la vente, la conservation, l'apprentissage et | .468     |
| l'enseignement des instruments de musique .....        | 163      |
| Ecouter la chanson des femmes .....                    | 163 .469 |
| La chorale des femmes .....                            | 163 .470 |
| Chorale mixte .....                                    | 164 .471 |
| Quel ce qu'on entend par futilité et lieu de plaisir   | 164 .472 |
| Applaudir .....  | 164 .473 |
| Danser.....  | 164 .474 |
| L'argent qu'on dé verse sur la tête des musiciens ..   | 164 .475 |
| Participer a des ré unions où les pé ché s sont commis | .476     |

Les rassemblements festifs islamiques conformes 165 .477

NAZR (Pacte avec Dieu) ..... 166

La formule du Nazr ..... 166 .478

Nazr par é crit ..... 166 .479

Nazr pour les imams ..... 166 .480

Nazr d'observer le jeû ne ..... 166 .481

P: 30

|  |          |
|--|----------|
| Faire le Nazr d'observer le jeûne dans le voyage ...     | 167 .482 |
| Nazr d'observer le jeûne pour celui qui a des jeûnes a   | .483     |
| rembourser ou des expiations des jeûnes a rembourser ... | 167      |
| Nazr de la femme .....                                   | 167 .484 |
| Nazr de l'enfant .....                                   | 167 .485 |
| Nazr pour la bougie .....                                | 167 .486 |
| L'offrande des fruits secs pour apporter des             | .487     |
| ouvertures .....   | 167      |
| Nazr de la table servie .....                            | 168 .488 |
| Les nazr lourds .....                                    | 168 .489 |
| Nazr pour les autres .....                               | 168 .490 |
| Disparition des choses de nazr .....                     | 168 .491 |
| Incapacité d'appliquer le nazr .....                     | 168 .492 |
| La préférence sur les cas de nazr .....                  | 168 .493 |
| Niveau du retard dans l'accomplissement du nazr          | 169 .494 |
| Changer le nazr .....                                    | 169 .495 |
| Changer le nazr d'une boisson froide pour une boisson    | .496     |
| chaude   | 169      |
| Oublier le nazr .....                                    | 169 .497 |
| Augmentation des nazr .....                              | 169 .498 |

Expiation du nazr ..... 170 .499

Le nazr ne s'impose dans plusieurs cas ..... 170 .500

PRIERES QUOTIDIENNES OBLIGATOIRES ET AZAN ..... 172

Comment venir a bout de la paresse dans la prière .501

172

P: 31

|  |          |
|--|----------|
| Pré sence dans la priè re avec le coeur ou bien          | .502     |
| pré sence de coeur dans la priè re : .....               | 172      |
| La priè re en langue arabe .....                         | 173 .503 |
| La priè re de celui l'alcool .....                       | 173 .504 |
| Accomplir la priè re au moment de l'Azan .....           | 173 .505 |
| Le devoir de celui qui est en train de dormir, le fou et | .506     |
| celui qui est é vanoui : .....                           | 173      |
| Dé vier de la Qiblah dans les priè res pré cé dentes ..  | 174 .507 |
| La priè re et le jeû ne au niveau des deux pô les .....  | 174 .508 |
| La priè re individuelle pendant que les autres           | .509     |
| l'accomplissent en assemblé .....                        | 175      |
| Lire le « Qunut » en français.....                       | 175 .510 |
| La troisiè me « chahada » dans la priè re .....          | 175 .511 |
| Se prosterner sur un morceau de terre cuite couvert      | .512     |
| de graisse .....   | 175      |
| Se prosterner sur un morceau de terre brisé .....        | 175 .513 |
| Lire a haute voix ou a voix basse la priè re de midi le  | .514     |
| jour du vendredi .....                                   | 175      |
| Fermer les yeux dans la priè re .....                    | 176 .515 |
| Augmenter la phrase (que sa ré apparition soit           | .516     |



pré cipité e) dans la priè re ..... 176

Un religieux comme imam de priè re ..... 176 .517

Prier derriè re un imam d'assemblée qui est contre le .518

gouvernement islamique ..... 176

Prier derriè re un imam en assemblée qu'on ne connaît .519

pas 176

Le troisiè me Imam ..... 176 .520

P: 32

|  |          |
|--|----------|
| Les dé lits d'un imam d'assemblée de prière .....        | 177 .521 |
| Assister a la prière d'assemblée des Ahl sunnah .....    | 177 .522 |
| Se sé parer de la prière d'assemblée .....               | 177 .523 |
| La mé thode de l'accomplissement de la prière autour     | .524     |
| de kaaba selon les croyances chiites .....               | 177      |
| Se saluer aprè s la prière en assemblé .....             | 177 .525 |
| Comment accomplir les prières de remboursement           | .526     |
|  | 177      |
| L'ordre de remboursement des prières .....               | 178 .527 |
| Rembourser les prières et les jeû nes des parents .      | 178 .528 |
| Rembourser les prières et les jeû nes dont on ne         | .529     |
| connait pas la quantité .....                            | 178      |
| Le temps pour l'accomplissement des prières de           | .530     |
| remboursement .....                                      | 178      |
| Les cas où les prières de signes s'imposent .....        | 179 .531 |
| Comment accomplir la prière de signe .....               | 179 .532 |
| Prière de signe lors d'un tremblement de terre ou        | .533     |
| lors de « sahika » (tonnerre, foudre...) .....           | 180      |
| L'heure de la prière de signe lors de l'é clipse solaire | .534     |
| ou lunaire .....   | 180      |

|   |     |      |
|---|-----|------|
| Le remboursement de la prière de signe .....          | 180 | .535 |
| Le devoir d'une femme en règle par rapport à la       |     | .536 |
| prière des signes : .....                             | 180 |      |
| La répétition des facteurs de la prière des signes .. | 181 | .537 |
| La prière de nuit .....                               | 181 | .538 |

|  |            |
|--|------------|
| Comment a voir l'opportunité d'accomplir la prière .539      |            |
| de nuit et de ne pas se retrouver entraine d'accomplir la    |            |
| prière du matin en retard .....                              | 181        |
| Ré pé ter certains mots dans la prière .....                 | 182 .540   |
| La prière dans son premier temps le jour de vendredi .541    |            |
|  | 182        |
| Arriver au moment de la deuxième rakat de la prière .542     |            |
| de vendredi.....   | 182        |
| La philosophie de la lecture dans la prière a voix .543      |            |
| haute ou a voix basse .....                                  | 182        |
| La philosophie du voile des femmes dans la prière 182 .544   |            |
| Quatrième attestation .....                                  | 183 .545   |
| ACTIVITE SPORTIVE SAIN ET MALSAIN .....                      | 184        |
| Jeu d'é ches .....   | 184 .546   |
| Jeu de carte, billards et le trictrac .....                  | 184 .547   |
| Le boulingue .....   | 184 .548   |
| La gymnastique rythmique .....                               | 184 .549   |
| Jeu de hasard, pari.....                                     | 184 .550   |
| Les prix des compétitions intellectuelles, sportives et .551 |            |
|  | autres 184 |

Pronostiquer les résultats de rencontre de football .552

185

Course a vé lo, course a moto, course a chevaux pour .553

les femmes ..... 185

LA PATRIE ET LES DISPOSITONS CONCERNANT LE VOYAGEUR

186 .....

La patrie ..... 186 .554

P: 34

|  |              |
|--|--------------|
| La patrie du père .....                                | 186 .555     |
| Aversion pratique .....                                | 187 .556     |
| La prière et le jeûne dans le bercail précé dent ..... | 187 .557     |
| La prière de la femme dans le bercail précé dant ...   | 187 .558     |
| Voyage multiple .....                                  | 187 .559     |
| Les critères pour dé terminer celui qui voyage trop    | .560         |
|  | 188          |
| La prière et le jeûne des é tudiants et des gens du    | .561         |
|  | genre 188    |
| L'intention de sé journer dix jours dans un endroit    | 188 .562     |
| LE WAQF .....  | 190          |
| Le « waqf » du point de vue islamique .....            | 190 .563     |
| Le « waqf mouhatati » .....                            | 190 .564     |
| Changer la nature du « waqf » .....                    | 190 .565     |
| Changer le lieu du « waqf » dont on n'a pas besoin     | .566         |
|  | 190          |
| Changer les terrains donnés qu'on ne peut pas          | .567         |
|  | utiliser 191 |
| Changer les produits et les choses pré vues pour le    | .568         |
| « waqf » .....   | 191 »        |

|   |     |      |
|---|-----|------|
| Vendre les tombes prévues comme don .....     | 191 | .569 |
| QUESTIONS DIVERSES.....                       | 192 |      |
| L'étude de la philosophie .....               | 192 | .570 |
| Viabiliser une terre en friche .....          | 192 | .571 |
| Utilisation de l'arme atomique .....          | 192 | .572 |
| La valeur des calendriers astrologiques ..... | 193 | .573 |

|  |          |
|--|----------|
| Ré cupé rer un cadeau .....                                  | 193 .574 |
| Les messages de « salawat » .....                            | 193 .575 |
| Interpré tation des ré ves .....                             | 193 .576 |
| La mendicité .....   | 193 .577 |
| Ré ponse de Salam par sms .....                              | 194 .578 |
| Etre pré sent dans les pays islamique et combattre .....     | 194 .579 |
| avec leurs ennemis .....                                     | 194      |
| Le suicide .....   | 194 .580 |
| Le dirham .....  | 194 .581 |
| Dinar .....  | 194 .582 |
| Qui est un martyr .....                                      | 194 .583 |
| Mettre la main et dé penser de l'argent de la caisse .....   | 194 .584 |
| de charité .....   | 195      |
| Les ustensiles en or-argent .....                            | 195 .585 |
| (Le « Aqiqa ») (sacrifice pour le bapté me de l'enfant ..... | 195 .586 |
| Action kamikaze .....  | 195 .587 |
| Aider les mendiants dont on ne sait vraiment pas s'il .....  | 195 .588 |
| mé rite .....  | 195      |
| Les adages populaires.....                                   | 196 .589 |



Celui qui doit percevoir l'allocation familiale ..... 196 .590

Donner le nom de « Illaha » aux filles « Rahman ou .591

Rahim » au garçon ..... 196

Responsabilité des étudiants en religion ..... 196 .592

P: 36





L'une des préoccupations d'un homme qui réfléchit consiste à poser les questions aux spécialistes lorsqu'il se retrouve confronté au problème dans la voie de la vie et dans différentes sortes de préoccupations et qu'il emploie des méthodes de recherche adéquate pour parvenir à une solution convenable.

Le but principal de l'homme c'est d'atteindre le bonheur et la voie du bonheur qu'on toute autre voie, a besoin d'orientation.

Naturellement, l'orientation doit être basée sur une source d'information complète. Nous sommes convaincus que Dieu le sage a créé l'homme et il a tracé la voie et la méthode la vie éternelle source de bonheur qu'il a montré aux hommes à travers ses envoyés. L'humanité a toujours eu besoin des enseignements divins authentiques afin d'acquiescer une certaine tranquillité et suivre la voie de la perfection. Et aujourd'hui, ce n'est que dans la voie des dispositions pratiques enseignés par le chiisme qu'on peut suivre ce chemin. Ceux qui se sont éloignés du code pratique tel qu'enseigné par l'islam sont pris au piège des tentations et développent des attitudes diaboliques. Ils détruisent leur vie dans l'au-delà par l'attachement exacerbé pour la vie dans ce monde.

La présente oeuvre contient les avis juridico-islamique du grand savant imminent du monde chiite l'Ayatollah Ozma MAKAREM CHIRAZI et il contient six-cent questions dont les gens ont besoin .et qui ont été compilés sous ordre de son éminence lui-même

Lui des réponses qui justifient la compilation de cet ouvrage vise, a faciliter l'accès a vous très chers (es) aux questions islamiques sollicités. Sans exagérer, on peut dire que la lecture de ce livre vous permettra d'obtenir beaucoup de réponse aux questions religieuses que vous vous posez. Il faut rappeler que

ce livre a été extrait des milliers de questions sur la législation islamique et c'est le fruit des années d'expérience et d'étude approfondi concernant les besoins et dispositions pratiques pour la société d'aujourd'hui.

Nous nous devons de remercier toutes les honorables personnes qui ont contribué à la réalisation de ce ouvrage, plus particulièrement les membres chargés la « messagerie courtes sms) du bureau de l'Ayatollah OMAS MAKAREM CHIRAZI, plus particulièrement M. Muhammad Sadiq Gulami et M. Abu Kazim Aliyan Néjadi.

Nous attendons chaleureusement les remarques et les critiques de nos lecteurs, plus particulièrement les jeunes et ceux qui sont en quête de vérité.

Pour finir, nous prions Allah en ces termes : « Seigneur bien que nos actes et nos attitudes ne représentent rien, nous voulons au nom de ta grandeur et ta souveraineté infinie que tu acceptes cet insignifiant oeuvre de notre part et d'associer dans ses récompenses de cet oeuvre les parents et les familles des enseignants, des amis et tous ceux qui ont un droit sur nous ainsi que tous ceux qui sincèrement au cours de l'histoire ont fourni des efforts dans la voie de Dieu selon leur capacité . Fais

en sorte que l'imam MAHDI de Fatima (s.a.) soit satisfait de

.nous

,Wahid Aliyan Najat

((Rjab 1433, 04 Krodod 1391 (2013 02

P: 40

## **LA MORALE**

### **CONSEIL .1**

.Efforcez-vous de vous rappeler de Dieu autant que vous pouvez

Soyez serviable avec les gens. Accomplissez les prières à la première heure et évitez de fréquenter les amis peu commodes

.ou évitez d'assister à des cérémonies de débauche

### **Le professeur de morale .2**

Nous n'émettons pas de jugement sur des personnes mais on

vous pouvez profiter de toute personne qui vous enseigne les

éléments de la morale et de l'éthique tirés du saint coran et des traditions. Vous pouvez également exploiter les grands livres de

«morales. Tels que le livre « la morale dans le coran

### **Les pensées et les idées sataniques .3**

Les idées et les pensées qui viennent à l'esprit de l'homme

.involontairement ne sont pas considérées comme des péchés

Et pour les éloigner, il faut répéter régulièrement ce zikr

«rappel), « La Olaa wa la Quwata ilaa billah al Aliyul Azim)

### **Les pensées qui frisent aux péchés .4**

Pensées aux péchés, tant que cela ne se termine par l'exécution

de ce péché, ne peut pas être considéré comme un péché. Mais

sans aucun doute, cela laisse des traces indélébiles sur l'âme de



.l'homme

### **Les péchés commis avant l'âge mûre .5**

Certains péchés dont le caractère exécutable est si évident pour l'esprit, sont enregistrés au nom de la personne. Ce qui fait qu'il .est bien de s'en repentir

### **Le repentir .6**

,Demandez sérieusement pardon par rapport à vos péchés abandonnez-les et rattrapez-vous en accomplissant de bonnes

P: 41

oeuvres. Par la grâce de Dieu, vous obtiendriez l'absolution  
.divine

### **(Repenti infini (continu) .7**

Il ne faut pas considérer les repentis infini comme inefficace ou  
perdre espoir parce vous violez l'engagement pris dans votre  
demande de pardon. Nous devons multiplier notre résolution et  
revenir vers la grande porte ouverte de Dieu en demandant  
pardon et nous devons tellement répéter ces gestes pour  
pouvoir avec la grâce de Dieu accéder à un repentis qui nous  
.permettra de ne plus revenir sur les mauvais actes

### **Signification de calomnie .8**

La calomnie consiste à exposer les secrets ou les défauts de  
quelqu'un. Mais lorsqu'une question majeure s'impose, comme  
par exemple la consultation pour le souci de réconcilier deux  
personnes, alors il y'a une exception en ce qui concerne cette  
.règle

### **La calomnie des responsables .9**

Il n'est permis à personne d'avoir recours à la calomnie et elle  
consiste à révéler les défauts de quelqu'un auprès des gens qui  
ne sont pas au courant. Mais les critiques constructives  
accompagnées de politesses et de respects ne présentent aucun

**Certains cas où la calomnie est permise .10**

Il est permis de faire la calomnie lorsqu'on établit la justice ou répare les injustices commises vis-à-vis de l'homme ou quand on veut donner des conseils à l'homme ou lui interdire quelque chose si seulement cette interdiction et cette recommandation ne peut avoir d'efficacité que si on a recours à la calomnie dans ce cas

### **Se rattraper par rapport a un geste de calomnie .11**

Dans les mesures du possible et si cela ne va pas engendrer du désordre, il faut demander pardon a celui dont on a calomnié le nom. Dans le cas contraire, il faut pour cette personne accomplir des bonnes oeuvres au point d'avoir la certitude de son agrément et de sa satisfaction

### **Le mensonge constructif .12**

Le mensonge constructif est le genre de mensonge qu'on profère pour arranger une chose beaucoup plus importante la où dire la vérité aurait moins d'efficacité . Comme par exemple mentir pour réconcilier deux ou plusieurs personnes. Parfois, on peut avoir recours a des propos nuancés . 1 . Si cela peut nous permettre d'éviter le mensonge, alors, la précaution obligatoire veut qu'on utilise une parole nuancé (1) et laisser le mensonge

### **Devenir ennemi .13**

L'islam n'est pas que les gens deviennent ennemis surtout pour des petits prétextes ; il est écrit dans des traditions que, celui ,des deux parties qui fait le premier pas pour la réconciliation entrera plus vite au paradis que l'autre



**Istikhrah .14**

L'istikharah est une sorte de consultation avec Dieu dans le sens que si quelqu'un doute par rapport au fait d'accomplir ou d'abandonner un acte, il doit au départ réfléchir sur les conséquences, les exigences et les retombées de cette acte. S'il arrive à un résultat, alors qu'il agisse en fonction de ce résultat.

Dans le cas contraire, il doit consulter les experts et les gens qualifiés et renseignés dans le domaine. S'il arrive à une conclusion, qu'il la mette en application. Dans le cas contraire qu'il passe par la voie d'istikharah (c'est-à-dire-la consultation avec Dieu) et applique le résultat qui en découlera.

**ISTIKHÂRAH par internet .15**

Il n'y a pas de problème si une personne physique procède à la consultation de Dieu et reçoit un résultat ou qu'il passe par un logiciel bien conçu de manière à représenter les versets de la première page du coran sans information prévue au départ.

**Reprendre l'Istikhrah .16**

Jamais la reprise de l'ISTIKHARAH est correcte sauf si un bon bout de temps est passé ou que les conditions de l'ISTIKHARAH est changée entre temps.

## **Applique le resultat d'Istikhrah .17**

Il n'est pas obligatoire d'appliquer le resultat d'Istikhrah, mais faut se débrouiller pour ne pas s'opposer a ce resultat. A moins .que, un bout de temps passe, ensuite vous agissez

## INVOCATIONS ET LES ZIARATS 45

### LES INVOCATIONS ET LES ZIRATS

Méthode pour résoudre les problèmes .18

Dé brouillez-vous pour résoudre toutes les prières à leur temps plus particulièrement, la prière du matin. Et après la prière du matin, placez la main droite sur la poitrine et répétez soixante-dix fois ce zikr, « Ya Fattah » ensuite vous adressez la salutation de paix (Salawat) sur le prophète et sa famille cent dix fois et .« répétez aussi parfois le zikr « La Aola wa la Quwata ila billah Faites l'aumône chaque jour même si c'est un tout petit peu. Par la grâce d'Allah, ces gestes contribueront beaucoup dans la .résolution de vos problèmes

### Non exaucement de l'invocation .19

Arrangez-vous pour purifier votre intention et évitez de commettre n'importe quel genre de péché en particulier les péchés qui tournent autour de la consommation des illicites ou les biens douteux. Et il faut beaucoup espérer sur la grâce et la .clémence divine

### Le nom sublime .20

,Ismou Aazam(1)2, ce n'est pas seulement un mot, mais une foi » une morale et une piété particulière qu'on devrait avoir avec soi



**Ecrire les invocations .21**

Il n'y a aucun problème à écrire les invocations qui ont été transmises par les infallibles et qui sont mentionnées dans les livres fiables. Mais le fait d'écrire les invocations et de transformer cela carrément en un métier est quelque chose d'incorrect

P: 45

---

.Consultez tafseer Né mouné sourate Naml sous le verset 40 et aussi Al-Hadid sous le verset 6-4 2 -1

## **Lire intégralement la sourate Al An-am .22**

Il n'y a aucun doute que la lecture de la sourate Al An-am et l'application de son contenu, peut contribuer à résoudre les problèmes. Mais, il est recommandé de ne rien ajouter absolument à cela au moment de la lecture. Et chaque fois que vous terminez la sourate, il faut se tourner vers les invocations et les intercessions<sup>(1)</sup><sup>3</sup>

## **Les sources de la ziarat Ashura .23**

Al Kamah rapporte de l'imam Baqir (a.s.) une ziarat que lorsqu'on parle de la ziarat Ashura, de ses effets et de ses bénédictions, il s'agit en fait de cette ziarat. Cette ziarat qu'on peut lire de près ou de loin a des effets très efficaces et pour : montrer son importance, nous énumérons ici quelques points

a. La chaîne de transmission de cette ziarat, ne se limite pas à Al-Kama seulement. Elle a été transmise par trois voies. Une par Muhammad ismael, de Salih ibn Akab de Malik Jahani, et de l'imam Baqir (a.s.)<sup>(2)</sup><sup>4</sup>

b. Muhammad ibn Ismael de Saleh ibn Aqabah, de son père de l'imam Baqir (a.s.)<sup>(3)</sup><sup>5</sup>

c. Le célèbre hadith de Saffwan, citant l'imam Sadiq (a.s.)<sup>(4)</sup><sup>6</sup>

Dans les chaînes de transmissions qui aboutissent à l'imam Baqir

,a.s.) la ziarat Ashura a été transmise sans invocation a la suite)

par contre dans la chaine de transmission de Saffwan, qui

aboutit a l'Imam Sadiq (a.s.), il y'a une invocation mentionné e

qu'il faut lire après la ziarat. Et on a dé signé cela par erreur sous

,

Chapitre Aamal Al-Usbour wa Addiyatiha wa Salawatihaa

P: 46

---

Mé rites de la lecture de la sourate An-am, le regretté Majlisi, rapporte une tradition dans Biharul 3 - 1

Anwar, vol.87, P.341, H.54

ref. Qaamiluz-ziarat, H.7/ Biharur Anwar, vol.98, P.290, H.1 4 -2

Biharul-Anwar, vol.98 P.293, H2 5 -3

.Ibit, P.293-300 6 -4

le nom de « doa de Al-qahma » or on aurait dû plutôt dire « doa  
,de Saffwan ». Le fait de ne pas mentionner les noms des califes  
.relève vise à empêcher les confrontations inappropriées

#### **« Ziarat « Nahiya Muqaddasa .24**

,Certaines chaînes de transmission de ziarat Nahiya sont bonnes  
ce qui fait que, on peut la lire. Mais il faut éviter de lire deux  
: phrases de cette invocation à savoir

Les Ahl-ul-Bayt sont sortis des tentes le jour d'Ashura, la (1  
.tête nue et les cheveux ébouriffés

Les corps des martyres de Kabala ont été dévorés par (2  
.les fauves

.Répéter les sections des doa et des ziarats .25

Il est important de lire exactement les doa et les ziarats telle  
qu'elles ont été transmises des infallibles, sans y ajouter  
.quelque chose

Rédiger les requêtes .26

Il est mieux dans la situation actuelle, de se lever tôt le matin  
.accomplir la prière de nuit que de rédiger plutôt les doléances  
.Ensuite on se fie au Seigneur le créateur de l'univers

### L'héritage .27

Chaque fois que lors d'une tragédie deux personnes meurent et que l'on ne sache lequel des deux est décédé le premier, les deux s'héritent mutuellement sous cette forme que : on suppose que le père meurt avant le fils et qu'il répartit tous ses biens convenablement à ses héritiers légitimement islamique entre autre l'enfant qui est décédé avec lui et la part du bien de .(l'enfant décédé revient à son héritier (en dehors de son père

Ensuite nous supposons que le fils est mort avant le père et que nous répartissons ses biens comme la loi de l'héritage l'exige parmi ses héritiers légitimes islamiquement parmi lesquels son père qui est décédé avec lui. Alors la part de son père revient à son héritier (en dehors du fils avec qui il est décédé). Il n'y a aucune différence que la tragédie se produit dans un accident .de circulation, une noyade, ou tout autre incident

### L'héritage des petits-fils .28

Tant que les fils et les filles du défunt sont là, ses petits-enfants n'héritent pas. A moins que leur père (le père des petits enfants qui est le fils du défunt soit décédé après lui) dans ce cas, sa part .revient à ses enfants

Il n'est pas permis dans la législation islamique de priver certains

héritiers de leur héritage ou de priver la fille de sa part

d'héritage. Chacun tant qu'il est en vie peut donner quelque

chose de ses biens à certains de ses enfants ou à des personnes

et leur remettre. Dans ce cas, cela devient la propriété de cette

personne. Ou encore, il peut faire un testament qu'on remet

le tiers de ses biens à quelqu'un et tant qu'il n'a pas donné et

remis à la personne, cela ne deviendra en aucun cas le bien de

la personne a qui il avait rédigé dans le testament qu'on lui

.remet une partie du tiers de ses biens

### **Faire un testament pour un partage égal de l'héritage entre .30**

la fille et le garçon

Si ce testament, y compris d'autres recommandations

testamentaires du mort ne dépasse pas le tiers de ses biens, il

est impératif d'exécuter ce testament. C'est-à-dire, le surplus de

la part des filles est déduit, à partir du tiers de l'héritage. Et si

c'est en surplus par rapport au tiers de l'héritage, celle la

.quantité équivalente au tiers de l'héritage est accordée

### **Faire un testament dans lequel on interdit le partage de .31**

l'héritage jusqu'à une certaine date déterminée

,Ce genre d'héritage et bien d'autres recommandations du mort

n'est valable que sur le tiers de ses biens. Les deux autres tiers

doivent être partagés entre les héritiers ayant droit

.conformément à la loi de l'héritage

### **: Ces à qui revient l'héritage du prix de sang d'un embryon .32**

.Le prix de sang (Diya) revient au père et à la mère de cet enfant

Celui parmi les deux qui a été complice dans l'avortement ne

reçoit rien de ce prix de sang. Par conséquent, tout le

dédommagement versé revient à l'un des parents seulement. Et

si tous les deux ont été complice dans l'élimination du fœtus, le  
dé dommagement du prix de sang, revient au grand-père et à la  
grande mère paternel et maternel ainsi que les frères et les  
soeurs du fœtus (cela doit être répartie conformément à la loi  
de l'héritage) et s'ils sont d'accord que cela revient aux parents  
.de l'enfant, il n'y a pas de problème

### **La philosophie de la réduction de l'héritage des femmes .33**

Comme généralement les dépenses de la vie repose sur les  
épaules des hommes (et que les femmes n'ont pas de



responsabilité dans ces dépenses), l'héritage des hommes

représente le double de la part des femmes. (1)7

P: 50

---

Consulté le tafsir Né noué sourate Nisa'a : 12. Nouvelle série de question réponse, question et 7 - 1  
.réponse numéro 1365

### **Le mariage facile .34**

Tout d'abord, il faut aller vers la fiancée (lire la formule de déclaration de mariage de manière islamique et légale sans les fêtes qui entourent le mariage). Donc aller vers un fiancé qui n'imposera pas des protocoles, des luxures et des lourdes dépenses. Ensuite, lorsque les moyens se présenteront, vous organisez les cérémonies de présentation et les fêtes de la première occasion de manière simple et digne.

### **Le mariage des Saadat (descendant de la famille du prophète) avec les non saadat .35**

Islamiquement cela ne présente aucun problème et plusieurs de ces mariages ont été scellés du vivant des Imams infallibles tout au long de l'histoire de l'islam. Et si dans une région, les gens ignorent les dispositions islamiques légales qui entourent ce genre de mariage et qu'il se présente un autre danger, alors, vous devez renoncer.

### **(Le mariage avec les femmes Ahl sunnah (les sunnites) .36**

Le mariage des hommes chiites avec les filles et les femmes Ahl sunnah ne présente pas problème.

### **Le mariage avec les hommes Ahl-sunnah .37**

Si on réalise qu'il y'a un danger pour la femme et les enfants

dans le futur, il n'est pas permis de donner une fille chiite ou une  
.femme chiite en mariage a un homme sunnite

### **Le mariage temporaire avec les femmes non musulmanes .38**

(des gens du livre (Juif et Chrétien

On ne peut pas donner en mariage une femme musulmane aux

hommes non musulmans, mais il n'y a pas de problème si un

(musulman se marie avec les gens du livre (juive et chrétienne

P: 51

et si ces femmes ne connaissent pas l'arabe, il est permis de lire la formule du mariage dans n'importe quelle langue. Mais, il faut faire comprendre a ces femmes qu'il existe deux sortes de mariage dans l'islam et l'un c'est le mariage temporaire, face auquel on doit donner un pré sent a la femme

### **Le mariage avec les femmes prostituées .39**

La pré caution obligatoire interdit le mariage avec les femmes prostitué s ou les femmes qui ne pas la pé riode de viduité

### **Le mariage avec une fille vierge .40**

Cela n'est pas permis sans la permission du tuteur de la fille et quand on parle de vierge ici, on fait allusion a une fille qui ne s'est pas encore marié jusqu'ici peu qu'importe si sa virginité est encore en place ou non

### **Le mariage dans le délai de viduite .41**

Il est interdit de se marier avec une femme qui est encore en ,pé riode de viduité et un tel mariage cé lé bré est nul et sans effet si l'homme et la femme n'é tait pas au courant, si ce sont les deux qui ont lu la formule de mariage et que durant la pé riode de viduité , il y'a eu consommation du mariage, les deux se retrouve mutuellement licite l'un pour l'autre a jamais. Et si jamais, ils é taient au courant, mé me s'il n'y a pas eu pé né tration, ils

deviennent a jamais illicite l'un pour l'autre. La pré caution veut également que cette règle s'applique sur le mariage avec une femme mariée

#### **Interdiction du mariage du sodomite avec la soeur du sujet .42**

ayant subi la sodomie

La mère, la soeur et la fille du fils qui a été livré a la sodomie est interdit a celui qui a sodomisé , peu importe si celui qui a donné en sodomie est majeur ou mineur. Mais ce n'est pas interdit si le sodomite est mineur. De même si un doute plane sur la pénétration

### **L'autorisation paternelle d'une fille dont le père est loin ou .43**

n'est pas accessible

Si les notables de la famille jugent que le prétendant de la fille

est digne et correspond, les deux enfants peuvent se marier si

.le père de la fille n'est pas accessible

### **L'autorisation du père pour un remariage de la fille vierge .44**

Si avant, elle était avec l'autorisation de son père marié

conformément et islamiquement mariée à un homme, elle n'a

pas besoin de l'autorisation du père pour se remarier, à

.condition que son deuxième mariage soit dans son intérêt

### **L'opposition non fondée du père .45**

Si les grands membres de la famille estiment que le prétendant

est digne et convenable pour la fille et que le père persiste à

s'opposer à ce mariage sans aucun argument logique, alors le

père son droit d'autorisation et le garçon et la fille peuvent se

marier. Bien qu'il ait appréciable qu'on obtienne l'agrément du

.père de la fille dans la mesure du possible

### **Le mariage avec une mineure .46**

Ce mariage est nul du moment où ce mariage n'est pas dans

l'intérêt de la mineure et aussi si elle ne donne jamais son accord

une fois qu'elle devient grande. Ici, on n'a même pas besoin de

divorce. Et généralement dans notre époque si, marié un mineur  
ou promettre un mineur en mariage à quelqu'un n'est pas à son  
.avantage

#### **L'autorisation de la femme pour qu'un homme se marie .47**

pour une deuxième fois

Ici, on n'a pas besoin de l'autorisation de la femme, mais si au  
moment d'épouser la première femme, celle-ci exige comme  
condition sont accordables avant de prendre une deuxième  
femme, alors l'homme se doit de respecter cette clause et  
demander l'autorisation de sa première femme avant de

prendre une autre femme. Dans tous les cas, la polygamie n'est pas un moyen pour jouer avec les femmes. C'est un principe qui repose sur un certain nombre de nécessités avec des conditions et des responsabilités lourdes et elle ne concerne qu'un nombre limité de femmes. La polygamie a une philosophie claire et évidente qui laisse son utilité se manifester si elle est exécutée conformément aux dispositions islamiques et cette utilité et profit revient à la catégorie de femmes dans la société.

#### **Le jugement sur le mariage temporaire .48**

Il n'y a aucun doute que le mariage temporaire ait été autorisé dans la législation islamique mais cela ne doit pas devenir un instrument de jeu et de satisfaction des passions sexuelles. La précaution veut qu'on ne contracte pas un mariage temporaire tant que ce n'est pas nécessaire.

#### **La philosophie du mariage temporaire .49**

Le mariage temporaire ne doit pas servir de moyen de débâche pour les débâchés. C'est un mariage qui oppose sur une philosophie bien claire comme entre autre combler les besoins sexuels des hommes qui pour des raisons et d'autres n'ont pas les moyens de contracter un mariage définitif ou par exemple



pour des hommes dont leurs épouses sont malades et qu'elles

ne sont pas à mesure combler les désirs de leur mari de

manière ordinaire. (1)8

### **La fille qui a contracté un mariage temporaire sans .50**

l'autorisation de son père

Il faut l'agrément du père si possible, dans le cas contraire ce mariage présente un problème et la précaution obligatoire exige que le garçon cède le reste de temps à la fille et que les deux se

P: 54

---

.Tafseer né nouné sourate Nisa'a sous le commentaire du verset 24 8 -1

sé parent. Et si c'é tait un mariage dé finitif, alors, le garçon doit  
.accorder le divorce a la fille

### **Le mariage temporaire de longue durée .51**

Si un mariage temporaire est lié pour une si longue pé riode que  
ça prend tout la vie de l'homme et de la femme, alors un tel  
.mariage prend le statut de mariage dé finitif

### **Les dots lourdes .52**

Les dots lourdes qui trahissent l'impudence et la stupidité du  
pré tendant ou qui laisse apparaitre l'intention qu'il n'est pas  
sé rieux dans cette proposition de dot est invalide alors on  
change cette dot en une dot appelle « Mehr al Misil » c'est-a dire  
en une doute convenable et dans tous les cas, le mariage  
.cé lé bré est conforme

### **La reclamation d'une dot cedee a l'homme .53**

Si une dot incombe a un homme et ensuite sa femme le lui  
accorde, alors celle-ci n'a plus le droit de la ré clamer, saut si la  
femme avait accordé e cela a son marie sous la condition qu'ils  
continuent a vivre dans le mariage. Si aprè s l'homme veut la  
divorcer, dans ce cas elle peut ré clamer sa dot pourvu que cette  
dot soit un objet palpable. La restitution d'une dot ne pré sente

aucun problème uniquement si la dot n'a pas subi de  
changement considérable et que entre la femme et l'homme, il  
y'a des liens de ligné entre l'homme et la femme

#### **Le consensus sur une dot inférieure a la dot validée .54**

Dans ce cas, si on démontre que la femme a donné une parole  
absolue a l'homme et qu'elle n'a pas respecté sa parole, alors  
on peut parler de tromperie et la dot est transformé en une dot  
convenable a sa classe, sa ligné, son âge, son intelligence et sa  
fortune. Donc c'est ça qu'on appelle « al Mehr al Misl

### **Droit de condamnation pour la dot .55**

,Si le rapport sexuel n'a pas eu lieu entre l'homme et la femme ,et que la dot soit une dette jusqu'ici et que la femme la réclame l'homme doit la verser et s'il ne la verse pas, il est connu que la femme peut refuser de lui obéir. S'il est prouvé devant un tribunal que l'homme n'a pas les moyens de payer la dot, le tribunal peut répartir cette dette en échéance conformément aux capacités financières de l'homme. Du moment où la femme recevra la première tranche, elle est tenue de se soumettre à l'homme dans le cas contraire, elle sera considérée comme .femme rebelle et perdra le droit de pension

### **Diminution ou augmentation de la dot après le mariage .56**

On ne peut pas augmenter la dot après le mariage, à moins .qu'on considère cela en dehors de la célébration du mariage Par ailleurs cela ne représente aucun problème si la femme décide de réduire sa dot ou de l'accorder à son mari car cela est .droit qu'elle peut librement renoncer à tout moment

### **Conditions de garantir du mariage .57**

: Les conditions de garantie du mariage se divisent en deux

Les conditions qui exposent les attributs des deux (1 conjoints, comme par exemple, on expose comme

condition que le mari soit ingénieur ou qu'il est 25ans  
ou qu'il n'ait pas de femme... Si après on constate que  
l'une de ces conditions a été violé, la femme a le droit  
.d'annuler le mariage

Les conditions qui ne tournent pas au tour des attributs (2  
: des deux conjoints

Par exemple on peut demander a l'homme de  
construire une maison a part pour la vie. Si dans cette  
catégorie des conditions, l'une des clauses est violer (si  
par exemple dans l'exemple cité ci haut l'homme décide

plutôt dans la maison du père, la femme n'a pas le droit  
d'annuler le mariage). Toutefois, le juge peut le  
contraint à respecter sa condition. Ces éléments  
s'appliquent également sur la femme

### **La sortie de la femme de la maison sans autorisation de son mari .58**

mari

Les cas où la femme peut sortir de la maison sans l'autorisation  
: de son mari sont

Pour accomplir des obligations religieuses tel que le hajj (1  
obligatoire, la consolidation des liens de famille avec  
son père, sa mère, ses sœurs, frères et les gens de ce cas  
selon le degré nécessaire

Pour aller apprendre les dispositions pratiques (2  
islamiques. Par exemple si les femmes se rendent à la  
mosquée pour entendre les règles pratiques de l'islam

Pour acheter les produits nécessaires et les affaires de (3  
la maison dans le cas où leurs époux ou quelqu'un  
d'autre n'a pas pris la peine de le faire

Aller voter ou participer aux marchés nécessaires et (4  
importantes

Pour aller à l'hôpital (5

Il n'est pas permis à la femme de travailler hors de la maison sans l'autorisation de son mari. A moins que cela a été inclus dans la célébration du mariage ou en marge de la célébration du mariage. Cela peut également être possible s'il n'y a pas d'interférence dans les droits de l'homme. Par exemple ; si l'homme est en prison ou si l'homme est parti pour un long .voyage

### **L'autorisation du mari pour l'épargne .60**

L'épargne de dépenses : chaque fois qu'il y'a du surplus par rapport au budget de dépenses, si la femme veut épargner cela elle a besoin de l'autorisation de son mari

### **L'autorisation du mari dans les dépenses des revenus de la .61**

femme

Si la femme dépense à partir de ses propres revenus, elle n'a pas besoin de l'autorisation de son mari à moins que cela ait été fixé comme condition lors du mariage. Et il est bien que la femme se comporte de manière à éviter les divergences avec son mari

### **Comment entretenir les relations durant la période du .62**

: mariage

Si au moment du mariage une condition particulière n'a pas été définie les deux doivent vivre comme les autres gens vivent normalement

### **Le moyen par lequel le fils adoptif devient Maram .64**

Ce garçon devient Maram s'il est allaité par la soeur de cette femme sans enfant, sa mère la femme de son frère, la fille de sa soeur ou de son frère ainsi cette fille deviendra la tante maternelle, la soeur la tante paternelle ou la tante maternelle de lait de ce garçon et deviendra par conséquent Maram. Et si la



période d'allaitement du garçon est passée, il n'y a pas d'autres

voies qu'on peut mentionner pour établir le lien de Maram

### **La voie pour qu'une fille adoptive devient Maram .65**

Si le père du père adoptif est vivant, il peut célébrer le mariage

, temporaire avec cette fille avec l'accord du juge islamique

comme ça il aura le statut de la femme du père. Ainsi, elle deviendra Maram avec tous les enfants garçons et petits enfants garçon de son père. Si la soeur, la mère, la femme du frère, les enfants du frère, les enfants de la soeur du père adoptif allaitent cet enfant (et que cet enfant soit à l'âge de prendre du lait d'allaitement, alors elle doit prendre de leur lait en fonction des conditions nécessaires) et deviendra ainsi leur soeur, la fille de leur soeur ou l'enfant de leur frère de lait et par conséquent .deviendra Maram

#### **Le mariage avec une Mineure dans l'intention d'en faire .66**

une Maram

Tout d'abord, le mariage a la base doit être conforme, pour que ses effets se réalisent. En d'autres termes, l'effet ne peut pas être conformément efficace, et le fait d'être Maram est cet effet. Ceci appartient à la catégorie de faire passer en premier quelque chose qui normalement devait venir après.<sup>(1)</sup>9 La solution est que dans ce cas, il faut lire la formule de mariage sur une période de sept ou huit ans pour que cela ait un sens, et concéder .après cette période. Dans le cas contraire, le mariage est nul

#### **Mariage temporaire de la fille de l'enfant pour le père du .67**

père adoptif

Si le but est d'établir les liens de Maram, il n'y a pas de problèmes pourvu que les normes islamiques légitimes soient respectées.

**L'état du Maram de la belle-mère, la belle fille, la bru, la .68**

filles adoptives

Sont considérées comme Maram, la belle-mère, la belle fille, la bru, la nourrisse, la fille adoptive, ainsi que leur enfant de

**Faire passer en priorité une action ou un acte d'adoration qui devait 69**

P: 59

---

venir après. Cela veut dire ici que le mariage doit d'abord être conforme pour le lien d'intimité s'établir -1

,gé né ration en gé né ration et en plus de cela, si après le divorce

l'épouse se remarie, et met au monde une fille, cette fille est

aussi Maram avec son premier mari et est considérée comme sa

belle-fille. Cela ne présente aucune contradiction avec le verset

coranique qui dit : « ...vos belle-fille se trouvant dans votre giron

et né de vos femmes avec lesquelles vous avez consommé

l'union... ».(1)10 Car l'expression « dans votre giron » dans le verset

est une précision récurrente et non permanente. Raison pour

laquelle, cela n'y ait pas compris et il arrive beaucoup de fois

.que la première belle fille ne soit pas aussi sous giron du mari

### **L'état de Maram entre la femme et le Mari après la mort .**

L'état de Maram de deux conjoints devient limité après la

mort de l'un. Après on ne peut que regarder sa tête ou son

visage ou le touché . La précaution veut qu'on ne le touche

pas nu, si on y ait obligé , on peut lui donner le bain rituel et

qu'on touche ses parties après avoir déposé un morceau de

.tissu dessus

### **Le mariage avec plusieurs femmes .70**

La polygamie n'est pas un instrument de débauche. Elle

repose sur un certains nombres de nécessités ou de

conditions qui impliquent de lourde responsabilité et elles

s'appliquent un nombre limité de femme. Ce principe a une philosophie que si elle est bien comprise avec ses principes islamiques, cela représente un avantage pour les femmes de la société. (2)11

### **La philosophie de l'interdiction pour une femme d'avoir .71**

plus maris

Ce qui est important dans le mariage, c'est le fait de définir

l'origine et l'identité des enfants et si nous supposons par

P: 60

---

Sourate Nisa'a/23 10 -1

.Consulté tafseer né noué pour avoir plus d'éclaircissement 11 -2

exemple qu'une femme a plusieurs maris, il serait difficile de déterminer l'identité des enfants et leur paternité. Peut-être

on peut ne pas rencontrer ce genre de problème dans d'autres cas mais, les principes du droit s'appliquent que sur

plusieurs individus

AHL-BAYT 62

P: 61

**Willayat Takwiiniyah .72**

Ce mot veut dire que le wali avec l'autorisation de Dieu peut accomplir des prodiges. Par exemple dans le verset 49 de la sourate Ahl-Imran, a propos du Messie, il est écrit qu'il ressuscitait les morts avec la permission de Dieu. Qu'il guérissait les malades avec la permission de Dieu et c'est quelque chose .qui s'applique avec tous les infallibles

**L'infaillibilité des prophètes et des Imams .73**

Nous croyons que les prophètes de Dieu et les Imams avant leur mission prophétique et leur Imamato, et après étaient des infallibles, ils n'ont jamais commis et ne commettront jamais de péchés et d'erreurs.<sup>(1)</sup>12

**Connaissance occulte des imams .74**

Il faut d'abord connaître que la connaissance occulte (1) n'est pas source de devoir .La connaissance des imams est volontaire. C'est-à-dire (2) s'ils le voulaient, ils pouvaient l'avoir et dans beaucoup de cas, ils ne le voulaient pas

**Les photos qu'on attribue aux infallibles .75**

Si ces photos ne sont pas inconvenables, et qu'on attribue pas

.avec certitude que cela leur appartient, il n'y a pas de problème

**(.Mise en scène des funérailles de Fatimah Zarah (s.a .76**

Au lieu de faire ça, il vaut mieux organiser les assises de  
lamentation surtout de procéder au commentaire de deux  
grands discours<sup>(2)</sup>13 historiques de cette dame

P: 62

---

.Confère « Payamé coran » vol.8 12 -1

.Zarah la meilleure femme du monde 13 -2



### **L'épouse et les enfants de l'imam du temps .77**

Selon certaines traditions et invocations sur l'imam du temps on retient qu'il a une femme et des enfants. Mais nous ne connaissons pas les détails sur la question

### **Le nom des califes donné aux enfants des Imams .78**

A cette époque, c'étaient des noms ordinaires comme par exemple le nom Muhammad Ridha qu'ils donnent aujourd'hui à leurs enfants, alors que c'était le nom du Shah despote

### **Le Mariage d'Ummul Koulsoum avec le deuxième calife .79**

Tout d'abord, du point de vue historique, ce mariage n'est pas certain. Deuxièmement, en supposant que ce mariage ait eu lieu, il n'y a eu que la consolidation de lien de mariage et le calife est mort avant la mariée. Troisièmement, l'imam Ali n'a pas de plein gré librement donné son accord pour ce mariage. C'est à cause des pressions du gouvernement et des contextes particuliers de cette époque qu'il fut contraint à le faire.<sup>14</sup>

### **La rencontre avec l'imam du temps .80**

Il est possible de rencontrer l'imam du temps, mais ceux qui sont honorés par de pareille rencontre ne le racontent pas aux autres

### **« L'île » Kradarah .81**

L'histoire de l'île « kradarah » n'est pas claire. Une chose est sûre, l'imam du temps et ses compagnons résident dans un .endroit

### **La ziarat des descendants des imams .82**

Il n'y a pas de problème à visiter le mausolée des descendants des imams dont nous sommes sûres de la source. Il n'y pas de problème si on accomplit des prières de recueillement sur la tombe des reste juste par espérance. Il n'est pas permis

Pour avoir plus d'explication, il faut consulter un article dans le 14

site : [makarem.ir](http://makarem.ir)

d'ajouter un descendant de l'imam sans avoir de preuves  
fiables. On ne peut pas se fier sur des songes et autres trucs de  
ce genre que certains imposteurs utilisent pour dé finir que telle  
tombe appartient a un descendant de l'imam et de commencer  
a bâtir un mausolé e dessus

### **AHL-BAYT 65**

#### **Développer le Haram .83**

On ne peut pas estimer exorbitant les dépenses faites pour  
construire l'agropole comparé a la qualité élevée de l'oeuvre qui  
le permet de durer et de rester intact durant des années  
Deuxièmement, les lieux saints et les édifices bâtis sur les tombes  
des imams appartiennent au public et non aux personnes au  
privé . Donc les dépenses sont a l'avantage de tous et pour une  
utilisation public

#### **Les limites définissant la terre pure du maître des Martyrs .84**

Il existe beaucoup de hadith a ce sujet. Dans certains cas, on  
parle de 70 zé rah et d'autres 40. Dans d'autres traditions on  
mentionne 5 fahsak. Peut-être ces différentes distances  
montrent la différence de la qualité de la terre et la pré caution  
veut qu'on utilise ce qui est près de la tombe et accessible  
,Surtout, avec les modifications qu'on a réalisées pour la tombe

.on obtient un peu de cette terre qui est primordiale

### **La meilleure façon de consommer la turbah ou la terre de .85**

l'imam Hussein

Il faut prendre un tout petit morceau, (presque l'équivalent  
d'une miette) le mettre dans de l'eau et plusieurs différentes

.personnes peuvent chacun en consommer un peu

### **Faire les récits de l'épopée .86**

Si cela n'est pas contraire à la législation islamique (par exemple

cités les hadiths mensongers, utiliser les instruments de

(...de bouche, ou que les hommes mettent des habits de femmes

P: 64

il n'y a pas de problème pourvu que cela ne conduise pas à la violation ou à la profanation de l'imam sacré et de ces personnes

### **Malediction et outrage vis-à-vis des califes des gens de .87**

l'Ahl sunnah

Il faut éviter toute sorte de comportement qui contribue à aggraver la division et l'unité entre les musulmans. Et il est du devoir de tous les musulmans, de s'unir face aux ennemis de l'islam

### **La philosophie de plusieurs femmes chez le prophète .88**

Le mariage du prophète n'était pas pour combler un certain vide. Mais généralement, c'était des mariages politiques ou des mariages qu'il accomplissait pour briser les ruses païens. Il faisait également des mariages pour réduire la haine ou établir des liens amicaux et attirer l'affection d'un peuple obstiné et fanatique. [\(1\)](#)15

P: 65

**Les lois bancaires .89**

Comme les lois bancaires sont votées à l'assemblée nationale et ratifiées par le conseil constitutionnel, alors elles sont conformes. A moins que le contraire soit prouvé

**Le salaire des fonctionnaires de banque .90**

Comme les banques ont des revenus licites, et que le personnel de la banque ne peut pas savoir à partir de quel argent on les paye leur salaire, alors il lui est permis de percevoir cet argent

A moins qu'il ne travaille pas dans la section où les malversations et les opérations illicites se produisent

**Les récompenses bancaires .91**

Il n'y a pas de problème à décerner les récompenses et les prix bancaires

**Le prêt .92**

Il n'y a pas de problème à contracter un prêt auprès des banques. Et au cas où c'est conforme aux transactions islamiques, on ne peut pas considérer le surplus qu'on verse comme sorte d'intérêt usuraire. Et quand on prend un crédit pour une activité quelconque, il faut agir en fonction de ce qui est prévu dans le contrat

**Depenser le credit dans le cas contraire a ce qui est prevu .93**

dans le contrat

Il n'est pas permis d'utiliser le fond du cré dit pour autre chose

que ce qui est prescrit dans le contrat et en cas de violation, le

cré dit n'est plus conforme et le surplus qu'on verset est

.considé ré comme de l'inté ré't usuraire

P: 66

#### **Le devoir de celui qui a utilisé un prêt contrairement à ce .94**

qui est prévu dans le contrat

Il doit se repentir, ne plus répéter cela, pour le moment il n'a

.pas de devoir

#### **Les débiteurs qui ont fait faillite .95**

Dès qu'il est établi qu'un débiteur n'a pas réussi à réaliser

l'opération commerciale convenue, et qu'il n'a pas eue de

benefice, la banque n'a pas le droit de prélever quoi que ce soit

après de lui si ce n'est exactement le montant qu'il lui avait

.prêté

#### **Achat et vente des avantages de prêt .96**

Si ce genre d'initiative n'est pas contraire au règlement bancaire

.sur le crédit, il n'y a pas de problème

#### **Remuneration .97**

Quand on parle de rémunération, il s'agit du droit des efforts

qu'on verse aux fonctionnaires de la banque ou aux personnels

de la caisse d'épargne ou autre chose de ce genre en tant que

salaire pour des efforts qu'ils ont fournis pour la protection des

comptes et des autres services accomplis. Si on prélevé un

surplus avec cette intention pour verser comme salaire, ou s'en

servir pour les autres dépenses de la banque, il n'y a pas de



.problème. Mais aller au-delà de cela est interdit

### **Penalite de retard de paiement .98**

Islamiquement il y a un problème pour les pénalités de retard de paiement. Mais le débiteur doit verser les tranches au moment prévu, dans le cas contraire, il est considéré comme un pécheur

### **Conditions d'épargne .99**

Chaque fois que ces conditions sont établies en vue d'accorder plus d'avantage à d'autre candidat, pour les prêts et non pour les détenteurs de caisse, il n'y a pas de problème

## **les épargnes de banque .100**

S'ils respectent les normes de transaction islamique, ou s'ils ont donné la procuration absolue aux responsables de la banque pour qu'il respecte ce contrat de transaction, le bénéfice qui en découlera est licite

## **L'épargne-or .101**

Si la banque a la procuration, d'acheter sérieusement de l'or, et vendre cette or aussi par procuration de la part du client, il n'y a pas de problème s'il remet cet argent au client

**Consulter un médecin qui n'est pas du même sexe .102**

S'il y a un docteur du même sexe accessible, il est interdit et il n'est pas permis d'aller consulter un docteur qui n'est pas du même sexe dans les cas où le contact physique ou le regard illicite s'impose lors de la consultation ou du traitement

**La chirurgie esthétique .103**

Tant qu'elle n'est pas mêlée à des choses illicites ou susceptibles de causer d'autre préjudice, en soit elle n'a pas de problème. Mais si cela implique la violation d'un interdit (tel que le contact ou le regard illicite) on ne peut faire ce genre d'opération que si c'est nécessaire

**Greffage des organes .104**

Si la préservation de la vie d'un humain ou d'une partie importante du corps du musulman repose sur un greffage, alors c'est permis

**Achat et vente de reins .105**

Pour des raisons médicales, c'est permis. Mais il est mieux de percevoir de l'argent en contrepartie de l'accord pour prélever le rein et non percevoir en contrepartie du rein lui-même

**L'énergie thérapeutique .106**

,Il n'y a pas de problème à procéder à la thérapie par énergie  
.mais ce n'est pas permis si cela implique un geste interdit

### **Le clonage .107**

En soi cet acte ne pose pas de problème. Mais si cela a des  
répercussions sociales et juridiques négatives, alors  
islamiquement ce n'est pas permis. Même ceux qui ne  
respectent la religion et la législation religieuse, se soulèvent  
pour exprimer leur mécontentement contre l'effet pervers du  
.clonage dans la société, alors ce n'est pas permis

### **Le masochisme .108**

Le masochisme sexuel est une forme de maladie et ceux qui souffrent de ça doivent consulter un psychiatre pour guérir.

### **L'hypnotisme .109**

Si on fait l'hypnotisme pour des raisons médicales et autre chose du genre il n'y a pas de problème. Mais si c'est pour découvrir les secrets, connaître le passé, le présent ou le futur, alors il n'est pas permis.

### **Changement de sexe .110**

Apparemment cela n'est pas contraire à la législation divine de concevoir une vraie identité sexuelle (chez les personnes à double sexe avec domination d'un des sexes) en fait c'est même obligatoire. Par contre, il n'est pas permis de changer le sexe juste pour tromper ou sur la forme.

### **Les dispositions islamiques des personnes en situation de .111**

mort cérébrale

Puisse que les médecins affirment clairement que les gens en situation de mort cérébrale sont pareils aux personnes avec un cerveau émié, ou celui qu'on a séparé la tête du corps et qui ne peut continuer à vivre une vie végétale pour une courte période que si il est relié à des appareils de nutrition et de

respiration artificiel, on ne peut pas considérer ce sujet comme un vivant, en même temps, on ne peut non plus considérer que c'est un sujet complètement mort. Ce qui fait qu'on doit essayer de déterminer encore une fois sa situation et savoir s'il est mort ou vivant pour les dispositions islamique puissent être appliquées.

Par exemple, les règles et les dispositions tournant autour concernant le cadavre, le bain, la prière mortuaire, la mise en linceul et l'inhumation ne peuvent s'appliquer sur lui. Et tant que le cœur ne s'est pas encore arrêté et que le cadavre n'est pas encore refroidi, on ne peut non plus partager ses biens entre ses héritiers et son épouse ne peut entrer en période de viduité.

iddaa). Tout ça parce que le peu de vie qu'il a en lui n'est pas) encore arrivé à sa fin. De même on ne peut pas agir en son nom c'est-à-dire quelqu'un ne peut pas avoir de procuration ou le droit de vendre ou d'acheter en son nom. Dans cette position d'entre la mort et la vie, une telle personne ne peut pas répudier sa femme ou encore se remarier. Il ne lui est pas obligé de continuer les soins. Si la survie d'un musulman dépend du prélèvement d'un organe de son corps, il n'y a pas de problème. Il faut savoir que tout ceci ne doit se passer que si la mort certaine du sujet est prouvée sans probabilité absolue du retour à la vie.

### **Renouveler les appareils de celui qui est en situation de .112**

mort certaine

Si sa mort certaine est établie et prouvée, alors ce n'est pas nécessaire de renouveler ses appareils.

### **Empêcher la formation de l'oeuf .113**

Il est en soi permis d'utiliser tous les moyens islamiquement légal qui ne peuvent porter des préjudices préjudiciables ou d'imperfection chez l'homme et la femme (pour empêcher la grossesse (c'est-à-dire l'homme et la femme perdent la capacité et la faculté de procréation). Actuellement il n'est pas permis de

procéder au contrôle de la natalité dans la société à moins que  
.ce soit indispensable

#### **Interruption de grossesse .114**

L'interruption de grossesse est interdite, si le fœtus est encore  
l'étape préliminaire, et n'a pas encore pris actuellement la  
forme d'un être humain, si les espérances dans la matière  
de finissent que le fœtus dans cet état viendra au monde avec  
,un défaut pour causer des peines et de difficultés à ses parents  
il est permis d'interrompre une pareille grossesse. Et par  
.précaution, les parents le prix doivent verser le prix du sang



**L'interruption de grossesse pour sauver la vie de la mere .115**

Si les spécialités pieux dé terminent avec certitude ou craignent que le foetus porte un pré judice a sa mè re, il est permis d'interrompre la grossesse du moment où l'esprit n'est pas encore insufflé dans l'embryon. Et comme la probabilité du versement du prix de sang s'impose, la pré caution veut que l'héritier de cet enfant (hormis son père et sa mè re) s'en passe .de son plein gré

**Mere porteuse .116**

Si l'oeuf du mari et de la femme est fé condé en dehors de l'uté rus de l'é pouse, ensuite dé posé dans les entrailles d'une autre femme, il n'y pas de problè me en soi. Mais comme gé né ralement, ce genre d'opé ration implique le contact et le .regard interdit, cela n'est permis que si la né cessité s'impose

**L'insemination d'un oeuf inconnu .117**

Islamiquement c'est interdit et l'enfant qui vient au monde a la suite de cela est un enfant illé gitime. Mais si l'oeuf fé condé est pré levé de la femme et du mari, ensuite dé posé dans l'uté rus d'une autre femme, il n'y a pas de problè me en soi. Mais comme gé né ralement, le contact et le regard illicite s'impose dans ce

genre d'opération, elle ne peut avoir lieu que si c'est nécessaire et de toutes les manières, l'enfant appartient au auteur de l'œuf fécondé, même si cet enfant est considéré comme maram pour .la mère porteuse et son époux

### **Méthode d'insemination autorisée d'un œuf inconnu .118**

,L'unique moyen d'utiliser l'œuf d'un homme inconnu est que cet homme doit divorcer sa femme pour une petite période et après la période de viduité, cette femme fait un mariage temporaire avec l'homme désigné (celui-la qui va donner son sperme même si les deux ne se voient pas) ensuite on prélève le sperme de cet homme et durant la période de mariage on relit ,ça avec l'ovule de la femme et une fois que cela s'est réalisé

l'homme annule le reste de la durée du mariage et l'accorde à la femme. Celle-ci revient et se remarie de manière définitive avec son mari précédent et à cet instant, l'œuf fécondé est inséminé dans les entrailles de la femme. L'enfant qui viendra au monde dans ce couple sera maram devant les deux parents. Mais cet enfant ne peut qu'hériter que de la femme et celui qui a donné son sperme

#### **Utiliser les aliments illicites comme médicament .119**

Cela n'est permis que si c'est absolument nécessaire, et que ce médicament soit un médicament unique dans son genre sans autre substitut. Mais généralement, tel n'est pas le cas

## HABILLEMENT REGARD ET RELATION

### Philosophie du hijab ou du voile islamique .120

,La philosophie du voile n'est pas quelque chose de cacher

: car

La dénudation des femmes qui s'accompagne (1

de maquillage, coquetterie et autres, excite

permanant les hommes en particulier les

jeunes. L'hésitation qui sincèrement frappe sur

les nerfs et crée des perturbations et des

maladies d'ordres psychologiques. Et ce genre

de choses est parfois à la source de sérieux

problème psychologique car, le psychique de

l'homme est conçu pour ne pas tenir longtemps

.face à l'hésitation

Les statistiques montrent que l'augmentation (2

de la dénudation dans le monde accroît le taux

de divorce et la dislocation de la vie au foyer

dans le monde. En effet, « toute chose que les

yeux voient, le coeur demande ». et quand le

(coeur (on fait allusion aux passions et aux désirs

désire, alors il cherche à obtenir cette chose par

tous les moyens, alors il va vers la chose et ainsi

il s'attache chaque jour à cette chose et se

.détache d'autres choses importantes

L'augmentation de la dette publique et des enfants (3

illicites dans la société représentent d'autres

dangereuses répercussions orchestrées par le

défaut de voile et ici on a même besoin

d'évoquer les chiffres et les statistiques. On

constate clairement les conséquences dans les

.sociétés surtout en occident

La chosification de la femme et la diminution de (4  
sa personnalité , sont des choses qu'il faut  
ajouter aux conséquences et aux statistiques  
que nous ne serons rappelés les chiffres.(1)16

### **Le voile des femmes face a un étranger .121**

Il est important aux femmes et aux filles de se  
couvrir entièrement en dehors du cou, du  
visage, des poignets lorsqu'ils sont en présence  
des étrangers. Cette option déterminée  
s'applique sur toute forme de vêtement, en  
dehors des vêtements trop moulants et serrés  
.bien le « Tchador » représente le meilleur voile

### **Le voile des femmes face aux personnes intimes .122**

Les femmes et la fille face aux personnes qui les  
sont proches, comme les parents qu'elles ne  
peuvent épouser, peuvent ne pas couvrir la  
tête, le cou, une partie de la poitrine, les mains  
ou les pieds, mais elles doivent se couvrir le  
reste du corps et il ne leur est pas permis de se  
.présenter devant eux à moitié nue

### **Le voile des femmes en présence des femmes .123**

En dehors du sein et des fesses, les femmes  
peuvent ne pas couvrir leurs corps en  
présence d'autres femmes. A moins que cela  
.insiste à une débauche particulière

**Couvrir la pomme des mains et des pieds des femmes .124**

La femme doit s'arranger pour que ses pieds à  
.partir de la cheville en montant soient couverts

P: 75

---

Pour en savoir plus consulter le tafseer né mouné , vol.14, sourate Noor/31 16 -1

face aux personnes étrangères. Il leur est  
recommandé de porter les chaussettes pour  
.couvrir leurs pieds

### **L'âge de discernement et comment se couvrir face aux .125**

personnes qui sont déjà en mesure de discerner

On parle de l'âge de discernement quand le  
sujet peut déjà comprendre ce qui tourne  
,autour du sexe et cela diffère chez les enfants

la précaution recommande que la femme se  
couvre face à un enfant qui peut déjà saisir la  
.notion du sexe

### **Couvrir les cheveux artificiels ou les greffes .126**

Etant donné que les cheveux artificiels ou les  
mèches et les greffes sont des parures, la  
.femme se doit de les couvrir

### **Couvrir la bague et bien d'autres parures face aux .127**

étrangers

Il n'est pas obligatoire que la femme couvre les  
accessoires de beauté qui sont souvent visibles  
par les étrangers (tels que les bagues, l'alias de  
mariage...) pourvu que cela ne soit pas source



de dépravation. En dehors de ces cas, elles  
doivent couvrir tout le reste aux yeux des  
.étrangers

### **La limite de l'accoutrement au moment de la demande de .128**

mariage

Si c'est possible, les femmes proches parent du  
prétendant peuvent se charger de regarder la  
mariée pour lui. Dans le cas contraire, si le garçon  
va demander la main d'une femme engage le  
dialogue préliminaire et se retrouve

P: 76

absolument résolu à épouser la fille, la fille peut  
avec l'accord de sa famille se présenter devant  
son prétendant sans voile (la tête, le visage, le  
cou, une partie des mains jusqu'au coude et une  
.(partie des pieds

### **Le voile des hommes devant les étrangers .129**

,Les hommes peuvent ne pas couvrir leur tête  
leur cou, une partie de leur poitrine, leur main  
et leur pied en présence des étrangers (Na  
.Maram), mais le reste ils doivent les couvrir

### **Le voile des hommes face aux hommes .130**

Les hommes peuvent ne pas se couvrir le corps  
excepté les parties intimes et que les femmes ne)  
soient pas présentes) sauf si cela peut  
.engendrer la perversion

### **Les vêtements aux manches courtes .131**

Il n'y a pas de problème à mettre des vêtements  
aux manches courtes, pourvu qu'il ne soit pas  
moulant, collant, étroit et que les manches ne  
.soient pas trop courtes

### **Porter les vêtements exclusivement réservés aux femmes .132**

ou aux hommes

Il n'y a pas de problème si on met ce genre d'habit à la maison, donc, si chacun porte des vêtements qui sont réservés aux sexes contraires, et que cela n'engendre pas la perversité, il n'y a pas de problème. Mais si cela est susceptible d'engendrer la perversité, alors c'est interdit. Et mettre ce genre d'habit hors de la maison, pose en générale un problème

P: 77

### **De l'or pour les hommes .133**

Il n'est pas permis aux hommes de ne pas porter de l'or y compris de l'or blanc. Prier avec de l'or annule la prière, mais il n'y a pas de problème à utiliser le platine qui est une autre forme de métal.

### **La cravate .134**

Comme de nos jours dans notre pays cet élément de parure apparaît comme un slogan et un symbole de dépendance aux étrangers, il faut l'éviter. Mais il n'y a pas de problème à mettre la cravate dans les pays où cela fait partie de l'accoutrement des gens.

### **Philosophie de l'interdiction de l'or et la soie pour les .135**

: hommes

La parure et le maquillage est une partie de la vie des femmes c'est pour ça que l'islam les a accordé le droit d'utiliser les parures et de se maquiller, de porter les choses tel que de l'or ou des habits en soie (dans la mesure du normale et évité toute forme d'extravagante) et cela est

.interdit pour les hommes

**Regarder les films et les photos des femmes étrangères .136**

Cela n'est pas permis si on connaît les  
.personnes qui figurent sur le film ou la photo

Et si on ne les connaît pas et que cela risque

engendrer la perversité, alors ce n'est pas

.permis

**Voir une compétition sportive pour les femmes .137**

Il n'est pas permis aux femmes de regarder les  
compétitions telles que la lutte, la nage pour les

P: 78

femmes a la télé vision. Mais des compé titions  
tel que le football, le volley dans lesquels une  
bonne partie des joueurs sont couvres, sont  
permis pourvu que cela ne suscite pas la  
.perversité et la dé bauche

### **.Regarder les femmes 'Namaram' a la television .138**

Si cela n'entraîne pas la dé bauche et la  
dé viation, et si leurs photos ne sont pas nues et  
.a moitié nues, cela est permis

### **Regarder des images vulgaires .139**

Il est interdit de regarder de pareils images car  
ce sont des cliché s pour susciter la dé bauche et  
.il faut d'en é loigner sé rieusement

### **Mettre le parfum hors de la maison pour les femmes .140**

Cela est prohibé dans les traditions(1).17 Mais si on  
,s'en sert d'une quantité pour contrer l'odeur  
.sueur et autres, il n'y a pas de problè mes

### **Consolider les liens de famille avec un parent pecheur .141**

Si continuer les relations avec ce parent  
engendre la perversité , ou alors si abandonné  
de les visiter cause l'interdiction du blâmable

pour eux, on peut provisoirement abandonner  
et arrêter de les visiter. En dehors de ces deux  
cas, il faut consolider les liens de famille dans la  
limite de l'obligatoire et en même temps procéder à  
l'ordonnance du convenable et de l'interdiction  
du blâmable en s'appuyant sur le bon langage

P: 79

### **: Causer .142**

Si on cause avec quelqu'un du sexe opposé, il n'y a pas de problème. Mais généralement cela a des répercussions négative, à moins que ce soit des préliminaire pour le mariage, dans ce cas, il n'y a pas de problème que les deux parties causent juste pour la quantité nécessaire pour le mariage.

### **.Dialoguer avec un 'Namaram' au lieu de service .143**

Si les règles islamiques sont respectées, et qu'en dehors de ces deux il y a une troisième personne ou que cela se passe dans un lieu où d'autres personnes peuvent entrer sans autorisation et que leur propos sont des propos ordinaires, alors il n'y a pas de problème.

### **.Dialogue et fréquentation entre la fille et le garçon .144**

Il n'y a pas de problème, si c'est avec l'intention de mariage et que cette situation se passe juste en fonction de la marge nécessaire pour le mariage tout en respectant les conditions et les limites islamiques.

### **: 'Lie l'amitié avec un 'Namaram .145**



Il n'est pas permis de lier l'amitié avec un 'Namaram' et il faut

.sérieusement éviter cela

### **'Saluer un 'Namaram' .146**

Il n'est pas permis de tendre la main (saluer) le 'namaram' et si

nous leur informons par rapport à la culture islamique sur la

.question, le problème sera résolu

P: 80

### Parure des femmes .147

Un léger maquillage du visage et des mains jusqu'au poignet sans risque d'obsécrité ne présente aucun problème. Il faut donc éviter des maquillages provoquants ou susceptibles d'encourager la perversité

### Appliquer le khôl .148

Si c'est avec modération sans extravagance, il n'y a pas de problème. A moins que cela ne soit source de perversité

### Les filles et le rasage .149

Raser le visage est interdit pour les femmes et comme c'est contraire aux moeurs et aux us il vaut mieux s'en abstenir

### Soins esthétiques et capillaires féminins chez les hommes .150

Il n'est pas remis aux hommes de se métamorphoser en femme

Mais, il y a aucun problème à raser et à arranger certaines parties qui ne présentent pas bien

### Raser la barbe .151

La précaution veut qu'on ne le fasse pas et si après rasage, il en

reste une partie, qu'on désigne par « barbe de professeur », il

n'y a pas de problème. Toutefois, les jeunes dont la barbe

,pousse souvent en désordre peuvent se raser complètement

.pour que la barbe pousse de manière ordonnée

### **Le strict minimum de la barbe .152**

La précaution veut qu'on laisse la barbe au point que, à vue

.d'oeil qu'on dise qu'il y a la barbe

### **Le tatouage .153**

Le tatouage est permis du moment où cela n'a pas l'air d'un

.maquillage extravagant et n'est pas source de perversité

## **MAQUILLAGE ET COIFFURE TAQLID ET MATURETE**

### **Taqlid a l'époque des imams .154**

Le taqlid a l'époque du prophète était beaucoup plus simple qu'aujourd'hui. Certains compagnons des imams faisaient le taqlid entre eux. Plusieurs compagnons des imams se référaient aux savants de leurs localités

### **Signes de la maturité .155**

La puberté islamique se manifeste par l'une des trois choses suivantes

- avoir 15 ans révolus du calendrier lunaire pour les garçons - 1
- .et 9 ans pour les filles
- .Sortie de sperme - 2
- Apparition de longs poils au niveau du pubis - 3

### **Age de puberté chez les filles .156**

Les filles deviennent pubertés dès neuf ans révolus du calendrier lunaire. Mais, elles ne sont pas obligées d'accomplir certaines obligations religieuses comme observer le jeûne si elles n'en sont pas capables. Elles n'ont pas non plus à rembourser l'année suivante les jours de jeûne manqués du précédent ramadan si elles n'en sont pas capables, elles doivent juste nourrir un pauvre pour chaque jour de jeûne

manqué . Elles doivent avoir une maturité physique pour se marier, tout comme elles doivent être suffisamment mûres pour disposer de leurs biens

**Devoir de ceux qui jusqu'ici n'ont pas encore adopté un .157**

'marja

.Ils sont tenus d'adopter un marja' ou guide religieux a suivre

Ensuite ils doivent soumettre leurs précédents actes aux

P: 82

décrets du guide adopté . Qu'ils écrivent au guide les actes qui  
.ne concordent pas avec ses décrets et attendre son jugement

### **Devoir de ceux qui ont perdu leur guide religieux .158**

En cas de décès du guide religieux, ses suiveurs doivent adopter  
un guide vivant qu'ils jugent plus savant que les autres et se  
référer à lui sur toutes les questions religieuses. Et s'ils veulent  
continuer à suivre les pas du guide décédé , il leur est permis de  
le suivre sur les actes qu'ils ont pratiqué selon les décrets du  
défunt guide. Quant aux actes qu'ils n'ont pas encore pratiqués  
.ils doivent se référer à la fatwa d'un guide vivant

### **Demeurer derrière un guide décédé .159**

Il est permis de continuer à suivre les ordres d'un guide décédé  
sur les actes qu'on a déjà mis en pratique. Quant aux actes qu'on  
n'a pas encore pratiqués il faut appliquer les fatwas d'un guide  
vivant

### Capacité financière pour le Hajj .160

En plus d'avoir les dépenses d'aller et de retour pour le Hajj, il faut également les nécessités de la vie comme condition ainsi que ce qu'on a besoin pour la vie. Comme par exemple la maison (qu'on soit propriétaire ou locataire) et les choses de la maison) un véhicule ou un moyen de transport et des choses de ce genre .et surtout que cela correspondent avec le rang de la personne

Et s'il n'a pas exactement toutes ces choses énumérées, alors .l'argent ou quelque chose d'une valeur équivalente suffira

### La dot et la capacité pour le Hajj .161

Du moment où le minimum de la dot équivaut au dépense du Hajj, et le demandé au mari ne pose pas de problème particulier a la femme, alors celui-ci se retrouve en position de capacité pour aller au Hajj et elle doit entreprendre de récupérer cette .somme et d'aller s'inscrire

### Conceder sa fiche de Hajj a quelqu'un d'autre .162

Si le Hajj n'est pas encore effectif pour quelqu'un, et après son tour arrive, si pour des raisons de dettes et de problèmes financiers, la personne n'est pas capable d'aller au Hajj, elle peut céder sa fiche a quelqu'un d'autre conformément aux lois de la

**Le rite du Hajj pour les enfants .163**

On formule l'intention de sa part. On le revêt de l'Iram, on lui  
,dire « Labbeyk », on l'amène avec soi dans les différents Tawaf  
on fait les prières par représentation pour lui. De même, on  
l'amène dans la zone de « Safa » et « Marwa » et au moment  
,de couper les cheveux, on lui coupe un peu de cheveux. Mais  
s'il sera plutôt une source de problème durant le rite, alors il  
.vaudrait mieux ne pas le revêtir de l'Ihram



### **L'immolation du Hajj dans le contexte actuel .164**

Dans le contexte actuel que les responsables du Hajj disent que la viande des bêtes sacrifiées est conservée dans des endroits équipés ensuite distribuée aux pauvres (l'immolation de toutes les bêtes se déroule à l'extérieure de Minaa) les pèlerins ont le choix, soit de faire le sacrifice, ou de mettre de côté l'argent de sacrifice et d'accomplir le reste du Hajj et une fois retourné chez eux, au mois de « Zul-Idja » il immole la bête de sacrifice là-bas

### **Quel est le statut de celui qui réalise qu'une fois rentre .165**

chez lui que son Tawaf et sa prière de Tawaf sont nuls Il n'est pas obligé d'abandonner les choses interdites. Si on n'a pas bien accompli le Tawaf « nisaa », il faut éviter d'avoir les rapports sexuels avec sa femme jusqu'à ce que quelqu'un représente la personne et face le Tawaf nisaa à sa place pour lui

### **Colorier les cheveux et les choses de ce genre pour celui qui .166**

« part au « Hajj TAMATO

Il n'y a pas de problème à colorier les cheveux et les choses de ce genre à condition que cela ne soit pas avec l'intention de se maquiller durant le Hajj

### **L'usage du gel anti infection pour celui qui a revêtu .167**

Il n'y a pas de problème à utiliser le gèle anti infection pourvu  
qu'il ne soit pas parfumé

### **Le port le des gants transparents pour des femmes .168**

habillées en Ihram

Il y'a un problème mais cela n'impose pas une action expiatoire

### **Le « Sa'i » ou le va et vient dans le nouveau site .169**

Premièrement, l'endroit de va et vient nouvellement prévu est

certainement situé entre les deux collines et si on fait le va et

dans cet endroit, l'acte est correct et conforme

Deuxièmement, on ne peut demander à quelqu'un de ne pas

aller au Hajj ou a la Oumrah a cause de la situation actuelle. Il ressort des arguments qu'il ne faut pour rien abandonner le Hajj et la Oumrah et dans ce contexte, selon la règle de « le facile ne doit pas être abandonné pour le difficile », si on suppose que le nouveau site du « saïle » est hors des deux collines, comme nous avons créé, si les invalides n'arrivent pas à accomplir le saïle » au premier étage, leur « saïle » au deuxième étage est correct. Or on sait parfaitement le deuxième niveau n'est plus considéré entre les deux montagnes

NB : très certainement, si c'est possible, il faut préférer le niveau « un par rapport au niveau deux du nouveau site du « saïle

#### **« Le cinquième « Labbeyk .170**

Quatre « Labbeyk » est obligatoire, mais le cinquième est obligatoire. Mais, si on le dit, cela ne cause aucun tort à l'Ihram

#### **« Designer le pelerin par « Murtamal .171**

Un Hajj ou Al-Hajji est celui qui a accompli le « Hajj Tamto », si on l'appelle aussi par « Murtamel » il n'y a pas de problème

#### **La deuxième Omra durant le même mois lunaire .172**

Si quelqu'un veut, il peut accomplir deux Oumrah durant le même mois lunaire. Il accomplit la deuxième Oumrah avec l'intention d'expérience

### **L'Oumrah accompli par intention pour soi et pour les .173**

autres

,Une fois qu'on a accompli la Omra qui est obligatoire pour soi

on durant un autre mois lunaire accomplir la Oumrah avec

.intention pour soi-me me et pour les autres

### **Aller au Hajj en sachant que cela est une source de revenu .174**

pour la famille Saou d

La pré caution obligatoire veut que ceux qui ne sont pas encore

allé s au Hajj ou a l'Oumrah doivent y aller si les moyens sont

P: 86

réunis. Mais il vaut mieux que les pèlerins ne fassent pas les

.achats dans ce pays

P: 87

## **SANCTION JUDICIAIRE ET PRIX DE SANG**

### **La philosophie de la division par deux du dédommagement .175**

du pour les femmes

.Le croyant et le croyant ont tous deux un sang digne de respect

Mais comme gé né ralement le prix du sang est une sorte de compensation maté rielle, donc ni le prix, ni l'argent du sang est pure, propre... Et il est très claire que les pertes engendré es le manque des hommes dans la famille gé né ralement sont plus que les pertes engendré es par la disparition des femmes. C'est dans cette optique que le lé gislateur sacré a dé cré té que le prix de sang de l'homme soit le double de celui de la femme(1).18

### **L'assurance vie en matiere du prix de sang de l'homme et .176**

de la femme

Cela veut dire que, l'assurance s'engage en prenant le droit d'assurance de manière é gale. Il va dé dommager a part é gale ,l'homme et la femme en cas d'accident. Et vu sur cette optique il n'y a aucun rapport entre le montant du prix de sang dé cré té

.par la religion

### **Les Mois sacrés .177**

Muharam, Zul-Kada, Zul-Idjja et Rajab sont des mois sacré s. Le

prix du sang dans ce mois est plus instance avec des conditions

**Le prix du sang pour les foetus .178**

: Avant que l'esprit ne soit insufflé dans le foetus, il a cinq étapes

l'oeuf, caillons de sang, l'embryon, foetus et le bébé . Par

précaution obligatoire, le prix de sang de ses différentes phases

: se présente comme suit

P: 88

Les vingt premières jours (oeuf) équivaut a 15 Miscal ordinaire  
.d'or

La deuxième tranche de vingt jours (poche de sang) c'est trente  
.Miscal

La troisième tranche de vingt jours (foetus) c'est quarante-cinq  
.Miscal

.La quatrième tranche de vingt (foetus) c'est soixante Miscal

Et la cinquième de vingt jours (le bébé jusqu'à ce que tous les  
autres membres du corps se forment entièrement et avant que  
l'enfant commence a bouger dans le ventre de la mère, c'est  
soixante-quinze Miscal. Après que l'esprit soit insufflé, le prix de  
.sang de la fille est équivaut a la moitié du prix du garçon

### **Qui est responsable pour payer le prix de sang du garçon .179**

C'est celui qui a joué un rôle dans l'interruption de la grossesse  
qui doit payer le prix de sang. Si la mère se livre volontairement  
,et a la merci du médecin, pour qu'il interrompre une grossesse  
elle doit payer la moitié du prix de sang et en plus de cela, elle  
doit demander sérieusement pardon pour le péché grave qu'elle  
a commis, accomplir des bons oeuvres dans le futur pour  
.comblé ce vide



A notre époque où beaucoup de dérogation se présentent sur cette sentence judiciaire, on peut procéder à l'exécution de la peine de mort sous une autre forme

### **Executer une sentence aux regards de tout le monde .181**

De nos jours, ce n'est plus nécessaire d'exécuter une peine de mort en présence de tout le monde. Mais si la probabilité que cela ternisse l'image de l'islam est forte, alors il n'est pas permis de le faire. A moins que ce soit pour des crimes qui ont de large

répercussions dans la société et l'exécution de la peine capitale

.aux yeux de tous va attribuer a réduire de pareil crime

P: 90

### **Comment combler le droit des gens .182**

Si possible, il faut lui faire parvenir l'équivalent de son droit ou régler cela à l'amiable avec lui et si cela n'est pas possible, il faut le faire parvenir par une tierce personne ou faire un transfert bancaire, une expédition par poste. Et si vous n'avez pas accès à lui, donner ça en charité à un pauvre par intention pour la .personne

### **(Restitution des droits bafoués (radul-Mazalim .183**

Il s'agit en fait des droits absolus ou probables dont on ne connaît pas le propriétaire et qu'on dépense sur les besogneux .avec l'autorisation du juge

### **Comment dédommager les droits non matériels des gens .184**

Si c'est possible, il faut demander aux propriétaires du droit de vos accordés son agrément et si ce n'est pas possible, il faut accomplir des bonnes œuvres pour eux, jusqu'à ce qu'ils soient .satisfait de vous

### **Disposer des biens immobiliers des autres .185**

Sans autorisation du propriétaire bien immobilier ou des biens immobiliers, il n'est pas permis de s'en servir, sauf si une nécessité importante s'impose aux institutions sociales pour

qu'ils se servent de ce domaine. Dans ce cas, ils ont l'obligation

.de verser la valeur en fonction du prix du marché

### **Droit du passant .186**

: Il y'a deux choses au sujet du droit du passant

Si la plantation a un gardien, il est interdit d'y (1

entrer et manger ses fruits sans la permission du

.proprié taire

Au cas la plantation ou le jardin n'a pas de (2

proprié taire, et que les branches de ses arbres

P: 91

dé bordent par-dessus, la haie, il est permis de consommer les fruit surplace juste la quantité dont on a besoin. A condition qu'on ne soit pas parti de ce soi avec l'intention de venir manger les fruits de ce jardin. Et aussi, a condition que cela n'entraîne pas le désordre et la perversité . Et si on est certain que le propriétaire ne sera pas d'accord qu'on mange le fruit de son jardin, alors, vaut mieux s'en abstenir. A ce qui concerne les arbres qui sont dans les lieux publics, chacun est libre d'utiliser de manière ordinaire les fruits de ces arbres qu'on appelle généralement dans le langage public « les fruits de tout le monde » comme par exemple certains cerisiers ou .manguiers qui poussent dans beaucoup de régions. Dans le cas contraire, ils appartiennent à leurs propriétaires. Et si le domaine appartient à la collectivité publique, alors cet arbre appartient à l'état et il faut agir en fonction de la loi

**Réforme des domaines .187**

Il est nécessaire d'avoir l'agrément des propriétaires ou de leur

ayant droit. Et s'ils sont introuvables, alors ils s'arrangent avec

.le juge ou le procureur

Les choses égarées .188

Vous devez vous battre pendant un an pour retrouver  
propriétaire. Si vous perdez espoir de trouver l'auteur, alors  
vous devez en fait faire charité à un pauvre au nom du vrai

.propriétaire

P: 92

### **Punition physique des enfants .189**

Il faut s'abstenir de punir physiquement les enfants tant que la nécessité absolue ne s'impose pas. Il faut de manière à ne pas laisser de séquelles sur le corps

### **Punition physique des élèves ou écoliers .190**

Il n'est pas permis de battre un écolier ou un élève, à moins que cela soit nécessaire pour son éducation et que vous ayez l'autorisation de leur tuteur. Il ne faut pas que la punition cause des blessures physiques sur l'enfant. Et comme de nos jours ce genre de chose a des répercussions négatives, il vaut mieux l'éviter dans la mesure du possible

### **La limite de désobéissance aux parents .191**

Si sans aucun argument les parents s'opposent à une question cruciale et déterminante pour l'avenir de l'enfant, alors il n'est pas nécessaire qu'il obtienne leur accord

### **L'agrément des parents pour entrer au séminaire islamique .192**

Comme les religieux remplissant les conditions sont insuffisants par rapport aux besoins intérieurs et extérieurs, et qu'en même temps l'étude de la religion pour ceux qui sont prêts est une obligation qui s'impose à chaque personne, il n'est pas

nécessaire qu'on obtient forcément l'autorisation des parents pour entrer au séminaire islamique. Mais dans la mesure du possible, il faut gagner leur agrément

### **Disposer les biens d'une personne dont la source de revenu .193**

est douteuse

Si vous n'êtes pas certains que cette argent vient de l'argent illicite, il n'y a pas de problème à disposer des biens appartenant à cette personne, mais si vous êtes sûre de l'origine de bien et que vous connaissez son propriétaire, il faut le lui restituer et si vous ne lui connaissez pas, nous vous permettons d'en disposer et de verser en charité au besogneux l'équivalent de ce que vous



avez utilisé et si vous en êtes pas capable, vous en décrivez d'en prendre la responsabilité et de le verser aux besogneux dès que vous auriez les moyens

#### **Disposer des biens licites mélangés aux biens illicites .194**

Si quelqu'un a aussi des revenus licites, et que vous ne savez pas si ce qu'il vous a donné fait partie des biens licites ou illicites, il n'y a pas de problème à en disposer

#### **La limite pour un invité d'utiliser les biens de la maison de .195**

son hôte

Il n'y a pas de problème d'utiliser une quantité normale sans exagération, si on ne sait pas que le propriétaire de la maison n'est pas d'accord

#### **Les peaux de vin .196**

Les peaux de vin (tout moyen pour faire avancer un travail contrairement à la loi) ne sont pas permises et c'est un problème si quelqu'un perçoit ce genre de droit. Mais si ce genre de geste se déroule de manière infime et que la personne a respecté la loi dans les différents autres étapes de sa procédure, il n'y a pas de problème pourvu que cela ne soit pas contre la loi et ne viole pas le droit des autres

#### **Droit d'auteur et droit d'invention .197**

Il est islamiquement interdit de violer ou de bafouer les droits des autres, mais quand on parle de droit, c'est quelque chose qu'on doit définir en fonction du lieu et du contexte et dans les normes, les gens qui fournissent les efforts durant les années et qui pensent beaucoup, ont des droits qu'on ne peut pas permettre aux autres d'en disposer.

**: La continuité des droits d'auteur et du droit d'invention .198**

Après la mort de l'auteur, ses droits reviennent à ses successeurs et si un bout de temps (comme par exemple 70 ans) passe on a plus besoin d'avoir l'autorisation des ayants droits ou

des héritiers pour ce genre de droit dont ils n'ont plus la propriété absolue. Et si on doute sur le droit d'auteur ou le droit d'invention, il faut continuer à croire que ce droit est réservé à l'auteur

### **Copie ou plagia .199**

On ne peut copier une oeuvre qu'avec l'autorisation de son auteur. A moins que ce soient des biens venant de l'expiation .acquis lors de la guerre

### **Cas des personnes considérées comme adversaire .200**

Les entreprises, les organisations, qui en situation de guerre ,froide ou chaude) aident les ennemis de l'islam tel que les USA) l'Israël, la grande Bretagne...ou expriment la satisfaction ou la joie par rapport à leur action, sont considérés comme les .adversaires de l'islam

### **Les exceptions des choses qu'il ne faut pas saisir pour .201**

combler une dette

Il s'agit de, le domicile, les ustensiles de maison, les habits, le .moyens de transport de la personne et les choses de ce genre

Le capital ne fait pas partir de ces exceptions et le créancier peut .avec l'accord du juge saisir cela pour réclamer son dû

**Comment déduit-on le Khoms .202**

Nous vous accordons le khoms du domicile d'habitation et les effets de la maison, le moyen de transport, si en avez. Après vous calculer le reste de vos biens et de vos avoir et vous enlever les dettes y afférent et vous envoyer en bloc ou progressivement .le reste du khoms

**Disposer les biens de celui qui ne verse pas le Khoms .203**

Si vous n'êtes pas sûr que sa maison ou sa nourriture ne vient pas sur l'argent sur lequel khoms s'applique, il n'a aucun problème à s'en servir. Et si vous êtes sûr que cette argent ,vient de l'argent du khoms, nous vous donnons l'autorisation pourvu que vous pensez à verser aux pauvres l'équivalent du khoms de ce que vous avait utilisé . Donc que vous versez aux besogneux descendants de la famille du prophète et si vous n'êtes pas capable, considérer ça comme une dette sur votre .cou et dès que vous en avez la possibilité , vous le versez

**Verser le khoms à ceux qui ont le droit de pension sur nous .204**

Le père, la mère, les enfants (en cas d'incapacité de trouver une ration ou une pension) et la femme sont des gens qui ont le droit de pension sur nous et on ne peut pas leur verser le khoms

.comme un droit de pension

### **Le khoms sur l'héritage .205**

.Le khoms ne s'applique pas sur le bien provenant de l'héritage

Quel que soit le nombre d'années que ça va durer, et même si on

ne s'en sert pas ou on ne dé pense pas ça. Mais si cet objet ou ce

bien connaît une augmentation de prix, et qu'il soit dé pensé

avant l'arrivée de la date annuelle du khoms, alors le khoms

.s'applique sur le montant qui s'est ajouté entre temps

### **Le khoms du reste des produits consommés .206**

Si le reste consommé a une valeur monétaire, (c'est-à-dire) si on peut le vendre au marché) le khoms s'applique dessus dès que la date annuelle du khoms arrive. Dans le cas contraire, il n'est pas obligé de verser son khoms. Mais précaution veut qu'on ne .verse pas le khoms de ce qui s'applique dessus

### **Le khoms des primes ou pensions de retraite .207**

Si jusqu'à la fin d'année du khoms, il constate que quelque chose s'est ajouté sur cette prime, alors le khoms s'applique sur le .surplus

### **,Le khoms sur l'épargne immobilier et mobilier (voiture .208**

(affaires de maison et autres

,Si l'année de khoms s'applique dessus, il faut verser le khoms ,mais si vous vous retrouvez dans la difficulté de payer le khoms il vous êtes permis de considérer cela comme une dette et de le .verser plus tard dès que vous en aurez les moyens

### **Le khoms de l'argent de poche .209**

Tout cet argent fait partir de ce dont l'homme a besoin. Cela est considéré comme une pension même s'il a fait des économies dessus. Et si quelque chose s'ajoute dessus à la fin de l'année du khoms, alors le khoms s'applique sur ce surplus. Et si le besoin

s'impose sur le surplus, alors cela est considéré comme un cadeau et précaution obligatoire exige qu'on verse le khoms de .ce surplus

### **Le khoms sur le montant d'une caution pour la location .210**

d'une maison

Le khoms ne s'applique pas sur le montant qu'on verse en caution pour louer une maison tant que cet argent demeure ,dans le statut de caution. Si cet argent est libéré de la caution et ne se retrouve pas dans la catégorie de somme d'argent dont

on a besoin, le khoms s'applique dessus dès que la fin d'année du khoms arrive

### **Le khoms sur les affaires de la maison .211**

Le khoms ne s'impose pas si l'achat des biens de la maison se présente de manière ordinaire comme une nécessité (comme par exemple une fille qui s'apprête à aller en mariage ou s'il faut acheter les affaires de la maison précisément). Dans le cas contraire, le khoms s'impose dessus. Mais si vous avez des difficultés à verser le khoms, il vous est permis de considérer cela comme une dette et dès que vous aurez la possibilité, vous : le versez

### **Le khoms du capital de la bourse et des bons de trésors .212**

Si l'année de khoms passe, il faut payer son khoms. Et si c'est difficile, il vous est permis de considérer cela comme une dette et le verser au moment où vous en aurez les moyens

### **Le khoms qui s'applique sur l'or .213**

S'il ne sert pas de parure pour les femmes, ou si cela pareil comme un surplus pour elle, le khoms s'applique dessus une fois que l'année du khoms est passée. En ce qui concerne les pièces d'or, seul le khoms s'applique dessus

### **La zakat sur les pièces d'or .214**



De nos jours qu'on fait foudre de l'or sous forme de pièce, la  
.zakat ne s'applique pas dessus. Seul le khoms s'applique

### **La dette de khoms .215**

Si on peut recouvrer cette dette, le khoms s'appliquera dessus  
une fois que l'année sera révolue dans le cas contraire, cela est  
considéré comme faisant partir des revenus annuels de  
.redevance

### **Le khoms du credit .216**

Le khoms ne s'applique pas sur le cré dit sauf les acomptes dé ja .versé s ou l'é quivalent de cela jusqu'à la fin de l'anné e du khoms

### **Le khoms du cadeau .217**

Si jusqu'en fin d'anné e du khoms le cadeau n'est pas utilisé , la pré caution obligatoire veut qu'on é value son khoms et on le .verse du moment où l'anné e est ré volue

### **Méthode pour évaluer le khoms des dépenses du Hajj et de .218**

l'Omra de ceux qui ont vé cu une anné e de khoms

Si on s'est inscrit pour le Hajj au milieu de l'anné e du khoms, le .khoms ne s'applique sur le montant a la base

### **Methode d'évaluation du khoms du Hajj et de l'Omra de .219**

ceux qui n'ont pas encore connu l'anné e du khoms

Ceux qui n'ont pas encore connu une anné e du khoms et qui dé tient un capital, sur lequel ils n'ont pas encore é valué le khoms, ils doivent dé duire et verser l'argent du khoms qu'ils ont .pré vu et dé pensé durant le Hajj et l'Omra

### **Methode d'évaluation du Khoms et l'Oumrah des agents et .220**

des fonctionnaires dont l'anné e du khoms n'est pas encore arrivé e et qui se rappellent encore de la premiè re fois qu'ils ont perçu le salaire

,S'ils se rappellent de la première fois qu'ils ont perçu le salaire  
l'année du khoms sera calculée à partir de ce premier jour qu'ils  
ont reçu ce salaire. Si ce montant reste jusqu'à un an à partir de  
cette date, le khoms s'applique sur le montant à la base ainsi  
.que le profit

### **Methode d'évaluation du khoms et de l'Omra pour les .221**

fonctionnaires et les agents dont l'année de khoms n'est pas encore révolue et qui ne se rappellent pas de la première fois qu'ils ont touché leur salaire

S'ils ne se rappellent pas de la première fois qu'ils ont touché leurs salaires, et qu'ils ont dépensé à partir du surplus qui restait pour le mois proche de l'inscription pour le Hajj (c'est-à-dire si douze mois sont passés depuis la première fois qu'il a reçu son salaire) le khoms ne s'applique pas sur le montant à la base et son profit. Mais si cet argent a été prélevé sur les épargnes précédentes, alors le khoms s'applique dessus

### **Les gens dont leur mere est Said (c'est-à-dire descendante .222**

(de la famille du prophète

A certaines égards, elles sont considérées comme Said et à d'autre, elles ne le sont pas, alors elles ne peuvent percevoir le khoms. Elles ne doivent pas porter les habits réservés particulièrement au Said. Mais par rapport à la noblesse d'un côté, elles sont dignement reliées à Fatimah (s.a.) et au noble prophète (s.a.w.a.) génériquement

### **Les impôts ne remplacent pas le khoms .223**

Les taxes et les autres dépenses quotidiennes de genre, (telles

(...que les dépenses de l'électricité, l'eau, le téléphone et autres ont une différence avec le khoms par rapport à leur utilisation

Ce qui fait qu'on ne peut pas utiliser cette somme là comme substitut pour le khoms

#### **Collaborer avec un associé qui ne paye pas son khoms .224**

Si vous payez votre part du khoms, nous vous permettons de continuer à être associé avec lui. Mais n'oubliez pas de lui prêcher par rapport à ce qui est bien ou à ce qui est mal

.Verbalement

P: 100

LES ALIMENTS ET LES BOISSONS

**« Preuve de l'emblem « Alal .225**

L'emblem Alal est une preuve moment où on en ait la certitude. Et si vous le prenez dans le marché ou entre les mains des musulmans, elle est aussi valable

**Jus d'orge .226**

Dans la production du jus d'orge, sans alcool, il y'a deux méthodes. L'une dans laquelle l'alcool ne se produit pas et dans l'autre forme, l'alcool produit est vaporisé . Dans le premier cas il n'y a pas de problème. Quant au deuxième cas, si l'alcool enivrant est produit cela entraîne la présence de l'impureté , par précaution obligatoire et l'alcool ne disparaît pas avec la cuisson à vapeur et chaque fois que nous doutons qu'un jus appartient à telle ou telle forme, il n'y a pas de problème à en consommer

**Boisson alcoolisée à un faible degré .227**

Il peut arriver qu'il ait de l'alcool à faible dose dans beaucoup de produit alimentaire. Si de manière naturelle, cette alcool ne rend pas ivre, ou ne cause pas de préjudice, on ne peut pas l'interdire

**L'alcool présent dans les aliments .228**

Il peut arriver naturellement qu'on trouve une petite quantité  
d'alcool dans les produits alimentaires. S'il n'est pas enivrant  
alors il n'y a pas de problème à en consommer. Mais si on prend  
de l'alcool, on verse dans un produit alimentaire, il y a un  
problème si on le consomme

### **L'allaitement du bébé à travers du sein blessé de la mère .229**

S'il n'y a aucun autre moyen pour nourrir l'enfant, ou si c'est  
nécessaire, alors la mère peut nourrir l'enfant comme ça. Il n'y a  
pas de problème

**Voir de l'impureté dans une nourriture préparée .230**

Si vous êtes sûr que la souillure est dans l'assiette, au moment de la cuisson du repas, alors la nourriture est impure et on ne peut pas la consommer. Mais si vous pensez que cette impureté est tombée dans la nourriture après la cuisson, il faut éliminer la quantité de la nourriture que vous supposez avoir été souillée et le reste est considéré comme pur. On n'a pas besoin de mener .des investigations

**Le sang qui sort au moment de cuire les viandes .231**

Ce genre de sang n'est pas impure et si c'est difficile de se parer cette plaque de sang de la viande et qu'on est sûr qu'avec la cuisson elles vont disparaître, alors il n'y a pas de problème à en .consommer

**Croiser les verres à la santé comme les gens consomment .232**

l'alcool  
Si on le fait pour ressembler à ceux qui consomment de l'alcool .alors ça pose un problème

**La cigarette .233**

La cigarette et toutes les autres formes de tabac reconnues par les spécialistes comme néfastes pour le corps de l'homme sont



.interdites

### **La chasse pour le plaisir .234**

Si on pratique la chasse juste pour le plaisir et loisir, cela est  
.islamiqnement interdit (mê me si on consomme la viande après s

### **Les poisons consommables de maniere apparente .235**

Si les gens en la matiè re dé terminent que le poison n`a pas  
.d`é caille, alors il n`est pas licite

P: 102

### **La cause de l'interdiction de la viande de certains animaux .236**

aquatique

Dans un hadith reconnu pas les sunnites et les chiites, le  
Messager de Dieu (s.a.w.a.) nous déclare qu'après moi  
appliquez les préceptes du coran et les paroles des Ahl-ul-Bayt  
et les Ahl-ul-Bayt nous ont permis de consommer uniquement  
les poissons dotés d'écaillés et les crevettes. Tous les autres  
animaux aquatiques sont interdits

### **Un poison chasse qui meurt dans une assiette d'eau .237**

Il n'y a pas de problème à le consommer. Mais par précaution, il  
vaut mieux éviter ce genre de poison

### **Les caractéristiques des oiseaux à la viande licite .238**

Il y'a trois choses qui montrent que la viande d'un oiseau est  
licite

Les oiseaux qui battent les ailes, et leur battement d'aile (1)  
doit dominer l'état stable où l'oiseau plane  
Avoir le jabot (2)  
Avoir une petite corne au niveau des pieds (3)

### **Le rossignol .239**

Il est permis de consommer la viande du rossignol

### **La viande du buffle .240**

La pré caution veut qu'on abandonne la consommation de la  
.viande du buffle. Car apparemment c'est un pré dateur

### **Buffalo .241**

Il vaut mieux ne pas consommer leur viande et la crotte de tous  
.les oiseaux est pure

### **La viande du corbeau .242**

Il y'a un problè me au niveau de la consommation de la viande  
.du corbeau

P: 103

### **La viande du cygne .243**

.La viande du cygne est licite

### **Manger le cadavre du lézard .244**

.La précaution veut qu'on l'abandonne

### **La viande du pingouin .245**

.Le pingouin est un animal à la viande illicite

### **La viande de la girafe .246**

.La girafe est un animal dont la viande est illicite

### **La viande du rhinocéros herbivore .247**

S'il fait partie des prédateurs, sa viande est illicite. Même s'il

.mange les herbes et selon les recherches c'est un prédateur

### **Manger la viande ou le foie cru .248**

Il n'y a pas exclu que cela pose un problème à moins que cela

.soit pour des thérapies particulières

### **Le chocolat contenant la gélatine de boeuf .249**

Si ce chocolat vient d'un pays étranger où on n'égorge pas les

.animaux selon les normes islamiques, ce n'est pas permis

### **Le sang à l'intérieur de l'oeuf et du lait .250**

Le sang qu'on trouve dans l'oeuf et aussi un peu du sang qu'on

trouve souvent dans du lait sont purement certes, mais on ne peut

pas en consommer. Cependant, si on enlève la partie qui

contient le sang on peut consommer le reste. Mais si on le  
mé lange exprès pour faire disparaître le sang, la consommation

.de cela présente un problème

P: 104

**Les choses qui sont interdites aux femmes en période .251**

Tous les actes d'adoration dont la condition de validité (1

.repose sur l'ablution, le bain rituel ou le Tayamun

Tout ce qui est interdit à quelqu'un qui est en état (2

.(d'impureté (junub

.Le rapport sexuel durant la période de saignement (3

.C'est à la fois interdit pour la femme et pour l'homme

Divorcer la femme durant la période de saignement n'a (4

.aucune validité

**Faire des visites spirituelles sur le mausolée des .252**

descendants des Imams pour une femme en période de

.saignement

.Il n'y a pas problème à rendre visite aux descendants des imams

Mais, il ne faut pas entrer dans les sections qui sont réservées

.pour les mosquées

**La visite des mausolées des imams pour la femme en .253**

: période

La précaution obligatoire veut que la femme ne marque pas un

arrêt dans le Haram des imams. Mais, il n'y a pas de problème à

circuler sur les cours aux alentours de la tombe des imams (il ne

.(faut pas entrer dans l'espace proche de la tombe des imams

### **La lecture du coran pour une femme en période .254**

Il est permis a la femme de lire le coran durant la période de saignement excepté les versets qui imposent l'ablution.[\(1\)](#)19

Toutefois, il est détestable de lire jusqu'à sept versets. C'est-à-dire

la récompense qu'on prescrit pour la lecture de plus de sept

P: 105

---

Sourate 32 Sajadah/15, sourate 41 Fusilat/37, sourate 53 Najm/62 et sourate 96 Alaq/19 19 -1

versets en période de saignement est inférieure par rapport à ce qu'on prescrit en temps normal. Mais il n'y a pas de problème à lire les doa, à faire des prosternations ou à faire des salawaat sur le prophète. Dans l'ensemble il n'y a pas de problème à faire .ça

## **LES MENSTRUES 106**

### **Interdiction d'accouplement durant la période de .255**

menstrues

L'accouplement (pénétration par devant) avec la femme durant la période de saignement est interdit. Et la pénétration par derrière est très détestable. Mais les plaisirs d'autres natures ne posent pas de problème

### **Faire les rapports sexuels après la fin des règles et avant le .256**

: bain rituel de la femme

Si la femme devient totalement pure et qu'elle ne voit même pas une plaque de sang peu coloré, il n'y a pas de problème à faire des rapports avec son mari

### **Voir une toute petite plaque avant le saignement .257**

On considère ce liquide comme les menstrues s'il apparaît avant les menstrues, ne dure pas plus de deux ou trois jours et que durant cette période le sang est à l'intérieure de manière



consécutives et reliées au sang des menstrues et si l'ensemble de ce liquide et ce sang ne dure pas plus de dix jours. Mais si cela dure plus de dix jours, seul le sang qui remplit les conditions de menstrues sont considérés comme tels et les liquides sont considérés comme une sorte de lochies. Mais si c'est à la suite de la blessure, l'infection, la femme doit seulement l'endroit-la .au moment de la prière

### **Les saignements qui dépassent dix jours .258**

Si les saignements dépassent dix jours, on considère la quantité de sang que la femme voyait durant les mois précédents comme son cycle menstruel et le reste de saignement est considéré

comme les lochies. Et si cela ne dépasse pas dix jours, tout cela  
.est considéré comme les menstrues

### **Les saignements irréguliers .259**

Si la femme a un saignement irrégulier, elle doit agir  
, conformément à cela, et si elle n'a pas un saignement irrégulier

les sangs qui ont les caractéristiques de menstrues sont  
considérés comme des menstrues (pourvu que ce soit moins de  
trois jours, pas plus de dix jours et que l'espace entre les deux  
(saignements ne soit pas moins de dix jours

### **Purification perturbée .260**

Si après dix jours la femme devient pure, et réalise qu'à  
l'intérieur d'elle il n'y a plus du sang, elle doit prendre son bain  
rituel et accomplir les actes d'adorations qui s'imposent sur sa  
tête, même si elle certainement qu'avant la fin de dix jours, elle  
.va voir encore du sang

### **L'usage des pilules contraceptives pour couper le .261**

saignement mensuel

Si cela ne cause pas d'important préjudice, il n'y a pas de  
problème. Mais si après cela la femme voit des plaques pas du  
tout consécutive durant les trois premiers jours, on considère  
.cela comme des lochies

### **Les lochies et les sangs douteux .262**

Chaque fois que le sang n'a pas les caractéristiques d'un sang de menstrues (comme venir de manière ininterrompue durant les trois premiers jours) et que cela n'est dû à l'accouchement, la blessure ou l'infection, on considère cela comme lochies  
(istihadha)

### **Les femmes sans uterus qui n'ont pas encore atteintes la .263**

mé nopause

Si leur uterus a été enlevé, le sang qu'elle voit n'est pas considéré comme des menstrues. Il est classé dans la catégorie

P: 107

de blessure et des choses de ce genre. Il lui suffit juste de se nettoyer pour accomplir ses prières. Et en cas de divorce, la précaution veut qu'elle passe la période de viduité (iddah

#### **« La ménopause chez les femmes « Said » et « non-Said » .264**

Tout d'abord, cette affaire concerne les sangs douteux et si après cinquante ans le sang qu'elle voit présente tous les caractéristiques des menstrues, alors c'est les menstrues. Deuxièmement ce qui apparaît dans les traditions, il s'agit des femmes des Quresh pas seulement les sayyed et les bani Hachim. Quresh est une tribu arabe, alors le décret de soixante ans concerne spécialement les femmes arabes Quresh. Or généralement on ne considère pas les femmes said iraniennes comme des arabes, combien de fois les considère comme des Quresh. Il y'a la différence entre bani Hachim, c'est-à-dire appartenir à descendance de Hachim qui correspond toujours avec la tribu Quresh et appartient à la tribu Quresh. Par exemple, si le grand ancêtre de quelqu'un est turque, et que à des générations reculées il est rattaché au perse, on ne peut pas l'appeler un turque. Il faut rappeler que ce qu'on évoque au sujet de la tribu Quresh, n'est pas quelque chose qui exige une acceptation sans argument. Car naturellement, les femmes de

.cette tribu peuvent concevoir jusqu'à l'âge de soixante ans

-Donc, ce qui fait que la femme dont les ancêtres sont non  
Arabe, et que sa nature a changé, ces décrets ne s'appliquent  
pas sur elle. Et aujourd'hui ce genre de personne existe dans la  
.tribu Quresh

### **Le sang qu'on voit après la ménopause .265**

Si après la ménopause la femme voit le sang et que ce sang a  
toutes caractéristiques des menstrues, alors elle considère cela  
comme les menstrues mensuelles. Toutes les règles qui  
s'appliquent sur les menstrues, s'applique sur cette femme. La  
.ménopause concerne les sangs qui sont douteux

**Les chaines de television par satellite .266**

Comme la plus part des programme de ces chaines laissent les effets négatifs et cause des dégâts dans chaque maison où elle rentre, alors il n'est pas permis de s'en servir

**Les chaines provinciales .267**

Il n'est pas permis de visionner les chaines provinciales a travers les satellites, mais il n'y a pas de problème a utiliser les moyens de communication de la république islamique produit a cet effet

**Ecouter les radios étrangères .268**

Il n'est pas permis d'écouter les radios qui répandent les mensonges et sèment la discorde entre les gens

**Internet .269**

Comme l'internet est quelque chose qu'on peut s'en servir positivement et négativement, et qu'il contient a la fois de bonnes et mauvaises choses, alors c'est un moyen de communication commun. Si on s'en sert dans les normes islamiques, il n'y a pas de problème. Il est permis d'acheter et vendre tous les instruments qui interviennent dans l'utilisation de ce moyen de communication

Il n'est pas permis si cela est interdit par le gouvernement islamique et si cela entraîne la dégradation des mœurs, la perversion sociale et politique.

Regarder les programmes de plaisanterie .271

Tout programme de plaisanterie, d'ironie, d'imitation de voix et de geste qui rime avec outrage et perturbation des personnes est islamiquement interdit. Regarder de pareil programme présente aussi un problème.

La caricature ne présente pas de problème, pourvu que cela ne soit pas l'objet d'outrage et d'atteinte aux personnes qui sont représentées sur les images



### L'apparition du mois .273

Si deux villes sont placées sur un même horizon, ou sont approximativement sur un même point d'horizon, la vision de la lune dans l'une est une preuve dans l'autre. De même, si la lune est vue dans les zones orientales, elle constitue une preuve pour les zones occidentales.

### Déterminer que l'observation du jeûne peut causer du tort .274

à quelqu'un

Si quelqu'un sait que le jeûne ne peut lui causer des problèmes, il doit s'abstenir. Par conséquent, si le jeûne ne l'est pas conforme. Cependant, s'il n'est pas sûr, s'il pense que l'observation du jeûne ne peut lui causer des problèmes, il ne doit pas observer le jeûne peu importe si la probabilité est une expérience personnelle ou l'avis d'un médecin.

### Rompre le jeûne sans aucune exigence d'autre islamique .275

L'unique moyen de rompre le jeûne dans ce genre de condition est de parcourir une distance islamiquement déterminée (entre 2,5 km), avant midi hors de la ville et rompre le jeûne (à 21.5), puis rentrer.

### La soif intense .276

Si celui qui observe le jeûne ressent une soif dont il n'arrive plus à supporter, ou alors s'il craint une maladie et des préjudices, il peut en fonction de la nécessité boire de l'eau. Son jeûne est certes annulé. Et cela arrive durant le mois de ramadan, il doit s'abstenir ou de faire des choses interdites à celui qui observe le jeûne jusqu'à la tombée de la nuit.

### **L'expiation et le remboursement du jeûne pour une .277**

femme enceinte ou une femme qui allaite  
Si l'observation du jeûne peut causer des problèmes à la mère  
et si elle n'a pas la possibilité de rembourser le jeûne  
jusqu'avant l'arrivée du prochain mois de ramadan, alors elle n'a  
pas de jeûne à rembourser. Mais pour chaque jour, elle doit  
veiller à nourrir un pauvre. Si l'observation du jeûne cause des  
problèmes à l'enfant, elle doit à fois rembourser le jeûne après  
et s'acquitter de l'expiation (nourrir un pauvre pour chaque  
jour).

### **Celui qui a la prière ou le jeûne à rembourser .278**

Celui qui a le jeûne à rembourser peut louer quelqu'un, mais il  
ne peut pas solliciter ce service pour les jeûnes surérogatoires  
Toutes promesses et engagement (Nazr) pour l'observation de  
sa part est nulle. Mais s'il a la prière à rembourser, il peut  
accomplir les prières surérogation ou accomplir les prières de  
location.

### **Les jeûnes du malade et le remboursement .279**

Si pour des raisons islamiquement admissible, quelqu'un ne  
peut pas observer le jeûne, et si après cette excuse, une autre  
excuse islamiquement reconnue se présente et se prolonge

jusqu'au prochain mois de ramadan, alors il n'a pas de jeûne à  
.rembourser, mais pour chaque jour il doit nourrir un pauvre  
Mais si entre temps, son excuse passe, alors il doit rembourser  
le jeûne, et si avant le prochain ramadan, il n'a pas encore  
remboursé le jeûne, il doit à la fois rembourser ce jeûne et  
.nourrir le pauvre à sa satiété

**Janaba (grand lavage) de celui qui observe le jeûne .280**

Si celui qui observe le jeûne fait quelque chose qui provoque  
l'éjaculation, alors son jeûne s'annule. Mais si de manière  
involontaire, il était en train de dormir, se réveille et constate  
.qu'il a eu une éjaculation, son jeûne ne s'annule pas

### **Les Ebat sexuels .281**

Si celui qui observe le jeûne au départ n'a pas l'intention de faire sortir de lui le sperme, par exemple, il joue avec sa femme et que le sperme coule à ce moment où il n'est habitué à jouer ainsi, son jeûne est conforme. Pourvu que son sperme soit sorti .sans qu'il ne s'en rende compte

### **Se brosser les dents par celui qui observe le jeûne .282**

Il n'y a pas de problème à se brosser les dents pendant le jeûne. Mais si la salive mouille la brosse, on la sort de la bouche et on remet de manière en sorte que cette salive s'éparpille dans la bouche, cela n'est pas permis. Et si on se brosses à l'aide de pâte d' dentifrice, il faut veiller à laver entièrement la bouche après .cela

### **L'injection et la perfusion en état de jeûne .283**

Toutes les formes d'injection ou de produit de renforcement injectés dans les veines ne représentent pas de problème. Il en est de même pour l'injection des vaccins. Mais qu'on injecte au niveau des muscles ne représente pas de problème. Mais l'injection intraveineuse de piqûre et de perfusion n'est pas .permise

### **Parler avec un « Na Maram » lorsqu'on observe le jeûne .284**

Si parler avec un « na maram » dépasse le cadre d'un discours ordinaire et entre dans un cadre qui frise la débauche, alors ce .n'est pas permis

### **Incapacité de payer l'expiation pour jeûne rompu .285**

volontairement

Si quelqu'un n'est pas capable de verser l'expiation pour un jeûne rompu volontairement, il peut nourrir le pauvre selon la mesure du « Moudd » qu'il a et s'il n'arrive pas, il doit observer dix-huit jours de jeûne. Et s'il n'arrive pas, il doit observer le ,nombre de jours de jeûne qu'il veut, et s'il n'arrive toujours pas

alors il peut procéder à la demande de pardon. Il suffit qu'il dise dans son cœur « Astagfirullah » et c'est bon. Et ce n'est plus obligatoire une fois qu'il a les moyens de payer l'expiation.

### **La zakat Al-fittra d'un invité .286**

La zakat al-fittra d'invité ne s'impose pas au responsable de la maison. A moins que cet invité décide de rester quelques jours et être considéré comme quelqu'un qui est nourri par le propriétaire de la maison.

### **Depenser la zakat Al-fittra .287**

La précaution obligatoire veut qu'on donne la zakat al-fittra uniquement aux pauvres et aux besogneux. Si on le dépense dans d'autre situation, cela cause un problème.

### **Les nuits de Qadr sur toute la planète .288**

Quand on parle de nuit, cela veut dire qu'une partie de la terre se retrouve du côté inverse du soleil. Donc, si par exemple la nuit de Qadr comme par la Mecque, elle continue tant cette ombre aurait couvert toute la planète. Donc en réalité, la nuit de Qadr dure vingt-quatre heures et sur toute la planète, elle est considérée comme une seule nuit.

### **L'Ihtikaf dans un autre endroit que la mosquée centrale .289**

On peut accomplir l'Ihtikaf dans des mosquées où les prières en

assemblé e sont accomplies fré quemment. Mé me si c'est dans  
une marge de temps que cette priè re en assemblé e est  
continuellement. Comme par exemple les mosqué es qu'on  
trouve dans les marché s ou certains bureaux. De mé me, si la  
mosqué e de l'université est fermé e pendant les vacances, ça ne  
sert a rien d'aller observer l'Ihtikaf la -bas car ce n'est pas  
correct. Donc, si vous voulez faire partir de ceux qui observent  
.« l'itikaf, vous devez formuler l'intention de « Rajah



### **L'Ihtikaf du voyageur dans Medine .290**

Le voyageur dans Mé dine peut observer trois jours suré rogatoires de jeû ne dans cette ville et rester dans la .mosqué e du prophè te (s.a.w.a.) pour son Ihtikaf

### **Remboursement d'Ihtikaf .291**

,Si quelqu'un avait fait un « Nasr » pré cis, et s'il perturbe l'ihikaf .n'importe quel jour, alors il doit veiller a rembourser ce jour-la

.Et si le « Nasr » n'é tait pas pré cis, il doit rembourser plus tard

Dans l'Ihtikaf suré rogatoire, si le sujet perturbe le troisiè me jour, alors il doit penser a le rembourser et au moment de le

.faire, il doit observer a nouveau trois jours de jeû ne

## **(LE DIVORCE ET L'IDDAH (VIDUITE**

### **Le divorce en l'absence du mari .292**

S'il est prouvé au juge ou à son substitut que la femme est dans une situation de peine et de sérieuse difficulté, alors il avertit son mari soit de bien vivre avec sa femme en lui versant ses droits ou de la divorcer. Si le mari n'applique pas aucun, ou alors si le mari n'est pas accessible, le juge peut proclamer le divorce de la femme et après la iddah celle-ci peut se remarier. Et s'il n'y a pas absolument eu des rapports sexuels entre elle et son mari .la période d'iddah n'est pas nécessaire

### **Le divorce à l'étranger .293**

Dans la législation de certains pays, il n'y a aucune différence .que la demande du divorce vienne de l'homme ou de la femme .Alors, si dans ce genre de pays, la femme obtient le divorce sans l'accord de l'homme. Nous disons à ses représentants à l'extérieur du pays de dire à son mari que : « Si tu veux, tu peux continuer à mener une vie raisonnable et à respecter les droits de la femme et si tu ne veux, tu peux la divorcer. Et si il n'est pas prêt pour aucun des cas, alors nous permettons en sorte que le .« divorce soit prononcé

### **Observer la Iddah si on connaît qu'on n'est pas enceinte .294**

La iddah est quelque chose qui protège la dignité du mariage et  
sa philosophie ne repose pas seulement sur la fécondation  
raison pour laquelle, si l'homme vit dans anné e sé parer de sa  
femme ou s'il est en voyage et ré pudie sa femme, il est  
obligatoire que la femme qui a consommé le mariage et qui  
.n'est pas a la mé nopause observe cette pé riode de iddah

P: 116

## **La pension durant l'observation de l'Iddah et l'obéissance a .295**

l'homme

Dans le divorce révocable, la pension de la femme repose sur les épaules de l'homme et tous les principes et règlements qui concernent le couple s'applique

## **Le respect du « Ijjab » dans l'Iddah .296**

La femme qui est sous le régime de la viduité d'un divorce révocable, est considérée comme une femme au foyer et toutes les dispositions qui s'appliquent sur une telle femme s'applique .sur elle

P: 117

## **PURIFICATION ET IMPURETE**

### **Comment soigner la hantise .297**

La hantise est souvent causé e par l'ignorance vis-a-vis des règles ou des questions islamiques, le celle moyen a s'en débarrasser consiste a prendre des dispositions de règlements religieux et éviter de penser a tout ce qui engendre l'obsession. Celui qui souffre de la hantise doit se comporter comme des autres personnes ordinaires religieuses (même si selon lui cela ne suffit pas). Hormis ça il n'a pas d'autres devoirs, nous prenons la responsabilité de ses actes s'il applique minutieusement ces recommandations, il sera guéri dans un temps relativement court. Nous prions pour lui dans l'application de ces recommandations.

### **Relayer dans les impuretés .298**

L'impureté peut être transmise par deux relayeurs et non plus. C'est-à-dire si une main impure entre en contact avec une autre main, cette deuxième main deviendra impure. Et cette deuxième main entre en contact avec une autre main, la troisième, celle-la aussi deviendra impure. Mais si la troisième touche une quatrième main, la quatrième main ne sera pas impure. En d'autres termes, le premier et le deuxième vecteur

contribue a reprendre l'impureté , mais le troisième ne repent  
.pas l'impureté même s'il est souillé

### **Eaux sales issues de la purification .299**

Chaque fois qu'on utilise de l'eau pour laver un objet souillé par  
une impureté (en respectant les conditions mentionnées dans  
le code pratique), si la chose est purifiée par une eau de l'eau de  
petite quantité, l'eau qui en résultera sera considérée comme  
de l'eau sale et par conséquent impure. Mais, si c'est avec de  
l'eau de tuyau ou de robinet, ou l'eau de « Kor », l'eau qui en

ré sultera est considéré ré e comme pure pourvu qu'on ne trouve  
.pas des ré sidus d'impureté dedans

### **Le contact avec l'impureté a l'intérieur .300**

Chaque fois qu'un objet tel que la seringue est introduit a  
l'intérieur du corps, et touche quelque chose comme le sang, cet  
objet ne devient pas impur. Pourvu qu'au moment qu'on le  
retire, on ne constate pas qu'il y'a du sang dessus. De même, la  
salive et l'eau qui coule des narines, tant qu'elle est dans la  
bouche ou les narines, elle ne devient pas impure si elle  
.rencontre du sang

### **Contact avec l'impureté a l'intérieur de la bouche .301**

La pré caution veut qu'on purifie la bouche car la bouche est  
.considé ré e comme un endroit a moitié intérieur

### **L'impureté des mécréants .302**

Les mé cré ants ne sont pas impurs, mais comme ils n'é vitent pas  
les choses impures, ceux qui n'ont pas envie de cohabiter  
.devraient par pré caution é viter de mé langer la vie avec eux

### **Le caractere impur de l'endroit ou le chien est passe .303**

Si vous n'é tes pas certain que le chien est passé par la, alors n'y  
pré te pas attention. Et vous pouvez purifier les traces de pieds  
.du chien

## **Dispositions islamiques a propos des eaux usees .304**

Nous avons le filtrage et nous avons aussi la transformation chimique. Le filtrage consiste juste a séparer de l'eau et les particules a l'intérieur de celle-ci exactement comme les centres de purification d'eau le font. Cela est différent de la transformation chimique. La transformation chimique modifie la nature même de la chose. Par exemple, transformer le chien en du sel. Ce n'est pas pareil en la métamorphose, comme la transformation extérieure du vin en vinaigre. De toutes les manières, les centres de filtrage ne purifient pas de l'eau, car il n'y



pas eu de transformation sur la forme ou dans le fond. C'est la même eau, on a juste séparé les particules de celle-ci. En langue d'aujourd'hui, la transformation sur la forme et sur le fond se présente comme une sorte de transformation chimique alors que le filtrage n'est qu'une sorte de transformation physique

### **Les objets en cuire dont l'origine est douteuse .305**

Les objets en cuire venant des animaux immolés dans les règles islamiques ou non, sont purs. Il est permis de les acheter ou de les vendre. Mais on ne peut pas prier avec. Cependant, la viande et les autres parties comestibles doivent avoir sûrement été extraites d'un animal égorgé selon les règles islamiques

### **Purification de l'urine avec l'eau de petite quantité .306**

Dans la purification de l'urine avec l'eau de petite quantité, il suffit d'y verser de l'eau une fois et l'objet devient pur. Cependant, il est recommandé de laver par deux fois

### **Purification de la moquette collée au sol .307**

Elle se purifie avec l'eau de tuyau et ensuite on presse un tout petit peu. Et il vaut mieux aspirer l'eau sale de cela avec un morceau de tissu ou quelque chose de ce genre

### **Purification du tapis ou du lieu souillé .308**

Tout d'abord, il faut débarrasser l'endroit de l'impureté et si

c'est avec de l'eau de petite quantité , on verse un peu sur la partie concerné e de manière en sorte que cela couvre l'endroit où se trouvait l'impureté . Ensuite on agite un peu de l'eau et on aspire a l'aide d'une serpillière, ainsi cette partie deviendra pure. Mais, la serpillière, la main et le récipient qui ont servi pour purifier cet endroit seront impurs. Si c'est de l'eau de tuyau qu'on utilise, on verse la même quantité d'eau comme tout a l'heure, on repent un peu de l'eau et l'objet devient pur. Ensuite c'est recommandé d'aspirer a l'aide de la serpillière l'eau sale .venant de cette purification

### **La purification a l'aide la machine a laver .309**

Les machines ordinaires qui lavent deux fois les habits avec le produit de lavage et a la dernière phase, l'impureté disparaît et ensuite on utilise de l'eau pure pour rincer, et ensuite on vide de l'eau, l'habit qui a suivi une telle étape dans la machine est pur et la machine elle-même aussi est pure

### **Purification du telephone portable souillé .310**

Il faut enlever la coque et purifier le téléphone ou alors acheter une pochette

### **L'ablution, bain rituel et purification avec de l'eau d'un lac .311**

de sel

On ne peut pas faire les ablutions, le bain rituel ou purifier quelque chose avec l'homme provenant d'un lac de sel

### **Lac de sel souillé .312**

Toute eau mélangée de grande envergure ne peut pas devenir totalement souillée

## **(COMMEMORATION DE DEUIL (Majilis Ahzab**

### **Meilleure façon de commémorer des deuils .313**

Organisez les grandes assises dans lesquelles on rappelle les grands objectifs sacrés de l'imam Hussein (a.s.), l'histoire de Kabala, l'analyse de différents événements, les cérémonies de lamentation. Organisez les cérémonies de taper la poitrine accompagnées des slogans d'éveil constructif, de la distribution des brochures, des posters avec des contenus riches. Concevoir des planqu岸es ou des slogans attrayants et dévoiler les objectifs de la commémoration du deuil du maître des martyrs.

### **(.Commémoration du deuil de l'imam Hussein (a.s. .314**

La commémoration du deuil de l'imam Hussein (a.s.) fait partie des plus importants événements religieux et constitue le secret de la pérennité du chiisme. Mais elle doit s'organiser de manière à ne pas ternir l'image de la confession il ne faut pas causer des supplices au corps. Les orateurs ne doivent pas être des gens qui déclament des paroles incultes souillées d'idolatrie qui ne correspondent pas avec le rang des infallibles et de leur suiveur. Il n'est pas permis d'utiliser les instruments de musique qu'on utilise généralement dans les endroits de débauche. Il est également interdit de se déshabiller durant la cérémonie de

comme moration de deuil s'il y a des femmes dans l'assemblée et  
.s'il n'y pas de femme, il n'y a pas de problème à se déshabiller

### **Les orateurs appréciés .315**

Les vrais orateurs ne doivent pas utiliser les récits et des poèmes  
incultes et mélangés à de la divinisation ou qui ne  
correspondent pas avec la vérité . Ils ne doivent pas utiliser une  
symphonie qui rime avec celle qu'on trouve dans les endroits de  
.rassemblement de débâche

### **La langue du présent .316**

Quand on parle de la langue du présent, cela signifie l'état de ces grandes personnes qui exigent qu'on tienne de pareil propos, à leur égard. Et il y a deux manières permises pour ça : la première ces propos doivent correspondre avec le statut des imams et que cela corresponde au temps présent et non au temps du langage.

### **Le slogan et les mots non correspondant .317**

La commémoration du deuil de l'imam Hussein (a.s.) est un élément religieux important, cependant il faut utiliser des propos et des déclarations convenantes car l'imam Hussein (a.s.) ne reconnaît pas les paroles dépassées qui ne conviennent) à leur statut des Ahl-ul-Bayt

### **Porter des flambeaux ou des drapeaux lors des .318**

cerémonies de commémoration  
Comme généralement placés les symboles ou portés des objets symboliques dans les ruelles et les rues entraîne des perturbations pour des gens et aussi cause des préjugés pour ceux qui portent ces symboles. Sans oublier que cela a parfois l'image du chemin de croix des chrétiens, il vaut mieux l'éviter

### **Le tambour et la cymbale .319**

Il n'est pas permis d'utiliser les instruments de musique dans la mosquée ou l'Ouse niyé . Il est permis d'utiliser le tambour, la cymbale et autres instruments de musique qui ne ressemblent pas à ceux qu'on utilise dans les endroits de deuil et qui ne causeront pas du tort aux autres. Il est interdit d'utiliser d'autres formes d'instruments de musique

### **La musique lors des commémorations de deuil .320**

Toute forme de musique ou de sonorisation qui ressemble à celle qu'on utilise dans les endroits de deuil sont interdites à part ça le reste est licite. La prohibition d'écouter les musiques

interdites est plus forte durant la période de commémoration de deuil de l'imam Hussein (a.s.). On peut également éviter d'écouter les musiques licites qui ne correspondent pas avec l'événement.

### **Jouer du chalumeau .321**

Si le son correspond à celui du lieu de débauche ce n'est pas permis.

### **La flagellation .322**

La commémoration du deuil de l'imam Hussein (a.s.) est un événement religieux et le secret même de la pérennité du chiisme. Ce qui fait qu'on doit l'organiser avec beaucoup de grandeur. Toutefois, il faut éviter tout ce qui peut causer les séquelles physiques où ternir l'image de la religion.

### **Sauter en haut et en bas .323**

La commémoration du deuil de l'imam Hussein (a.s.) est un événement important de rapprochement, ce qui fait que ce genre de rassemblement doit servir de lieu propice pour la propagation des enseignements islamiques des Ahl-ul-bayt dont il faut éviter de pareil geste durant cette commémoration.

### **Enlever l'habit sur le torse .324**

Enlever l'habit sur le torse en présence des « na maram » est



interdit. Et dans d'autre situation, la précaution veut qu'on  
.l'abandonne puisse que cela compromet l'image de la religion  
Toutefois, il n'y a pas de problème à laisser ouverte une partie  
de la poitrine pour les petits coups de mains ou une partie du  
.torse au niveau du dos pour coups de chaînes

### **Utiliser les haut-parleurs .325**

L'usage des haut-parleurs ne doit pas troubler la tranquillité des  
voisins. Alors il faut régler les haut-parleurs pour qu'ils émettent  
à l'intérieur de la mosquée. Si c'est pour l'appel à la prière, il n'y  
a pas de problème. Toutefois, on doit maintenir le volume de

haut-parleur au moment de l'appel à la prière en considération

.les voisins

### **Pleurer à haute voix durant les commémorations .326**

La commémoration du martyr de l'imam Hussein (a.s.) est un élément islamique important et pleurer à haute voix ou à voix basse fait partie des éléments de cette commémoration. Il est toutefois interdit de hurler ou de mettre des voix non conformes qui terniraient l'image de la religion

### **Revêtir le noir .327**

Revêtir le noir durant les jours de commémoration de deuil a un côté grandiose et majestueux et cela est recommandé

### **Travailler durant les jours d'Ashura .328**

Ce n'est pas interdit. Mais il vaut mieux prévoir un temps pour participer aux cérémonies de lamentation

### **La prière de midi du jour de l'Ashura .329**

Elle ressemble à toutes les autres prières qu'on peut accomplir en assemblée ou individuellement. Mais c'est mieux de l'accomplir en groupe dans des rangs reliés

### **Observer le jeûne dans le mois de Muharram et le jour .330**

d'Ashura

Il est recommandé d'observer le jeûne dans le mois de

Muharram, mais cela dé testable le jour d' Ashura

**Se maquille ou se parer durant les jours de .331**

commé moration

Il n'y a pas de problè me a s'arranger. La femme est permise de

se maquiller. Mais c'est bien d'abandonner ça les soirs ou les

.jours des martyrs des Imams

P: 125

### **Mettre le « Hanar » (le noir dans les yeux) le jour de .332**

commé moration de deuil

Etant donné que mettre le « hanar » est un signe  
d'enthousiasme et de joie, mieux vaut ne pas le mettre durant  
.les jours de commé moration

### **« Mettre le « Khôl .333**

Il n'y a pas de problème à mettre le « khôl » durant les jours de  
.commé moration de deuil

### **Celebre les mariages durant les jours de commémoration .334**

: de deuil

Il n'y a pas de problème à célébrer le mariage le jour de  
commé moration de deuil, mais il faut supprimer les festivités, la  
joie et autres. Il faut se contenter de la célébration de mariage  
.sur lequel on est pressé

### **Faire les rapports sexuels durant les jours de .335**

commé moration de deuil

Ce n'est pas interdit de faire les rapports sexuels durant les jours  
de commé moration de deuil. Mais il vaut mieux la nuit ou le jour  
.de martyr s'en abstenir

### **Utiliser les graines et du pistache du les jours de .336**

commé moration de deuil

Il n'y a pas de problème, mais si dans les usages, cela frise un signe

.de joie, il vaut mieux l'abandonner

P: 126

**La magie et la sorcellerie .337**

Bien que la magie et la sorcellerie soit considéré comme vrai dans le coran<sup>20</sup>, dans la plus part des cas, ce que les gens considèrent comme de la magie ou de sorcellerie n'est que l'illusion et pour éradiquer cela, il faut lire chaque jour, cinq fois le « Ayatal-Koursi » et souffler le sur vous et vos propres. Il faut é galement donner de l'aumône chaque jour même si c'est un peu et ensuite se réfugié en Dieu

**L'envoutement .338**

L'envoutement est une sorte d'énergie concentré dans les yeux et tout celui qui possède de ce don peut s'en servir positivement comme négativement. C'est un peu comme un couteau que quelqu'un prend en main. Sinon la plupart des gestes d'envoutement que les gens font n'est que pure illusion et pour éloigner cela, il faut lire cinq fois par jour le « Ayatal-Koursi » et le souffler a vous et a vos proches. Il faut é galement donner l'aumône chaque jour même si c'est un peu et se fier a Dieu

**Arithmomancie .339**

Comme l'arithmomancie n'est pas entre les mains des faillibles et qu'est incomplète, alors elle n'a pas tellement d'effet. Elle

n'est pas confirmé e comme science et il est conseillé de ne pas

.s'en inté resser

,Pour en savoir plus vous pouvez consulter Tafseer né mouné vol.1 20

.P.102 ; sourate Al-Baqarah

P: 127

**Conjurer les esprits .340**

Rationnellement il est possible d'avoir les relations avec les esprits. Mais islamiquement, elle n'est pas permise car elle engendre beaucoup de méfaits et de répercussions(1)21

**Les Djinns .341**

Ce sont des êtres invisibles et selon ce qui apparaît dans le coran, ils existent réellement(2)22. Mais contrairement à ce que certaines personnes racontent, les djinns n'ont rien à faire avec les hommes. Généralement ce qui est répandu n'est rien d'autre que des illusions et ceux qui souffrent d'illusion, ne doivent jamais penser aux djinns et si chaque jour vous lisez cinq fois .Iyatal-Kursi », (3)23 vous aurez plus de tranquillité et de quiétude »

**Conjurer un djinn .342**

C'est possible mais islamiquement ce n'est pas permis(4). Ceux qui prétendent le faire sont des menteurs ou alors des hommes dangereux

**Les feuilles de cheikh Ahmed24 .343**

Ce n'est pas fondé et il n'est pas permis d'appliquer ce fondement. Ça fait des années que les gens utilisent discrètement cette méthode et il n'est pas exclu que ce sont les



ennemis de l'islam qui ont introduit cela dans la culture

.islamique dans le but d'ébranler les croyances des musulmans

.24

P: 128

---

.Consulté relation avec les esprits 21 -1

Entre autre les versets qui parlent de l'existence des djins on a : Al- Isra/88 ; Al-Kaf/50 ; Al- 22 - 2

.Rahman/39

Ayatal-Kursi » c'est le verset 255 de la sourate Al-Baqarah. Il est aussi mieux de lire les deux » 23 - 3

.versets qui suivent ce verset

Les feuilles de cheikh Ahmed est une expression qui stipule ceci : Quelqu'un soit disant a rencontré l'un -4  
des infailibles dans son rêve et il lui a confié des commandements en lui disant que tout celui qui é crit cela,

il deviendra ceci ou cela et s'il ne l'é crit pas, il deviendra ceci ou cela

**Le mercredi « SOURI » (le dernier mercredi dans le .344**

(calendrier Iranien

Ce ne sont que des superstitions et les musulmans doivent s'en é carter. Mais certains rites de féte sont des choses rationnelles .et utiles

**Treize Badr .345**

Considé rer le chiffre treize et le treiziè me jour du premier mois de l'anné e solaire n'est que pure superstition. Mais il n'y a aucun problè me a se balader dans la nature et a contempler les merveilles de la cré ation de Dieu. Il n'y a aucun problè me a faire .des balades qui n'ont rien a voir avec le pé ché

P: 129

## **BAIN RITUEL ET ABLUTION**

### **Laver pour une deuxième fois la main et le visage lors de .346**

l'ablution

La précaution obligatoire veut qu'on s'abstienne de laver pour  
.une deuxième fois. De la troisième en montant, c'est interdit

Quand on parle de la première fois, cela veut dire qu'on lave  
tout l'organe, que ce soit avec une seule ou plusieurs poignées  
d'eau. Lorsqu'on s'arrête de laver, on compte cela comme un

.lavage

### **Faire remonter et redescendre la montre et le bracelet .347**

durant l'ablution

Il n'y a pas de problème à cela, mais il faut formuler l'intention de

.laver du haut vers le bas

### **L'encre de la plume .348**

Généralement, l'encre de la plume n'empêche pas l'eau

.d'atteindre la peau

### **La crème pour l'ablution .349**

On peut faire l'ablution sur une crème ou une lotion pourvue

qu'elle n'empêche pas l'eau d'atteindre la peau et

généralement, les crèmes n'empêchent pas l'eau d'atteindre la

.peau

### **Le « Khôl » lors de l'ablution .350**

S'il n'est pas trop épais, et n'empêche pas l'eau d'atteindre la  
.peau. Il n'y a pas de problème

### **Faire le bain rituel ou l'ablution avec une tâche .351**

.Tous les empêchements doivent être dégageés lors du bain rituel

Et à ce qu'il concerne l'ablution, il faut nettoyer tous les plaques

,et autres sur les doigts. Par contre, en ce qui concerne les orteils

si un seul orteil (en dehors du petit orteil) ne présente pas de

tache, et qu'on procède à l'essuyage dessus, alors l'ablution est  
.conforme

### **L'ablution avec les cheveux artificiels .352**

Il n'y a pas de problème à faire l'ablution avec les cheveux artificiels du moment où cela n'empêche pas l'eau d'atteindre le corps. Et si cela empêche l'eau d'atteindre le corps, la permission de le garder dépend de la nécessité. Vu sur cet aspect, les cheveux artificiel sont considérés comme un pansement, à moins qu'ils soient réellement greffés comme des vrais cheveux et deviennent carrément comme une partie du corps. Dans la première supposition, si on va au pèlerinage, on doit s'acquitter d'une expiation pour l'Oumrah et d'une autre .pour le Hajj

### **Placer les ongles artificiels .353**

Tant que la nécessité ne s'impose pas, il faut l'abandonner et si l'impose et qu'il n'est pas facile de se parer les ongles artificielles lors du bain rituel et de l'ablution, on peut faire le bain ou .l'ablution de pansement avec

### **Le tatouage .354**

,Si le tatouage ne présente pas une forme abjecte et déviante cela n'est pas interdit pourvu qu'il ne cause pas de préjudice

palpable au corps. De toutes les manières, faire l'ablution ou le bain rituel sur le tatouage ne présente pas de problème, mais il vaut mieux éviter de se tatouer

### **Tatouer les lèvres ou les cils et faire l'ablution ou le bain .355**

rituel avec

Cela est permis pourvu que de pareil maquillage ne paraisse pas extravagant et source de débauche. Dans tous les cas, il n'y a pas à faire l'ablution ou le bain rituel dessus. Car il y'a rien qui couvre la peau. Et si c'est sur la peau, il faut décaler cela dans la mesure du possible avant de faire l'ablution ou le bain rituel

P: 131

### **(Utiliser l'eau sans s'être abonné (voler l'eau) .356**

Si ce genre d'initiative est contraire à la réglementation, alors cela n'est pas permis. Si on fait l'ablution ou on prend le bain rituel avec genre d'eau, cela cause problème

### **Celui qui pisse ou gaze fréquemment .357**

Celui qui souffre de pareils problèmes, est tenu de faire l'ablution et immédiatement, à commencer la prière et si au milieu de la prière, vous sentez quelque chose sortir de vous, ne prêtez pas attention à cela, continuez à prier, par la grâce d'Allah votre prière est conforme. Même si entre deux prières vous ne laissez pas un grand intervalle, vous pouvez avec la même ablution accomplir deux prières

### **Faire l'ablution avant le temps .358**

Si vous faites les ablutions dans le but d'accomplir une prière obligatoire avec, la conformité de cette ablution dépend du fait que vous l'accomplissiez lorsque le moment de la prière est proche. Par exemple, dix à quinze minutes avant l'Azan. Mais à tout moment vous pouvez faire l'ablution juste par intention de purification et accomplir la prière avec cette ablution

### **Comment essuyer les cheveux couverts de gel .359**

Il faut passer la main sur les cheveux qui n'ont pas de gel dessus

### **Empêchement dans l'ablution ou le bain .360**

Si cet empêchement est trop petit (si petit qu'une graine de lentille), l'ablution ou le bain est correct. Dans le cas contraire il faut décaler cet empêchement et faire l'ablution pour une deuxième fois et en ce qui concerne le bain, on passe l'eau sur cette partie avec l'intention de bain (on n'a pas besoin de reprendre entièrement tout le bain rituel). Les prières que vous avez accomplies, alors qu'il y avait un pareil empêchement sur .vous doivent être reprises



### **L'intention dans l'adoration .361**

Ce n'est pas nécessaire de prononcer l'intention verbalement ou de le penser dans le cœur. Rien que le fait de demander à quelqu'un ce qu'il fait, s'il arrive à répondre, ça suffit comme intention.

### **Le pansement sur tout l'organe d'ablution .362**

Si le pansement couvre tout le visage, ou tout le bras, la précaution obligatoire veut qu'on fasse l'ablution et le Tayamoum » (l'ablution à sec) en même temps. Cette même règle s'applique sur le bain rituel.

### **Les ablutions et les bains de pansement .363**

Si on couvre une plaie ou une fracture avec un bandage ou un plâtre, on peut l'ouvrir pour faire l'ablution ou le bain rituel. Pourvu que cela ne cause pas de difficulté et que l'eau également ne présente pas un problème pour la plaie ou la fracture. Dans le cas contraire, il faut mouiller les abords du pansement ou de la fracture. Et la précaution recommandée veut que qu'on essuie le dessus du pansement. Et si le pansement est impur ou alors si on ne peut pas passer une main mouillée dessus, il suffit de placer un morceau de tissu propre et passer la main mouillée au-dessus.

**(Les causes du « Janaba » (grand lavage) .364**

L'homme se retrouve en situation de janaba dans deux cas, soit a travers les rapports sexuels (que ce soit par derrière ou par devant), la sortie du sperme (au moment de dormir ou en ,é veille). Et chaque qu'on est souillé par ce genre d'impureté pour accomplir la prière ou d'autres actes d'adoration qui exigent l'ablution comme condition, il faut prendre le grand bain. Dans le cas où l'accouplement s'est fait par derrière (par l'anus) et qu'il n'y a pas eu une sortie de sperme, en plus du bain rituel il .faut faire l'ablution pour la prière

### **Entrer dans la mosquée pour une femme en menstrues ou .365**

« en état de « janaba

Il est interdit à toute personne dans cet état d'entrer la mosquée sacrée et la mosquée du prophète même s'il s'agit seulement d'entrer par une porte et d'en sortir par une autre. De même il est interdit à une femme en période de saignement ou en état d'impureté d'entrer dans d'autre mosquée pour y déposer quelque chose. Mais il n'y a pas de problème si elle veut entrer par une porte et ressortir par l'autre ou entrer dans la mosquée pour prendre quelque chose. Aller dans un Usseiniya n'est pas considéré comme allé à la mosquée

### **Toucher les statuette debouts sous la forme du mot sacré .366**

« Allah »

On a pas besoin d'ablution et il n'y a pas de preuve pour ce genre de chose. Même comme il vaut mieux respecter la chose

### **La mouille chez les femmes .367**

.Le liquide qui sort chez les femmes n'impose pas le bain rituel

Cependant, si la femme est au sommet de son orgasme, et en même temps, un liquide sort de son intérieur (accompagné d'un affaiblissement du corps), ce liquide a le statut de sperme et par conséquent impose le bain rituel à la femme. Mais si elle

.doute, aucun devoir ne s'impose sur elle

### **Les indices du sperme .368**

Si un liquide sort de quelqu'un et qu'il ne connaît pas de quel liquide il s'agit, si la sortie é tait sous forme de jet accompagné de plaisir, on le considè re comme du sperme. Si cela ne pré sente ,aucun des deux ou l'un des deux signes ci-dessus seulement alors on ne peut pas considé rer ça comme le sperme. Mais en ce qui concerne la femme et le malade, ce n'est pas impé ratif ,que cette coulé e se produise sous forme de jet. Par consé quent si un liquide sort, au moment mé me de l'orgasme mé me au plus haut niveau du plaisir, il est considé ré comme le sperme et en

,cas de certitude, la purification s'impose. Dans le cas contraire  
.aucun de n'incombe au sujet

### **Epuration de l'urine dans le canal urinaire .369**

C'est un geste recommandé que les hommes doivent pratiquer après avoir uriner. C'est-à-dire ils doivent à plusieurs reprises (au moins trois) tirer la verge depuis le bout vers le bas et) presser un certains nombres de fois le bout dans le but de dégager le reste d'urine trainant dans le canal. L'utilité de ce geste est que le canal de passage de l'urine se retrouve purifier, c'est-à-dire, si on doute sur un liquide qui sort après ce geste on considère ce liquide comme pur. Par conséquent, si on avait fait l'ablution, l'ablution ne s'annule pas. Mais si on ne pratique pas cela, et qu'un liquide douteux sort, cela va impliquer l'ablution, et il va falloir laver l'endroit

### **Epuration du sperme .370**

C'est un geste réservé aux hommes et ça consiste à uriner après la sortie du sperme. L'utilité de ce geste est qu'après cela, si on observe un liquide après, dont on ne sait pas s'il s'agit du sperme ou pas, on plus de bain qui s'impose sur soi. Dans le cas contraire, si on ne fait pas l'épuration, et qu'après un liquide sort de notre verge, si on observe des particules de sperme

accompagné d'urine ou tout autre liquide, il faut refaire le bain

.rituel

### **Les choses qui annulent le grand lavage .371**

Si après le grand lavage on fait quelque chose qui impose automatiquement le grand lavage (comme toucher le cadavre .ou entre en état de janaba), alors il faut faire le grand lavage

Mais si c'est plutôt quelque chose qu'on fait qui annule .l'ablution, il suffit juste de refaire l'ablution pour la prière

P: 135

### **Un seul grand lavage suffisant pour tous les autres grands .372**

lavages qui s'imposent à un sujet

Si quelqu'un a un bain rituel obligatoire, s'il accomplit un bain rituel obligatoire ou un bain rituel recommandé qui pour une raison établie accomplit cela, ce bain suffit. Même s'il ne formule pas l'intention pour les autres lavages

### **Celui qui ne savait pas que le bain était obligatoire pour lui .373**

Si quelqu'un ne savait pas qu'un lavage lui était obligatoire, il doit reprendre toute les prières qu'il a accompli de l'instant où ce lavage était devenu obligatoire jusqu'au moment où il a accompli le premier lavage obligatoire ou recommandé appuyé par une preuve fiable (comme le lavage du vendredi, le lavage du Ihram, le lavage de la nuit de Qadr...). S'il ne savait qu'il était devenu « Junub » ou si la femme ne savait pas qu'elle était en période de saignement, le jeûne observé durant ce temps est correct. Mais s'il savait qu'il était en état de janaba ou bien ou qu'elle savait qu'elle était en période de saignement mais n'avait aucune idée du jugement qui s'applique à cet effet (qui impose qu'elle fasse le lavage), le sujet doit reprendre le jeûne .et payer l'expiation

### **Celui qui n'observe pas l'ordre durant l'accomplissement .374**

Etant donné qu'observé l'ordre dans le lavage est quelque chose de recommandé, alors le lavage est correct. Mais pour la prochaine fois il faut penser à observer l'ordre

**Le lavage du Janaba durant la période du saignement .375**

On se retrouve purifier de la janaba, si on accomplit le lavage durant les jours du saignement. On peut aussi accomplir les lavages surérogatoires, mais il faut éviter ce qui est interdit à une femme en période de saignement. Et elle peut après l'arrêt du saignement formuler deux intentions et accomplir un lavage



### **La honte par rapport a faire le lavage .376**

Avoir honte ne permet pas de laisser le lavage et se contenter du Tayamoun a la place du lavage. A moins que cela soit vraiment pé nible et dure. De toutes les manières, si on patiente jusqu' a la fin de temps de la prière, et qu'il n'y ait plus assez de temps pour faire le lavage, alors on fait le tayamoun a la place ,du lavage, on accomplit la prière et cette prière est correct .même comme on a accompli un acte contraire

### **Le doute lors du lavage .377**

Si on doute dans le lavage d'une partie du corps qu'on n'a pas lavé , on doit revenir sur cette partie et la lavé . Et si on a déjà .terminé le lavage, alors ce doute n'a plus de valeur

### **Les lavages qui remplacent les ablutions .378**

Tous les lavages obligatoires et suré rogatoires é tabliss par une preuve (comme le lavage de la prière du vendredi, le lavage de la nuit de Qadr, le lavage d'Ihram...) suffisent et remplacent .l'ablution

### **Un lavage avec plusieurs intentions .379**

Si plusieurs lavages deviennent obligatoires, ou si nous voulons aussi accomplir les lavages suré rogatoires avec les lavages obligatoires, on peut formuler l'intention de tout cela et

.(l'accomplir en un seul lavage (plusieurs lavages en un

### **Le corps sec avant le lavage .380**

.Ce n'est pas nécessaire que le corps soit sec avant le lavage

Alors, on peut commencer par laver le corps, le nettoyé ensuite

.on fait le lavage

### **Le temps du lavage de vendredi .381**

Cela va du temps de l'appel à la prière du matin du vendredi

jusqu'à midi de ce même jour, et pour le faire par

P: 137

remboursement, nous avons des traditions qui disent que cela

.s'é tant jusqu'au crépuscule de samedi(1)25

P: 138

---

.Al-fiqh mansub li Imam Rdha (a.s.) P.129; Mirzah Qomi, vol.1, P.256 25 -1

**Vivre avec les non musulmans .382**

Dans le cas où ce n'est pas impé ratif, il faut les é viter. Et ceux qui voyagent dans les pays non musulmans ou vivent dans ces pays, ce n'est pas impé ratif qu'ils é vitent les non-musulmans ou leurs nourritures qui ne sont pas faites de viande

**Vivre avec les membres de la secte herétique .383**

Il n'y a aucun doute que ce sont des gens é garé s. Et leur confession religieuse a é té fabriqué e par les é tats impé rialistes britannique et Amé ricain.[\(1\)](#)<sup>26</sup> Ils sont considé ré s comme des mé cré ants de guerre et aucune collaboration avec eux n'est permise

**Les Soffites .384**

L'ensemble des groupes des sectes souffites ont des pratiques dé viantes, donc vous devez les é viter. A moins que vous arrivez a les guider.[\(2\)](#)<sup>27</sup>

**L'Irfan Kihani .385**

Ce sont des groupes é garé s et gé né ralement des gens en qu'ête de profit et pour arriver a leur but illé gal, ils ont fabriqué des pareilles choses et beaucoup ont gagné de grosses sommes illicites dans cette voix

---

.« Pour plus d'explication, lisez le livre « le cadeau de la colonisation et sous les paroles du père 26 -1

.« Consultez « croyance des soffites dans le livre manifestation de la vé rité 27 -2

**Comparaison du rang des cinq privilèges de Dieu .386**

Le respect de la bienséance exige que nous reconnaissons leurs grands statuts et que nous évitons de les comparer entre eux et, dire que tel est au-dessus de l'autre, nous devons plutôt dire qu'ils jouissent tous d'un grand respect et considération auprès d'Allah.

**(Le retour (Rajah) .387**

C'est une croyance chiite qui signifie qu'après l'apparition de l'imam du temps, un groupe de croyants sincères, de mécréants et rebelles très tordus reviendront dans ce monde. Le premier groupe aurait suivi une voie de perfection et le deuxième généralement ne connaîtra des châtements instances. (1)28

**Le Jihad préliminaire .388**

Apparemment le jihad préliminaire n'existait pas à l'époque des infallibles et tous les jihad islamiques avaient un côté défensif ou aspirait à délivrer les opprimés, à déjouer les obstacles dans la voie de la propagation de l'islam. Le guide religieux aussi donne uniquement l'ordre du jihad uniquement pour se défendre.

**(L'autorité religieuse (wilayatu faqih) .389**

Nous pensons que la gestion des affaires de la société islamique

doit être conféré e par Dieu le cré ateur de tous les hommes

même comme la reconnaissance du peuple ou bien)

l'acceptation de la chose par le peuple contribue au progrès de  
cet objectif). Nous pensons également que le guide religieux est  
le représentant de l'imam du temps a l'époque de l'occultation

P: 140

---

.Tafseer né mouné , vol.15, commentaire verset 83 de la sourate Al- Naml 28 -1

et en ce qui concerne les questions de gouvernement il faut

.suivre les pas du guide religieux

### **Unicité de l'existence .390**

L'unicité de l'existence a plusieurs sens, ce qui est absolument nul d'après ce qui ressort des propos de tous les grands juristes islamiques, une telle croyance pousse à l'abandon de l'islam

Cette croyance consiste à croire que Dieu représente exactement les créatures dans ce monde, qu'il n'existe pas de créateur et de créature, d'adorateur et d'adoré. De la même

manière que le paradis et l'enfer également représentent exactement son existence. Cette conception engendre le rejet de beaucoup de valeur religieuse et quiconque s'attache à ces

croyances sort de l'islam. Et la plupart des grands juristes islamiques contemporains vivants ou morts s'accordent sur la

-question. On en a parlé en marge du livre « Ourwata al

Usqa'a).(1)29

### **La création de l'homme .391**

,Le but de la création de l'homme est la perfection

l'accomplissement progressif et le fait d'être inclus dans la(2)lumière divine.30

### **(Le monde des particules (Aalamul-zar .392**

Il s'agit du monde abstrait des potentialités et du pacte



Il s'agit du monde abstrait des potentialités et du pacte

(intrinsèque inné et créatif)(3).31(4)

### **La philosophie de la sentence d'apostasie .393**

Etant donné que l'apostasie ou le fait d'abjurer, ébranle la société islamique, et comme cela est considéré comme une

P: 141

---

.Al-Ourwatul-Usqa'a, vol.1, P.65 29 -1

-2

Tafseer né mouné , vol.22, sous le commentaire du verset 56 de la sourate Al-Zariyat 30 -3

.Tafseer né mouné , vol.4, sous le commentaire du verset 172 de la sourate Araf 31 -4

insurrection contre le gouvernement et la société islamique et  
pousse à ce que les secrets de la communauté islamique se  
retrouvent entre les mains de l'ennemi, un châtiment sévère est  
prévu pour ce genre d'attitude. Mais si l'apostat, ne fait pas  
d'abjuration en publique ou n'engage pas une campagne de  
propagation contre l'islam, personne n'a à faire avec lui. (1)32

### **Différence de la sentence sur l'apostat national et l'apostat .394**

inné e

Le repentir de celui qui fait l'apostat inné e en apparence n'est  
pas acceptable (même si en réalité cela est accepté auprès de  
.Dieu). Mais l'apostat national, son repentir est accepté

### **Pourquoi est-ce que le témoignage de deux femmes est .395**

équivalent à celui d'un seul homme

Parmi les preuves de cela, il y a le fait qu'à cause de l'excès de  
l'effet de sentiment, il peut arriver que les femmes soient  
influencées et ne suivent pas la voie droite. (2)33

P: 142

---

.Tafseer né mouné vol.11, commentaire du verset, 106 de la sourate al-Naml 32 -1  
.Consulter tafsir né mouné vol.2, commentaire du verset 282 de la sourate Al-Baqarah 33 -2

**Lire la traduction du coran .396**

Lire seulement la traduction du coran ne présente aucun problème. Mais ça n'a pas la récompense de la lecture du texte coranique arabe même

**Les versets de la prosternation obligatoire .397**

Les sourates qui contiennent les versets de prosternation obligatoires sont : sourate 32 Sajadah/15, sourate 41 Fusilat/37, sourate 53 Najh/62, sourate 96 Alaq/19

**Respecter le voile lors de la lecture du coran .398**

Il n'est pas obligatoire de respecter le voile lors de la lecture du coran, des invocations ou les ziarat (pourvu qu'il n'y pas d'étranger). Mais c'est mieux d'avoir cette habitude de se voiler un peu comme si on était exactement en face de Dieu

**Lecture du coran des filles auprès des hommes .399**

Il n'y a pas de problème si les femmes lisent le coran normalement, ou bien avec lecture ordinaire. Mais, si elles lisent une voix mélodique, cela pose un problème

**Falsification du coran .400**

L'ensemble des savants chiites et sunnites n'accepte pas que le coran est falsifié . Ils pensent que le coran actuel est celui a

été révélé au prophète (s.a.w.a.). Déclarer que les chiites ont

falsifié le coran est un pure mensonge. [\(1\)](#)34

### **Pronom personnel masculin pour Dieu .401**

Dans la langue arabe le pronom personnel mal n'est pas  
exclusivement réservé aux hommes. On l'utilise exactement sur

.une créature qui est ni mal, ni féminin

P: 143

---

.Tafseer nemouné vol. 11, sourate hijr/9 34 -1

### **Graver les noms sacrés sur les colliers .402**

Il n'y a pas de problème à utiliser les colliers sur lesquels on a gravé les noms sacrés pourvu que cela n'est pas de contact direct avec le corps sans ablution. Toutefois, si on est en état d'impureté majeur, ou si on est en période de saignement et de chose de ce genre, il ne faut pas que ce collier avec le nom sacré touche le corps même si on a l'ablution. De même, il n'est pas interdit d'avoir avec soi ces colliers au toilette, même comme .c'est mieux de ne pas aller avec ça au toilette

### **Méthode pour effacer les noms sacrés .403**

On peut enterrer ça quelque part ou jeter dans la rivière ou l'effacer avec la couleur ou quelque chose de ce genre. La meilleure solution consiste à remettre ce papier au centre de .transformation de papier en pacte

### **Le téléphone, la cassette ou le CD contenant le Coran qui .404**

tombe dans la toilette  
.Si vous pouvez, vous pouvez le retirer. Et si ce n'est pas possible  
.on continue à utiliser cette toilette sans problème

## LES LOIS ET LA TRESORERIE PUBLIQUE

### Respecter les lois du pays .405

.Il ne faut pas violer les lois et les règlements de l'état islamique

### Utiliser le carnet d'assurance des autres .406

Comme c'est un acte contraire à la réglementation de l'assurance, et qu'on détermine souvent comme condition à l'assuré de ne pas donner son carnet à quelqu'un d'autre, cela n'est pas permis. Même si la direction de l'assurance néglige .d'offrir certains services

### Usage personnel des biens de la trésorerie public .407

Cela n'est pas permis. A moins que la loi le permette ou que les responsables donnent leur accord et à ce sujet on a une .procuration accordée par la loi

### S'occuper de ses travaux personnels .408

durant les heures de services

Si à cette heure-là, le sujet n'a pas de devoir particulier et que ses propres travaux personnels qu'il fait ne violent aucun .règlement, du lieu de service, alors il n'y a pas de problème

### Le bonus et les cadeaux qu'on donne aux employés des .409

bureaux

Ce genre de chose n'est pas permis, si cela annule un droit ou transforme un faux en droit et aussi cela ne pose pas de problème si le tour de quelqu'un n'est pas détourné ou violé. Si donner les cadeaux et les bonus se fait avec la satisfaction du donateur, il n'y a pas de problème. Et s'il est obligé de verser quelque chose pour obtenir son droit, alors cela est permis pour celui qui donne le bonus, mais celui qui reçoit le bonus n'a pas .le droit d'agir ainsi

### **Percevoir le bonus des clients .410**

Si cela a l'air de pot de vin, c'est interdit. Si ça n'a pas l'air de pot de vin, c'est-à-dire que c'est juste un cadeau sans attendre en retour au moindre petit geste contraire au règlement, il n'y a pas de problème. Pourvu que ce ne soit pas contraire au règlement .et au texte de l'institut dans lequel le sujet travail

### **Tricherie aux examens .411**

C'est interdit et il faut se repentir sérieusement sans penser à recommencer. Il faut se rattraper de ses fautes commises par le passé en accomplissant des bonnes œuvres pour le futur. Et si la tricherie était très limitée et pas rependue, il n'y a pas de problème de continuer à travailler avec ce diplôme acquis

### **Tricherie dans les concours et les examens d'embauches .412**

Toutes formes de tricherie aux examens est islamiquement interdit. Et si quelqu'un triche lors des examens d'entrer à l'université, ou de truc de ce genre, et ensuite continue à suivre les autres étapes de ses études ou de son travail sans tricher, il peut utiliser son diplôme et tout ce qui se rattache à cela

Pourvu qu'il se repende sérieusement de son acte commis par le passé et ne plus recommencé avec la tricherie. Ensuite pensé à combler ses erreurs commises par le passé en accomplissant de





## QUESTIONS RELATIVES AU SEXE

### Les relations sexuelles interdites .413

Il est interdit de faire les relations avec la femme aux heures

: suivantes

,Au moment des menstrues (1

Lorsqu'elle observe le jeûne du moins de (2

,ramadhan

Si elle est vêtue en Ihram ou habit (3

,d'accomplissement de rite de pèlerinage

,Si elle est en retrait spirituel ou Ihtikaf (4

Si elle est en Istihadha majeur, a moins qu'elle (5

.accomplisse les bains rituels quotidiens

Les rapports sexuels dans les autres jours ne présentent aucun

problème pourvu que cela ne cause pas de préjudice à l'émbrion

ou à l'émbrion ou au fœtus dans le ventre de la mère. Il est aussi

recommandé d'éviter de faire les rapports sexuels les soirs et les

.jours de commémoration des martyrs des Imams

### Faire les rapports sexuels avec la femme en période .414

d'Istihadha

Si la femme est en situation d'istihadha mineur, il n'y a pas de

problème, mais si elle est en situation d'istihadha majeur, on ne

peut faire les rapports avec qu'elle que si elle a accompli le bain

.rituel quotidien

### **L'assouplissement de plaisir mutuel entre l'homme et la .415**

femme

L'homme et la femme peuvent sous toutes les formes souffrir

mutuellement les plaisirs. Mais il vaut mieux éviter toute chose

.qui n'est pas conforme avec la dignité humaine

P: 147

### **Les rapports sexuels non conventionnels .416**

Si la femme n'est pas d'accord, ce genre de rapport sexuel est interdit et si elle d'accord, cela est détestable. Cela est parfois source de maladie et si la chose n'aboutit pas par l'orgasme ou l'éjaculation, la précaution obligatoire veut qu'en plus du bain rituel, que le sujet fasse l'ablution

### **Boire le lait du sein de la femme .417**

.Dans la législation islamique cela ne présente pas de problème

### **La masturbation et le fait de s'offrir personnellement le .418**

plaisir

S'offrir personnellement le plaisir fait partie des péchés graves et cela a des conséquences fâcheuses ici-bas et le châtiment dans l'au-delà. Faites les efforts pour abandonner cela et essayez de combler les mauvaises actions que vous avez commises dans le passé par les bonnes pour l'avenir.35

### **Les voies pour résoudre les problèmes sexuels .419**

Si vous évitez les facteurs qui provoquent l'hésitation tel que les films, les livres, les magazines et les revues érotiques ou encore être présent dans le rassemblement de débauche ou fréquenté des amis pervers et même des débats susceptibles de soulever l'hésitation. Utilisez vos heures libres à lire ou à faire des choses

de ce genre. Fiez-vous Dieu et accomplissez un peu de sport  
chaque jour, avec la grâce de Dieu, vous vaincrez vos pulsions  
sexuels et les tentations sataniques qui vous viennent à l'esprit

**Centre de consultation pour les couples .420**

Si ce genre de maison est créé par des personnes dignes de ce  
nom, et dans les normes islamiques et le respect des valeurs, il  
n'y a pas de problème, pourvu que les autorités donnent leur

Problème sexuel des jeunes, cinq points importants sur 35

l'autosatisfaction de plaisir

P: 148

autorisation. Ce genre d'initiative peut paraître bien et ça peut

.peut-être résoudre beaucoup de problèmes de mariage

P: 149

**« La mosquée sacrée de « Jamkaran ».421**

Le récit de la mosquée de « Jamkaran » s'est déroulé pendant que la personne était réveillée. Et le récit de ça a été rapporté dans les livres fiables. Les grands savants ont accordé et accordent beaucoup de respect pour cette mosquée(1).36

**Utiliser la mosquée comme quartier général de bénévolat .422**

et des activités culturelles et religieuses

Il n'y a pas de problème, pourvu que cela ne perturbe pas ceux qui viennent accomplir leurs actes d'adorations

**Utiliser les sites de mosquée et les Housseniyyah .423**

pour les

célébrations de mariage et les trucs de ce genre

Cela n'est pas permis, à moins que le donateur ait fixé comme

,condition qu'on peut faire ce genre de chose là-bas. Ou alors

les coutumes et les pratiques de la zone où ce don a été fait

,considérer cela comme ordinaire. Dans ce cas, c'est permis

,pourvu qu'on ne fasse pas les choses haram là-bas

**Louer les objets de la mosquée .424**

Cela n'est pas permis. À moins qu'au moment de la donation, on avait prévu que ces objets devaient être loués et aussi si cela est

normal selon les pratiques locales. Et généralement les affaires de la mosquée sont des biens publics. Et c'est généralement en fonction des pratiques locales qu'un donateur fait don d'une mosquée.

### **Reconstruire et refaire une mosquée .425**

Il n'est permis de reconstruire ou de refaire une mosquée que si cela est à l'avantage de ceux qui viennent prier là-bas.

P: 150

---

.Mafatih Nouvin 36 -1



**Detruire l'edifice de la mosquée .426**

Si c'est pour arranger ou pour attendre, la superficie, pour les gens qui viennent prier, et bien cela ne représente aucun problème.

**Quelqu'un qui ajoute un truc depuis la rue jusqu'à ça vient .427**

se coller à la mosquée

Il n'est pas permis de réaliser une extension de mosquée vers la ruelle ou la rue et si une extension pareille est faite en violation de la législation islamique, on doit prendre l'argent du terrain usurpé en fonction de la valeur et utiliser cet argent pour les affaires de la mosquée et les nécessiteux.

**Le sport dans la mosquée et l'Housseniyyah .428**

Le sport est bien et nécessaire pour tout le monde, plus particulièrement les jeunes. Mais, l'accomplir dans la mosquée et l'Housseniyyah n'est pas conforme. Il faut prévoir un endroit particulier pour le sport.

**Les objets inutilisables de la mosquée .429**

Si on ne peut absolument pas utiliser ces objets dans la mosquée, on peut les vendre et acheter les choses équivalentes qui peuvent être utiles à la mosquée. Et si on n'a pas besoin des

objets é quivalents pour la mosqué e, on peut dé penser cette

.argent pour les autres besoins de la mosqué e

### **Diffuser l'appel a la priere et les autres programmes de la .430**

mosqué e

Lors de la priè re du matin, midi et du soir, il n'y a pas de

.problè me a diffuser l'appel de la priè re a travers les hautparleurs

Mais pour les autres programmes, il faut ré gler les

haut-parleurs pour que ça ré sonne uniquement qu'a l'inté rieur

.de la mosqué e

P: 151

**La réalité de la spéculation .431**

Pour comprendre la question de la spéculation, il faut évoquer

: trois points essentiels

la spéculation a l'origine concernant l'investissement (l'

d'une personne et l'exploitation commerciale de l'autre

par rapport à ce capital et ensuite répartition des

bénéfices en fonction des accords prévus avant. Et

comme généralement pour ce genre de commerce, ces

personnes voyageaient pour fructifier le capital, on a

donné le nom de « Moudharibah » – (dharb fil-ardh qui

signifie voyage ou voyageur). Les juristes islamiques

estimèrent que de telle spéculation devaient se faire

autour du commerce avec le Dinar et le Dirham comme

monnaie de base, mais nous pensons qu'aucun de ces

choses ne doit être considéré comme condition et que

la spéculation tout court, signifie confier un capital d'un

côté, et faire fonctionner ce capital de l'autre que ce soit

dans le commerce, l'industrie, l'agriculture ou l'élevage

, que ce soit avec de la monnaie judiciaire ou le dirham

.le dinar et autre

Le profit généré par la spéculation se présente sur deux (2

: sortes

.a) On prévoit un pourcentage pour chaque partie

b) On Pré voit un montant précis pour le

pourvoyeur de fond, pourvu que le bénéficiaire tiré

de cette transaction soit supérieur au montant

déterminé afin que l'autre partie puisse aussi

.profiter

P: 152

REMARQUE : l'investisseur peut percevoir une somme chaque mois, et ensuite à la fin du temps prévu de la spéculation, ou d'un temps particulier, on s'assoit et on fait les comptes exacts

(Les pertes dans la spéculation (diminution du capital (3

doit s'appliquer sur le capital pourvu que celui qui est

chargé de faire fructifier n'est pas exagéré ou n'est pas

commis de transgression dans les pertes. On peut aussi

dire que celui qui est chargé de fructifier le capital a fait

des pertes puisque qu'il n'a pas obtenu de bénéfice sur le

fonds qu'on lui avait confié à gérer. En cas de négligence

celui qui est chargé de faire tourner le capital doit

combler le vide ce qui fait que si l'investisseur n'accepte

pas les pertes, alors le contrat de fluctuation de fonds

s'annule. À moins qu'ils établissent comme condition

des choses comme la vente ou liquidation au cas où le

contrat de fluctuation ne fonctionne pas. Le pourvoyeur

peut ne pas accepter les pertes, à moins que lors du

contrat ils avaient prévu que s'il y a perte, le spéculateur

doit combler le vide. Le plus important c'est d'établir ce

contrat au départ de manière effective et sérieuse. Par

exemple, il achète une marchandise et dans l'achat et la

vente on dé finit la condition que le gé rant de fond doit  
comblé les dé ficits en cas de pertes. Pour garantir le  
capital, les banques doivent agir ainsi dans les contrats  
de spé culations qu'ils signent avec leurs clients. Ou  
alors, selon les conditions du contrat de fluctuation les  
,pertes reviennent au pourvoyeur de fond. Mais  
comme il investit dans beaucoup de situation, il est rare  
,qu'il subisse des pertes dans tous ses investissements  
ce qui fait alors que le capital n'est pas totalement  
.menacé

### **Le bénéfice de la transaction .432**

Chaque fois que l'ensemble des bénéfices soit supérieur que le profit prévu que le gérant de fond devrait payer à l'investisseur il n'y a pas de problème. Dans le cas contraire, il doit déduire un pourcentage à partir du bénéfice

### **Les contrats de fluctuation avec d'énormes bénéfices .433**

Si conformément à la norme islamique, le contrat de spéculation génère beaucoup de bénéfices, il n'y a pas de problème. Mais comme généralement ce genre de bénéfice ne s'obtient pas dans les transactions ordinaires, c'est-à-dire la probabilité est très forte pour que les activités de ce genre d'institution tournent autour de l'escroquerie, raison pour laquelle il faut éviter de placer les fonds chez eux

### **Exemple de formulaire de contrat de spéculation .434**

Gérant de fonds : Pourvoyeur de fonds : – Montant - Fonds de : commerce

Le gérant de fonds a reçu du pourvoyeur le montant convenu pour mener des activités commerciales et il prend ...% de bénéfice pour lui (le gérant de fonds) et verse ...% au pourvoyeur de fonds. En plus chaque mois, il doit verser le montant de ...net du bénéfice au pourvoyeur de fonds. Et au terme du contrat, le

gérant de fonds doit calculer le bénéfice absolu et faire le bilan en fonction du profit déterminé et verser durant l'opération. Ou alors en cas de difficulté dans le dépôt de bilan, les deux parties peuvent s'entendre et s'arranger à l'amiable. Et en fonction des conditions prévues dans un contrat signé à part entre les deux acteurs, le gérant de fond prend en sa charge les pertes du commerce par rapport au fonds du commerce à lui confié par

.le pourvoyeur



### **Les bons de participations .435**

Si ces bons sont soumis comme des bons spéculatifs et que le profit de la participation est supérieur au bénéfice versé au détenteur des bons, il n'y a pas de problème.

### **Forest .436**

Comme Forest ne respecte pas les conditions et les normes islamiques de transaction, il n'est pas permis.

### **GQI .437**

Les activités économiques de la compagnie GQI et d'autres compagnies du genre à l'intérieur et à l'extérieur du pays ne sont pas islamiquement légitimes. Ça a tout l'air d'une sorte de pari et ressemble à de la loterie et les musulmans ne doivent pas se mêler à ce genre d'activité. Ceux qui se sont mêlés à ces activités et ont obtenu des bénéfices doivent prélever leur fonds de base et retourner le bénéfice à leur propriétaire et s'il n'a pas accès à eux, il doit donner cette somme à d'autres gens qui ont perdu dans les spéculations avec cette compagnie. Et s'il n'a pas accès à eux, il peut donner en œuvre de charité aux pauvres par intention pour les vrais propriétaires de l'argent.<sup>37</sup>

### **Achat et vente de cheque .438**

Si le chèque en question concerne une transaction, et compte

comme un document de dette (que ce ne soit pas un chèque amical ou simple chèque), il n'y a pas de problème à acheter ou vendre à un prix plus ou moins que le montant prévu dessus

### **Achat et vente des actions .439**

Si ces actions appartiennent aux usines ou aux autres centres économiques qui existent réellement, il n'y a pas de problème pourvu que le nombre des actions et leur prix soient bien précis

Pour en savoir plus, il faut lire le livre « recherche du marché à 37  
.« travers les réseaux ou escroquerie secrète

#### **La sculpture, la fabrication, l'achat, la vente et la .440**

conservation

La conservation des sculptures selon la précaution obligatoire  
.est interdite. A moins que cela soit conçu comme un jouet

#### **Achat, vente et installation des antennes paraboliques .441**

Ramener ce genre de matériel qui peut engendrer la perversité  
dans la maison, est interdite. L'achat, la vente et l'installation  
.aussi est interdite

#### **Fabrication, achat et vente de l'or pour les hommes .442**

Fabriquer, acheter et vendre de l'or exclusivement réservé aux  
hommes est interdit. Et si quelqu'un ne connaissait pas la  
position de l'islam dessus et qu'ensuite qu'il ait acheté, il doit le  
vendre aux fabricant des objets en or qui les fait fondre  
.d'abord

#### **Vente des habits et travailler dans le maquillage .443**

Vendre les habits et faire le maquillage est permis. C'est-à-dire  
le genre qui est commun ou qui peut se réaliser à la maison pour  
la femme ou à l'extérieur de la maison pour quelqu'un d'autre  
que la femme. La responsabilité repose sur les épaules de ceux  
.qui exploitent mal cette activité

#### **Les produits Israéliens .444**

Si vous avez la certitude que le bénéfice de cette entreprise appartient aux sionistes et israéliens, il n'est pas permis d'acheter et de vendre. Mais, il n'y a pas de problème à continuer à utiliser ce qu'on avait déjà acheté sans savoir que ça vient d'eux.

#### **Negoce de l'argent par l'argent .445**

Il n'y a pas de problème à acheter et vendre différentes devises. De même, il n'y a pas de problème à vendre de nouveaux billets petit comme grand, neuf comme ancien, avec de petites

différences a cause du fait qu'on utilise des nouveaux billets ou  
.le petit volume d'une grande somme d'argent dans le voyage

#### **Negoce futur .446**

Dans le négoce futur, on verse un montant en avance pour être  
dans la liste des prioritaires l'année prochaine pour par exemple  
acheté une marchandise. Mais actuellement aucune transaction  
ne se déroule et peut être à l'avenir il n'aura pas d'activité. En  
d'autre terme, le sujet achète la première place de client pour  
le futur et ce cas ne fait pas partir des droits qu'on peut vendre  
en islam. Raison pour laquelle, vendre la priorité de client est  
nulle. Et on ne peut vendre ou acheter quelque chose que  
.lorsque les circonstances d'achat sont effectives

#### **Vente aux enchères sur internet .447**

Étant donné que ce genre de vente aux enchères ressemble à de  
la loterie à travers lequel certains sans règle ni foi encaissent  
d'énormes sommes sans avoir réellement fait quelque chose et  
beaucoup se retrouvent privés, raison pour laquelle, participer à ce  
.genre d'entreprise islamiquement pose un problème

#### **Transaction autour des produits de contrebande .448**

Si l'état n'interdit pas l'achat des produits venant de la contre  
.bande, il n'y a pas de problème

Ce genre de chose arrive souvent dans des Motels, les lieux de séjours et les hôtels dans lesquels généralement le voyageur ne sait pas combien de nuit il doit passer. Alors deux formes se présentent ici. Soit il est très sûr, par exemple il peut définir une marge de temps d'un an par exemple sûr de la location, dans ce cas, la location est conforme selon la marge de temps approximatif qu'il a prévu. Et après cela, le contrat de location s'annule. Mais s'il n'a pas une marge de temps approximatif

pré vue (comme dans les cas des motels et des hôtels), le contrat  
.de location est nul au dé part

### **Location d'or .450**

Si on ne restitue pas exactement le même or, la location n'a  
aucun sens raison pour laquelle, la voie normale est que  
quelqu'un sollicite louer de l'or, par exemple il loue un kilo d'or  
à un vendeur d'or à un prix d'un million deux cent mille par  
exemple, sous sa responsabilité . Il prend l'or avec une sorte de  
dette sur sa tête. Ensuite, il vend un kilo d'or en cas de  
perception annuel au vendeur d'or en échange d'un million par  
rapport à la dette qu'il avait sur sa tête et prévoit lui remettre  
un kilo d'or dès le début de l'année et considère les deux cent  
.mille restant comme une sorte de dette

### **Caution et location .451**

Si la caution et la location se déroulent comme suit, le contrat  
est conforme. Le propriétaire loue son bien pour un petit  
montant mais détermine comme condition dans le contrat que  
le locataire doit lui prêter tel montant et que le bien ou la  
propriété louée représente une sorte de caution par rapport à  
.ce prêt

Vendre à crédit avec paiement par tranche ou avec un prix .452

Comme généralement dans les ventes à crédit ou les ventes par

tranche les prix sont un peu plus chers, il n'y a pas de problème

On ne peut pas considérer ça comme de l'intérêt usuraire. Mais

il est impératif qu'au départ, on prévoit le genre de transaction

**Tarif du bénéfice sur la marchandise ou les services .453**

,Si le gouvernement islamique détermine un montant particulier

comme tarif, on doit appliquer cette décision. Dans le cas

contraire, tout dépend de l'accord entre les deux parties. Mais



il est mieux que les musulmans observent l'équité dans tout ce  
.qu'ils font et se contentent d'un bénéfice juste et convenable

#### **Considérer l'inflation dans le registre de calcul .454**

Si le créancier avait la possibilité de percevoir son dû, mais n'a  
pas pris les initiatives allant dans ce sens, il doit recevoir du  
débiteur exactement le même montant que le jour de la  
transaction. Si le débiteur n'avait pas pris l'initiative de  
rembourser sa dette et qu'il n'y avait pas d'empêchement, il doit  
calculer cela en tenant en considération le taux d'inflation  
annuel communiqué par la banque centrale. Car  
l'accomplissement des dettes et se sentir libéré de cette dette  
est quelque chose qui est reconnu et normale. Et on doit se  
dire qu'en versant ce montant on s'est acquitté de sa dette ou  
est-ce que par exemple en versant quelques centaines de mille  
sur le salaire mensuel hebdomadaire d'un employé il y'a trente  
ans, les gens diront qu'on a versé le salaire de l'employé ? Ou en  
versant cinquante mille imprimés, il y'a cinquante ans on peut  
? considérer qu'on a remboursé sa dette

#### **Majorer les prix et augmenter le délai .455**

Cela n'est pas permis, le montant en surplus est interdit. Mais  
si la marchandise existe encore et que l'acheteur n'arrive pas à

verser l'argent au terme de terminer, le vendeur peut annuler le contrat et remettre sur la table un nouveau contrat avec plus de prix et un peu plus de temps. Et il doit veiller à concrétiser ce .contrat en tenant en compte la satisfaction du client

### **La dette et l'inflation .456**

Si l'endetté ne paye pas ses dettes au moment prévu, et que un temps considérable par rapport à ce délai soit passé de sorte que durant ce temps une sévère inflation s'est imposée, le débiteur ou l'endetté doit tenir en compte l'inflation moyenne .sur les différents produits et payés ainsi ses dettes sur cette base

Il peut également considérer les différents taux d'inflation des  
années précédentes communiqués par la banque centrale

#### **Soustraire un montant sur les sommes retirées à partir des .457**

distributeurs automatiques

Si cela n'est pas contraire au règlement, des centres qui vous ont  
déjà livré cette carte, et que le montant soustrait correspond au  
frais d'utiliser, et non le bénéficiaire (qui a un côté usuraire), il n'y  
a pas de problème

#### **Perturber le partage convenu .458**

Le partage qui a été réalisé selon l'accord de tous les acteurs  
bénéficiant, on ne peut pas le détruire. Au moins que tous les  
acteurs soient d'accord

#### **Signification de la conservation en réserve .459**

Cela veut dire garder en réserve des marchandises en nécessité  
avec l'intention de pouvoir les vendre avec un prix beaucoup  
plus supérieur. À condition que cette marchandise soit  
suffisamment présente dans le marché

#### **Garder en réserve des marchandises qui n'ont pas de .460**

nécessité

Si ce produit est abondant sur le marché, il n'y a pas de  
problème. Mais dans le cas contraire, la précaution obligatoire

.veut qu'on s'abstienne

### **La procuration pour l'achat .461**

Si vous avez la procuration d'acheter un produit, vous devez céder ce produit à ce même prix à celui qui vous a donné la procuration. Ensuite, vous pouvez percevoir une commission par rapport au fait d'avoir joué le rôle de commissionnaire. Mais si c'est sous forme de vente, c'est-à-dire il achète ce produit à mille, quel que soit le prix qu'il a acheté avec, il peut le vendre à

.mille

P: 160

### **Consulter les sites internet et recevoir une remuneration .462**

Si ce ne sont pas les sites de perversité s et si ça n'appartient pas aux pays ennemis tel que l'Israël, l'Amérique...sans aucune convention de la corruption et de la débauche, il n'y a pas de problème. Pourvu qu'on ne perçoive pas de l'argent chez les visiteurs et qu'on les accorde juste des récompenses ou les .salaires

### **Les commissions qu'on donne pour avoir acheté les .463**

entreprises et les directions

Si l'achat fait partir des choses qui sont à l'avantage de l'entreprise ou de l'institution, et que le vendeur verse quelque chose à partir de son bénéfice et n'augmente rien du prix de la .marchandise sur la facture. Alors il n'y a pas de problème

### **L'assurance vie .464**

L'assurance vie signifie qu'un sujet signe un contrat avec son assureur et l'assureur accepte que cette personne lui verse par mois une somme, et en retour, si l'assuré meurt, l'assurance accepte de payer tel montant cache ou progressivement à sa famille ou aux personnes particulières qu'il aurait définies. Ou ,alors, à la fin du terme prévu, si le sujet n'est pas encore mort l'assurance lui verse tout le montant en plus du bénéfice de la

.fluctuation. Ce genre d'assurance ne présente pas de problème

### **Definition du prix de la clientèle .465**

Le prix de la clientèle ou le locataire sans location ou le montant versé par le locataire sans location, signifie que la somme qu'on donne au propriétaire pour qu'à un moment déterminé (après la fin du contrat de bail actuel), il loue la maison au locataire au prix actuel à la personne qui lui a versé cette argent avant. Et si le locataire veut louer la maison à quelqu'un d'autre, il doit s'entendre avec le premier locataire qui avait déjà versé de l'argent en avance. Alors, le bailleur remet l'argent au locataire qui avait versé de l'argent en avance selon la valeur de l'heure

Après cela, le bailleur peut donner sa maison en location à une autre personne. Il faut surtout constater que la valeur du montant payé en avance, équivaut également à la valeur de l'heure du bien immobilier ou de sa location

P: 162

### Musique .466

Tous les sons et les chansons qui conviennent avec les rassemblements, loisirs et perverses sont interdits. En dehors de ça le reste est licite. Et pour le déterminer, il faut consulter les gens du domaine. C'est-à-dire les gens avertis et religieux

### Effets pervers de la musique .467

La musique encourage la dépravation de mœurs. Elle pousse à la négligence par rapport au rappel de Dieu. Insiste les nerfs et plonge la société dans la négligence et la sous information. Cela fait partir des répercussions néfastes de la musique interdite.[\(1\)](#)38

### L'achat, la vente, la conservation, l'apprentissage et .468

l'enseignement des instruments de musique  
Cela n'est pas permis dans la plupart des cas où ces instruments de musique servent à la production des musiques qu'on utilise dans les lieux de débauche et de perversité. Dans le cas contraire, il n'y a pas de problème

### Ecouter la chanson des femmes .469

Il est interdit aux hommes d'écouter les chants d'une femme  
Mais si cette musique ne correspond pas à celle qu'on utilise dans les rassemblements de débauches et de perversité, et s'il



n'y a aucun obstacle d'autre juridique, il n'y a pas de problème

.pour les femmes a é couter une autre femme chanté e

### **La chorale des femmes .470**

Il n'y a pas de problème si la chorale des femmes est exécutée

dans un milieu où il n'y a que des femmes. Pourvu que la

chanson ne correspond pas à ce qu'on voit dans les lieux de

débauches et de perversités. Mais, il n'est absolument pas

P: 163

---

.Tafseer né mouné , vol.17, sourate Luquman/6 38 -1

**Chorale mixte .471**

permis a une chorale de femme de se produit la où se trouve les  
.hommes

Si les voix des femmes sont noyées dans celles des hommes dans

la chanson et que cela n'a rien a voir avec les chansons qu'on  
exécute dans les lieux de débauche et de perversité, il n'y a pas  
.de problème. Dans le cas contraire, ce n'est pas permis

Quel ce qu'on entend par futilité et lieu de plaisir .472

Quand on parle de rassemblement de perversité et de lieu de

débauche, où il y'a presque détérioration des mœurs et de  
pratique indécente, en d'autres termes, il s'agit d'une réunion

que les gens de la religion considèrent comme un  
rassemblement de perversité et les musiques qui collent avec ce

genre de lieu sont interdites. Même si ces musiques sont  
exécutées dans des rassemblements ordinaires ou de manière  
.individuelle

**Applaudir .473**

Il n'y a pas de problème a applaudir, mais dans la mosquée et

.l'Usé niya, il faut mieux l'abandonner

**Danser .474**

Il est juste permis a la femme de danser pour son mari. Tout le reste ça pose un problème. Et quand on parle de danse, on veut dire la danse de plaisir et de futilité et non toute forme de mouvement chorégraphique coordonné e

### **L'argent qu'on déverse sur la tête des musiciens .475**

Il y'a un problème si on donne cet argent en échange de la danse ou du chant exécuté par l'artiste. Et au cas où il y'a pas de perversité, il faut les restituer a leurs auteurs dans le cas contraire, on l'offre au pauvre. Et si vous en avez besoin, vous pouvez vous en servir

### **Participer a des reunions ou les peches sont commis .476**

C'est interdit de participer a des ré unions de pé ché s. Mais si c'est né cessaire, on peut y rester dans la mesure du stricte né cessaire. Ou alors s'asseoir dans la partie ou le pé ché n'est pas commis. Dans ce cas, vous ne seriez pas considéré ré comme l'un .des participants a ce rassemblement de pé ché

### **Les rassemblements festifs islamiques conformes .477**

Si dans un rassemblement, il n'y a pas de musique interdite, des pratiques islamiquement prohibé es, il n'y a pas de problè me. Si dans ce genre d'endroit on chante de beau slogan, ou on fait des pré sentations thé atrales licites, il n'y a pas de problè me et beaucoup de gens religieux dans les rassemblements de fé te de .mariage et d'autres ré unions festives utilisent cette mé thode

## **(NAZR (Pacte avec Dieu**

### **La formule du Nazr .478**

Le nazr n'est correct que si on prononce sa formule en arabe comme dans d'autre langue. Donc, si on dit, si tel de mes problè mes trouve une solution, pour Dieu, il n'incombe de donner telle quantité d'argent a un pauvre, ce nazr est conforme. Mais, s'il dit, je fais le nazr que si tel problè me est .ré solu, j'accomplis une bonne oeuvre, cela suffit aussi

### **Nazr par écrit .479**

Si on ne prononce pas la formule du nazr oralement, et si on se contente juste de faire le nazr sur la base de l'écrit, la pré caution obligatoire stipule que ce nazr n'est pas conforme et qu'il n'est .pas obligatoire de l'exé cuter

### **Nazr pour les imams .480**

Si on fait le nazr de donner quelque chose pour l'un des mausolé es des imams, comme par exemple, les ré parations, la moquette, l'éclairage ou de jouer le rôle des serviteurs qui travaillent dans le mausolé e et autre de ce genre, c'est conforme. Mais si on fait le pacte pour l'imam lui-mé me ou l'un des descendants des imams, sans pré ciser le nom d'un ,mausolé e particulier, on peut, en plus des choses mentionné es

dé penser ce qu'on a prévu pour le nazr dans les assises de  
commémoration de deuil ou la diffusion des oeuvres de ce grand

Imam ou aider les pèlerins et bien d'autres travaux qui se

.rattachent aux Imams

### **Nazr d'observer le jeûne .481**

Si on fait le nazr d'observer un jour de jeûne précis, il faut le  
respecter. Et la précaution obligatoire veut qu'on ne voyage pas  
ce jour afin d'arriver à observer le jeûne. Et si dans ce jour on  
voyage, on doit rembourser ce jour de jeûne plus tard. Et la  
précaution obligatoire veut également qu'on verse l'expiation

### **Faire le Nazr d'observer le jeûne dans le voyage .482**

Si on fait le nazr d'observer le jeûne sans préciser quelque jour .on va observer ce jeûne, on ne peut pas le faire durant le voyage  
Même si on fait le nazr d'observer ce jeûne durant le voyage ou de jeûner tel autre jour que ce soit dans le voyage ou dans son .lieu de résidence, ce genre de nazr n'est pas conforme

### **Nazr d'observer le jeûne pour celui qui a des jeûnes a .483**

rembourser ou des expiations des jeûnes a rembourser  
Si quelqu'un a des jeûnes a rembourser ou l'expiation de jeûne sur sa tête, il ne peut pas faire le nazr de jeûner, a moins qu'il .choisit comme expiation, verser de l'argent contant

### **Nazr de la femme .484**

Le nazr de la femme est nul si cela perturbe le droit de son mari et si celui-ci ne lui donne pas l'autorisation. S'il n'y a aucune perturbation, la précaution recommandée veut qu'elle obtienne .l'accord de son mari

### **Nazr de l'enfant .485**

Le nazr de l'enfant n'a pas besoin de l'accord du père a moins que son travail dérange son père, alors dans ce cas son nazr .n'est pas correct

### **Nazr pour la bougie .486**

Comme dans le passé , il y'avait des problè mes d'é clairage, et qu'on é clairait les mausolé es des descendants des imams avec des bougies, la pré fé rence de ce genre de nazr ne fonctionne plus aujourd'hui é tant donné que un autre systè me d'é clairage .a remplacé les bougies

### **L'offrande des fruits secs pour apporter des ouvertures .487**

Les nazr qu'on engage en distribuant les fruits secs pour dé bloquer les situations n'ont pas de valeur. Il n'est pas obligé .aussi de les respecter



### **Nazr de la table servie .488**

Si par exemple on fait le nazr de servir une table au nom de Abu Fazl » et si on allusion a placer sur cette table, un sorte » particulie re de nourriture pour accomplir certains rites particuliers, ce genre de nazr, n'ont pas de valeur islamique. Par .conse quent, on n'est pas obligé de l'appliquer

### **Les nazr lourds .489**

Il n'y a pas de problè me en ce qui concerne les nazr pour une pé riode de temps ou un nazr limité . Mais les nazr lourds et lointains sont dé testables car cela cré e de sé rieux problè mes dans la vie. Et si c'est très lourd, du genre qu'il n'y a pas de pré fé rence d'autre islamique, alors c'est nul. Par exemple, si on fait le nazr d'observer le jeû ne toute une vie, ou on fait le nazr de ré citer dix millions de salawat, le nazr ne s'impose pas avec .ce genre d'intention

### **Nazr pour les autres .490**

Personne ne peut faire le nazr pour les autres ou imposer un .travail pour quelqu'un d'autre, ce genre de nazr est nul

### **Disparition des choses de nazr .491**

Si on n'est pas coupable de la disparition d'une chose appartenant au nazr, alors aucune responsabilité ne repose sur

**Incapacite d'appliquee le nazr .492**

Si quelqu'un n'est pas capable d'appliquer le nazr, alors il peut dans la mesure du possible agir ou a remplir des actions proches et ressemblant a ce qu'il avait pré vues. Et s'il n'est absolument pas capable de faire quelque chose, alors la responsabilité est levé e

**La préférence sur les cas de nazr .493**

Le nazr consiste a dé clarer qu'on va faire une oeuvre de bien faisances au nom de Dieu. De mé me c'est mieux d'abandonner

une initiative que de ne pas l'accomplir. Et en ce qui concerne un acte libre donc l'accomplissement et l'abandonne paraissent é gaux, le nazr n'est pas conforme. Mais, si accomplir l'acte ou l'abandonné est mieux d'une part, et qu'on s'appuie sur cette .base pour faire le nazr, alors le nazr est conforme

#### **Niveau du retard dans l'accomplissement .494**

du nazr

,On peut retarder le nazr au point que les gens disent qu'en effet .il donne une marge de tolé rance dans l'exé cution du nazr

#### **Changer le nazr .495**

Il n'est pas permis de changer le nazr, mé me si sa formule a é té lue en arabe ou dans une autre langue. Et si on n'a pas lu la .formule, alors il n'y a pas de problè me a changer

#### **Changer le nazr d'une boisson froid pour une boisson .496**

chaude

Si on avait fait le nazr d'offrir des boissons fraiches et au moment de l'exé cuter, le climat devient froid, on peut offrir ce qui est convenable avec la saison. Par exemple du lait chaud ou .du thé

#### **Oublier le nazr .497**

Si vous avez oublié quel genre de nazr vous avez fait, ou si vous

doutez entre plusieurs cas, sans possibilité d'adopter des attitudes ponctués de précaution, on doit appliquer tous les cas de figures qui se présentent. Et parmi les cas on suppose, que ça va venir au hasard, on applique cela. En cas de doute de la .quantité , on applique ce dont on est sûr

### **Augmentation des nazr .498**

Les nazr en surplus devraient être dé pensés selon les cas les plus .proches du nazr qu'on avait formulé au départ

## **Expiation du nazr .499**

Si quelqu'un refuse librement d'accomplir son nazr, il a commis un péché et doit payer une expiation. L'expiation du nazr par le fait de donner la nourriture à soixante pauvres ou observer deux mois de jeûne consécutif (trente un jour successifs et si le reste n'est pas consécutif il n'y a pas problème). Mais si on ne savait pas que l'expiation s'imposait en cas d'abandon de nazr, dans ce cas aucune expiation ne s'impose au sujet.

## **Le nazr ne s'impose dans plusieurs cas .500**

: Les cas où les nazr ne s'imposent pas même si on a lu la formule

Si le cas concerné par le nazr disparaît : par exemple, on (1

fait le nazr que si le problème est résolu, j'aiderais une

telle personne dans son mariage. Et quand son

problème s'est résolu, la personne qu'on devrait aider

était déjà mariée. Alors dans ce cas le nazr n'est pas

concretisé et il n'est pas obligé d'aider une autre

personne à se marier.

Au moment d'appliquer le nazr, le cas concerné n'est (2

pas équivalent à la quantité, par exemple, on fait le nazr

d'observer le jeûne et au moment de l'exécuté, on

tombe malade et après on n'a pas la capacité de

.l'accomplir, dans ce cas le nazr s'annule

Au moment d'appliquer le nazr celui-ci devient illé gal (3

islamiquement parlant et sa priorité disparaît. Par

exemple, le genre de nazr qu'au moment de l'exé cuter

.ça va dé ranger le père et la mère

Accomplir le nazr dans l'é lé ment convenable, mais au (4

moment de l'exé cuter, cela devient inconvenable. Par

exemple, faire le nazr de distribuer les boissons fraîches

pendant ashura et si ashura tombe plutô t en hiver, les

,boissons fraîches ne sont pas idé ales. Alors dans ce cas

le nazr ne correspond pas avec l'hiver, mais la

pré caution obligatoire veut qu'on change les nazr en  
fonction de la saison et on offre aux gens quelque chose

.comme du lait chaud ou du thé

P: 171

## **PRIERES QUOTIDIENNES OBLIGATOIRES ET AZAN 172**

### **Comment venir a bout de la paresse dans la priere .501**

: Pour atteindre cet objectif, il faut respecter les points suivants

La connaissance Dieu qui nous empêche de nous (1

intéresser a des questions moins importantes de bas

.mondes

.Connaitre la philosophie et la signification de la prière (2

Connaitre les conséquences de l'abandonne et de la (3

.paresse par rapport a la prière

.Choisir un bon ami qui s'adonne a la prière (4

.Participer aux prières en assemblée (5

.Persévérer a la prière a la prière heure (6

.S'éloigner des péchés (7

.Accomplir des actes obligatoires (8

S'exercer et continuer incessamment avec une (9

.programmation convenable

### **Presence dans la priere avec le coeur ou bien presence de .502**

: coeur dans la prière

Pour être bien impliqué dans la prière avec son coeur, il faut

: respecter les points suivant

Se concentrer sur la connaissance de Dieu exalté soit il (1



qui nous empêche de nous intéresser à la question peu

.importante de ce bas monde

Concentrer les sens et éviter de penser aux choses et (2

.aux travaux dispersés

.Choisir un bon endroit (3

.S'éloigner des péchés (4

.Connaitre la philosophie et la signification de la prière (5

.Accomplir les actes surérogatoires (6

P: 172

### **La priere en langue arabe .503**

Accomplir la prière dans une seule langue est le secret de l'unité chez les musulmans. Et c'est très simple d'apprendre sa traduction. Si vous ré servez une heure pour vous adonnez a .cela, mé me pour une vie, cela suffira

### **La priere de celui l'alcool .504**

L'alcool, jeu de hasard et autres sont interdits et font partir des pé chés graves. Si quelqu'un prie en é tat d'ivresse sa prière est nulle et si quelqu'un n'est pas en é tat d'ivresse, il doit nettoyer ses mains et sa bouche faire l'ablution accomplir sa prière mé me .comme les ré compenses de cette prière sera ré duite

### **Accomplir la priere au moment de l'Azan .505**

On peut commencer a prier exactement au dé but de l'appel de l'Azan, et en ce qui concerne la prière du matin, la pré caution veut qu'on attende cinq minutes après la fin de l'Azan pour .commencer la prière

### **Le devoir de celui qui est en train de dormir, le fou et celui .506**

: qui est é vanoui

Gé né ralement, le sommeil relè ve de la volonté . Contrairement a la folie dont on n'a pas le contrô le. Quant a celui qui est dans

le coma on ne peut le considérer comme un fou encore moins  
comme celui qui est en train de dormir. Nous avons beaucoup  
de hadith qui déclarent que si on est dans le coma juste la moitié  
d'un jour et qu'avant cela, on est formulé l'intention, la  
précaution veut qu'on rembourse la prière. Mais si le coma dure  
toute la journée, le sujet n'est pas tenu de jeûner. Et s'il est dans

P: 173

## **PRIERES QUOTIDIENNES OBLIGATOIRES ET AZAN 74**

le coma durant tout le moment de la prière, il n'est pas tenu de  
.rembourser la prière

### **Devier de la Qiblah dans les prieres precedentes .507**

La déviation par oubli au cas où c'est moins de 90°, les  
anciennes prières sont corrects, dans le cas contraire, on doit  
.engager un processus de remboursement progressive de prière

En ce qui concerne la déviation volontaire, il n'y a aucun  
.problème si cela varie entre 5 et 6°, au-delà, ce n'est pas permis

### **La priere et le jeûne au niveau des deux pôles .508**

En ce qui concerne l'observation du jeûne dans les régions du  
monde où les nuits et les jours ne sont pas ordinaires (par  
exemple plus de dix-huit heures) on doit observer son jeûne en  
fonction de la zone méridienne. Par exemple, on considère ce  
même temps pour Téhéran ou le Caire et on voit combien de  
temps de dure la nuit et le jour dans ces régions. Car ces régions  
connaissent l'aurore, le crépuscule et la mi-journée, ensuite on  
calcule cela en fonction de son point de repère. En d'autre  
terme, si dans cette saison de l'année dans la zone méridienne que  
vous avez choisie, le jour dure quatorze heures, ils observent  
aussi le jeûne durant quatorze heures. C'est-à-dire il commence

de l'apparition de l'aurore, observe le jeûne pendant quatorze heures et durant l'hiver, au cours de laquelle les jours dans cette région, par exemple durent douze heures, on doit commencer à observer le jeûne en fonction du levé de l'aurore dans cette région et observer le jeûne pendant douze heures (exactement comme l'exemple d'en haut). Mais en ce qui concerne la prière dans les endroits, où les jours ne sont pas trop longs, on doit se baser sur l'apparition de l'aurore et le coucher du soleil et le temps de midi dans cette région et on accomplit la prière. Si le jour est trop court, on applique la formule que nous avons développé e ci-haut au sujet du jeûne

## **PRIERES QUOTIDIENNES OBLIGATOIRES ET AZAN 175**

### **La priere individuelle pendant que les autres .509**

l'accomplissent en assemblé

Si la prière individuelle, lorsque les gens sont dans la prière en assemblé, donne l'impression d'insulte ou d'outrage par rapport

à l'imam de la prière, cela n'est pas permis. Dans le cas

contraire, il n'y a pas de problème.

### **Lire le « Qunut » en français .510**

Il n'y a aucun problème à lire le qunut et bien d'autres zikr dans

une autre langue que l'Arabe dans la prière.

### **La troisième « chahada » dans la priere .511**

Comme les imams infallibles, n'ont pas donné l'autorisation

d'ajouter la troisième « chahada » et qu'ils n'ont pas accompli

cela, alors cela n'est pas conforme. Notre devoir dans ce genre

de situation consiste à suivre l'ordre des Imams.

### **Se prosterner sur un morceau de terre cuite couvert de .512**

graisse

Il n'y a aucun problème à prier sur un morceau de terre dont la couleur a changé. Mais s'il y a un dépôt de graisse dessus, il faut

le nettoyer.

### **Se prosterner sur un morceau de terre brisée .513**

Il n'y a pas de problème à se prosterner sur un morceau de terre  
brisé . Mais il ne faut pas qu'il soit moins de la dimension de la  
.planche du doigt

**Lire a haute voix ou a voix basse la priere de midi le jour du .514**

vendredi

Si on lit cette prière n'est pas en voyage, il est recommandé  
de la lire a haute voix. Et si on est en voyage, cela n'est  
recommandé de le faire que si la prière est accomplie en  
.assemblée et non individuellement

P: 175

**Fermer les yeux dans la priere .515**

C'est dé testable de fermer les yeux dans la priè re. Mais si c'est le seul moyen d'avoir la concentration, on n'est pas loin de cette .recommandation

**(Augmenter la phrase (que sa réapparition soit précipitée .516**

Il n'y a pas de problè me mais parfois, il faut le laisser pour qu'on .ne s'imagine pas que cela fait partir de la priè re

**Un religieux comme imam de priere .517**

Si vous ne trouvez pas un religieux remplissant les conditions, il n'y a pas de problè me a choisir un non religieux qui remplit les qualité s d'un imam de priè re en assemblé . Mais si vous avez accè s a un religieux remplissant toutes les conditions, la .pré caution veut que vous le pré fé rer d'abord

**Prier derriere un imam d'assemble qui est contre le .518**

gouvernement islamique  
Il est né cessaire de lui parler et de le ramener a la raison en .utilisant le bon langage, la politesse, et le respect

**Prier derriere un imam en assemble qu'on ne connait pas .519**

Si on constate qu'un groupe de croyants pieux se sont aligné s



derrière lui pour prier, ou alors si c'est dans une mosquée importante qu'un tel imam dirige la prière, (dans une ville où personne n'accomplit pas prière sans mener des recherches sur la personne de l'imam), on peut s'aligner derrière cet imam et profiter des mérites de la prière en assemblée.

### **Le troisième Imam .520**

Le troisième imam n'a pas un droit particulier sur la mosquée. À son absence, on peut profiter d'un autre imam. Mais, c'est mieux d'accorder le respect et la bienvenue au troisième imam.

**Les delits d'un imam d'assemblée de priere .521**

Il faut poliment lui rappeler ces délits, pour qu'avec la grâce de

.Dieu il les abandonne

**Assister a la priere d'assemblée des Ahl sunnah .522**

Si cela contribue a consolider l'union dans le rang des  
.musulmans, il n'y a pas de problème. Cette prière est conforme

Se séparer de la prière d'assemblée .523

La précaution obligatoire veut que sans excuse, il ne faut pas se  
séparer de la prière d'assemblée et prier individuellement. Même  
si avant on avait pris cette décision ou si c'est pendant la prière  
.que cette décision est venue en tête

**La methode de l'accomplissement de la priere autour de .524**

kaaba selon les croyances chiites

Elle s'accomplit comme les prières actuelles (prières  
(conventionnelles

**Se saluer apres la priere en assemble .525**

Il n'y a pas de problème si ce genre de geste se fait avec  
l'intention du fait que c'est absolument appréciable et non  
comme un acte d'adoration après la prière. Et parfois on peut  
.laisser

## **Comment accomplir les prières de remboursement .526**

La prière de remboursement doit être accomplie exactement comme elle a été faite. Si la prière faite était une prière réduite, lors du remboursement, on l'accomplit de manière réduite. Et si s'était une prière entière faite, au moment de l'accomplir par remboursement, il faut l'exécuter entièrement. Si s'était la prière de « zuhr et de Asr » il faut la lire en silence et si s'était la prière de « suhb, magreb et isha'a » des hommes .il faut lire à haute voix

### **L'ordre de remboursement des prières .527**

Il n'est pas impératif de respecter l'ordre lorsqu'on rembourse les prières. Excepté la prière de « Zuhr et de Asr » du même jour ou la prière de « Magreb et d'isha'a » du même jour. Raison pour laquelle, on peut commencer par rembourser les prières de « Suhb » ensuite les prières de « Zuhr » puis « Asr » en fin » .« Magreb » et « Isha'a »

### **Rembourser les prières et les jeûnes des parents .528**

C'est un devoir qui s'impose au fils aîné de rembourser les prières et les jeûnes que les parents ont abandonnés sur la base d'une excuse islamique. En dehors de cela, l'enfant n'a aucune responsabilité. A moins que les parents aient écrit un testament alors dans ce cas, il doit appliquer ce testament. Même comme il convenable que les enfants prennent l'initiative de rembourser les prières de leurs parents même si cela n'est pas obligatoire pour eux

### **Rembourser les prières et les jeûnes dont on ne connaît pas la quantité .529**

On se contente de rembourser la quantité dont on n'est certain. Ce qui concerne, la quantité sur lequel on a du doute, aucun devoir ne s'impose

## Le temps pour l'accomplissement des prières de .530

remboursement

Il n'y a aucune limite de temps particulier pour accomplir ces prières. On l'exécuter à n'importe quel moment, de jour comme de nuit. Mais il faut seulement veiller à ne pas négliger le remboursement de ces prières et on n'est pas aussi obligé de le rembourser immédiatement à moins que une ou deux prières avant celles-la soient devenues des prières différées, dans ce cas la précaution obligatoire veut qu'avant la prière, on rembourse .cette prière la le même jour

P: 178

### **Les cas ou les prières de signes s'imposent .531**

La prière de signe s'impose dans quatre cas de figure : un et deux : l'éclipse solaire ou lunaire même si c'est juste un tout petit peu et peu qu'importe si on a peur ou pas. Trois : le séisme et peut qu'importe si on a peur ou pas. Et en quatre : la rafale et les vents noirs ou rouges ou tout autre événement terrifiant venant du ciel, qui suscite la peur chez un bon nombre de gens

Pour les incidents terrestres terrifiants, par précaution obligatoire la prière de signe s'impose si cela cause la terreur chez beaucoup de gens

### **Comment accomplir la prière de signe .532**

On peut accomplir la prière de signe de plusieurs manières

: Nous expliquons deux manières ici

Après l'intention, on prononce le « Takbir », on lit le (1 Hamd », on divise les versets d'une sourate en cinq et on lit une partie. On s'incline puis on se relève, on lit la deuxième tranche des versets de la sourate qu'on a divisé (sans lire la sourate Hamd cette fois), ensuite on s'incline, puis on se relève et avant de finir la cinquième inclinaison, on termine la sourate et après on s'incline. Ensuite, on se relève et on accomplit la deuxième rakat

sous cette même forme. Et après avoir levé la tête de la  
deuxième prosternation de la deuxième rakat, on  
prononce le « Tasha'oud » puis on fait le « salam » pour  
clôturer la prière  
« Après l'intention on fait le « Takbir », on lit « Hamd (2  
une fois et une sourate entière, puis on s'incline et  
« ensuite on se redresse, ensuite on lit encore « Hamd  
et une sourate entier et on s'encline et ainsi de suite  
jusqu'à cinq fois, après, après avoir levé la tête de la  
cinquième inclinaison, on fait deux prosternation, on se  
lève pour la deuxième rakat et exactement comme la

première rakat, on lit la même chose et après la  
deuxième prosternation, on fait le « Tasha'oud » et le  
..« salam »

### **Prière de signe lors d'un tremblement de terre ou lors de .533**

(...sahika » (tonnerre, foudre »

Lorsque les tremblements de terre, la foudre ou les choses de  
ce genre se produisent, il faut accomplir immédiatement la  
prière de signe. Et si on ne le fait pas, on a commis un péché et  
la précaution recommandée veut que jusqu'à la fin de la vie, on  
accomplisse cette prière dès que l'occasion se présente

### **L'heure de la prière de signe lors de l'éclipse solaire ou .534**

lunaire

L'heure de la prière de signe commence avec le début de  
l'éclipse et se poursuit jusqu'à ce que l'éclipse passe totalement

Mais la précaution recommandée, est qu'on accomplisse la  
prière avec que l'éclipse ne commence à s'en aller

Le remboursement de la prière de signe .535

Toutefois qu'un séisme, une foudre ou quelque chose de ce  
genre se produit, on doit accomplir immédiatement la prière de  
signe et si on ne le fait pas, on a commis un péché et la  
précaution obligatoire veut qu'avant la fin de la vie on trouve



.l'occasion de rembourser cette prière

**Le devoir d'une femme en règle par rapport à la prière des .536**

: signes

S'il y a eu éclipse solaire, ou lunaire au moment où la femme est en

époque de règles, ou connaît de lochies, si avant que l'éclipse ne se

termine, la femme est encore dans cette étape, la prière de

signe ne s'impose sur elle et elle n'est pas tenue à rembourser

.aussi plus tard

P: 180

### **La répétition des facteurs de la prière des signes .537**

Si quelque chose qui impose la prière de signe se répète plusieurs fois, il est obligatoire pour chaque cas d'accomplir une prière de signe, par exemple on connaît des tremblements de terre répétitif ou plusieurs éclipses solaires accompagnées de tremblement de terre en même temps. Si en pleine prière de signe ce genre de chose intervient, la prière des signes qu'on était en train d'accomplir suffira, on aura plus besoin de faire .une autre prière après

### **La prière de nuit .538**

La prière de nuit qu'on accomplit généralement à partir de minuit en montant, se répartit en onze rakat, huit rakat se font tant que Naflah de la nuit sous la forme de quatre prières de deux, deux rakat. Deux autres rakat sont faites avec l'intention de « Shaf » et une rakat tant prière de « witr ». Les éléments suivants sont recommandés dans le qunud de la prière de nuit : faire durer le qunud, prier pour quatre croyants, faire la demande de pardon 70 fois, dire « Al-Aaf » 300 fois. Et si quelqu'un ne peut pas accomplir les choses ci-dessus recommandées dans le qunud, il peut lire le qunud simplement comme dans les prières ordinaires. Et même si quelqu'un n'a pas

le temps d'accomplir onze rakat. Il peut se contenter d'accomplir  
« les trois dernières rakats c'est-à-dire les deux khatm de « shaf  
« et une rakat de « witr

### **Comment a voir l'opportunité d'accomplir .539**

la prière de nuit  
et de ne pas se retrouver entraîné d'accomplir la prière du  
matin en retard  
Si les soirs on mange léger, on boit peu et on dort vite, et on  
utilise une montre avec alarme, on aura la chance par la grâce  
de Dieu d'accomplir la prière de la nuit

### **Repete certains mots dans la priere .540**

Si cela, n'arrive pas au niveau de l'obsession, il n'a pas de  
problème

### **La priere dans son premier temps le jour de vendredi .541**

La précaution veut qu'on s'abstienne d'accomplir la prière de  
zuhr et de Asr » en assemblée ou individuellement jusqu'à la fin »  
de la prière de vendredi

### **Arriver au moment de la deuxième rakat de la priere de .542**

vendredi  
Si on se joint à la prière de vendredi dans la deuxième rakat on  
accomplit seul la deuxième rakat et la précaution obligatoire  
veut que le qunut qui intervient après l'inclinaison de la  
deuxième rakat ne soit pas lu

### **La philosophie de la lecture dans la priere a voix haute ou a .543**

voix basse  
Comme à l'époque de l'islam, les mosquées n'avaient pas  
d'éclairage, les musulmans étaient tenu d'accomplir à haute  
voix les prières qui se lisaient dans l'obscurité (tel que la prière  
de l'aube, du soir et de la nuit) pour les autres musulmans  
réalisent qu'il y'a des gens-là et se joigne à la prière. Mais en ce  
qui concerne la prière de « zuhr et d'Asr », cela n'était pas

né cessaire. Aujourd'hui que les mosquées sont éclairées et  
équipées des systèmes d'éclairage, cette tradition est restée et  
.demeurée jusqu'à présent

#### **La philosophie du voile des femmes dans la prière .544**

Les femmes devraient porter les habits les plus convenables face  
à Dieu et le Hijab est le plus convenable habit de la femme et en  
plus cela fait en sorte que les femmes n'oublient pas le hijab  
.dans d'autres situations

La quatrième attestation n'est permise ni dans le Azan, ni dans le Iqamah encore moins dans la prière. Au contraire, elle entraîne même l'annulation de la prière.

## **ACTIVITE SPORTIVE SAIN ET MALSAIN 184**

### **Jeu d'échecs .546**

Comme aujourd'hui le jeu d'échecs est reconnu comme une activité sportive et ne se représente pas comme un jeu de hasard, il n'y a pas à jouer à cela du moment où ne parle de .perdre ou de gagner de l'argent parié

### **Jeu de carte, billards et le trictrac .547**

Du moment où les jeux pareils ne sortent du cadre du pari, et sont reconnus par la max populaire d'une région comme une activité sportive et distrayante, il y'a un problème à jouer à cela .sans parler de perdre ou gagner de l'argent

### **Le boulingue .548**

Il n'y a pas de problème à jouer au boulingue tant qu'on ne parle .de parier, de gagner ou de perdre de l'argent

### **La gymnastique rythmique .549**

Tant qu'ils ne sont pas accompagnés de musiques futiles, et des .mouvements pareils à la danse, il n'y a pas de problème

### **Jeu de hasard, pari .550**

Les jeux de hasards sont interdits. Faire des paries n'est pas permet même entre même d'une famille. Sauf s'il s'agit des courses de chevaux et de tire à l'arc et c'est seulement entre les

compétiteurs que cela peut se produire. Les spectateurs et

d'autres personnes sont interdits de pari

### **Les prix des compétitions intellectuelles, sportives et .551**

autres

Tant qu'il n'y a pas de contrat, et que les promoteurs donnent

des cadeaux comme signe d'honneur et de fierté, il n'y a pas de

.problème

P: 184



## **ACTIVITE SPORTIVE SAIN ET MALSAIN 185**

### **Pronostiquer les résultats de rencontre de football .552**

Si on prend de l'argent, chez les participants, et qu'on prévoit  
,repartir les prix aux gagnants, sous condition de tirage au sort  
.  
.alors c'est interdit

### **Course a velo, course a moto, course a chevaux pour les .553**

femmes

Si c'est dans un cadre exclusivement réservé aux femmes, il n'y  
a pas de problème pourvu que cela ne soit pas source de perte  
.  
.ou de préjudice

P: 185

## ...LA PATRIE ET LES DISPOSITIONS CONCERNANT 186

### La patrie .554

On parle de patrie dans l'un des trois cas suivantes, la où on jeûne entièrement, la où on accomplit la prière sans réduction : et sans intention de séjourner dix jours

Avoir l'intention d'habiter longtemps cet endroit (1  
(comme un an ou plus)

Rester trois jours par semaine là-bas sur une période qui (2  
s'étend au moins sur deux ans

Décider de séjourner pour deux ans ou plus et rester là-bas (3  
au moins quatre mois (même si c'est de manière  
(éparpiller

### La patrie du père .555

La patrie du père ne compte pas comme la patrie du fils et il en est de même pour la patrie du mari (Quand on parle de patrie ici, on fait allusion à la résidence ou bercaïl). À moins que les trois cas suivants interviennent pour qu'on dise que c'est son bercaïl et qu'il peut par conséquent prié, observer le jeûne intégralement sans formuler l'intention de dix jours de séjour : seulement

Avoir l'intention de vivre là-bas très longtemps. (un an (1

.(ou plus

Y venir au moins trois jours par semaine pour une (2

.période s'étendant au moins sur deux ans

Décider de rester là-bas pendant trois ans ou plus et on (3

reste au moins quatre mois par an de manière

.éparpiller

P: 186

### **Aversion pratique .556**

Si quelqu'un prend la décision de revenir s'installer dans son bercaïl et y vivre de manière continue, mais après une longue période (cinq ans par exemple), il n'est pas encore pratiquement rentré, alors on parle de aversion pratique. Sa prière et son jeûne la-bas doit se faire avec diminution, à moins qu'il vive la bas .trois ou quatre mois la-bas de manière éparpiller

### **La prière et le jeûne dans le bercaïl précédent .557**

Chaque fois qu'on en a l'aversion, c'est-à-dire si on n'a pas ,l'intention de revenir-la-bas pour vivre de manière continue la prière et le jeûne observés la-bas doivent être diminués, à moins qu'on y aille de manière éparpiller, trois ou quatre mois .par an pour y rester

### **La prière de la femme dans le bercaïl précédent .558**

Si la femme décide de suivre son mari dans son lieu de résidence, et que le mari n'a pas l'intention d'aller dans la localité de sa femme vivre la-bas de manière continue, la prière de la femme dans sa localité précédente doit se faire de manière réduite. À moins qu'après le mariage, elle y va trois ou quatre .mois par an pour rester

### **Voyage multiple .559**

On parle de quelqu'un qui voyage trop dans l'un des quatre cas suivants et la prière et le jeûne en coup de route s'accomplissent

.avec intention intégrale

Qu'il fasse des va et vient pendant un mois chaque jour (1

.(même si on ne compte pas les vendredis)

Qu'il soit en train de faire des aller et retour cinq jours (2

.par semaine durant quarante-cinq jours

S'il fait des aller et retour trois jours par semaine (ou (3

douze jours par moins dans une période de deux mois

(ou plus

P: 187

Il fasse au moins trois jours de voyage par semaine dans (4  
une période d'au moins deux mois en moins de deux  
.ans

### **Les critères pour déterminer celui qui voyage trop .560**

Ce n'est pas important que le voyage porte sur une seule  
destination ou pour une seule raison. Le critère c'est la  
multiplicité des voyages. Par exemple, un jour on veut voyager  
pour le travail, un autre jour pour les études et le troisième jour  
pour rendre visite dans un même endroit ou à plusieurs endroits  
différents. On considérera toujours la personne comme celui qui  
voyage beaucoup. Ce qui fait que sa prière et son jeûne doivent  
.être accomplis intégralement

### **La prière et le jeûne des étudiants .561**

et des gens du genre  
Chaque fois qu'il a l'intention de rester longtemps quelque part  
(comme un an ou plus) ou d'être présent au moins trois jours)  
par semaine pour une période s'étendant sur deux ans, cet  
endroit pour lui sera considéré comme lieu de résidence et il n'a  
pas besoin de formuler l'intention de dix jours de séjour. Mais  
s'il ne reste pas là-bas et fait des va et vient là-bas au moins trois  
par semaine, pour une période s'étendant d'au moins deux

moins, sa prière et son jeûne dans cet endroit et cour de route  
doivent s'accomplir de manière intégrale

### **L'intention de séjourner dix jours dans un endroit .562**

Il n'y a pas de problème de formuler l'intention de séjourner dix  
jours dans deux endroits séparés par un intervalle de trois à  
quatre kilomètres, mais si cela va au-delà de quatre kilomètres  
jusqu'à 21.5 kilomètres (la limite du voyage islamique), il peut  
seulement par jour aller là-bas une ou deux heures et revenir  
pour ce genre de séjour qu'il ait formulé l'intention au départ)  
ou non, il n'y a aucune différence). À moins qu'après dix jours  
ou après avoir accompli une prière de quatre rakat, dans un

endroit où il peut parcourir quatre « farsakh » et revenir dans  
son lieu de sé jour, alors, il doit accomplir toutes ses prières de

.manière intégrale

P: 189



**Le « waqf » du point de vue islamique .563**

Le « waqf » est quelque chose d'appré ciable et fait partir du reste des bons oeuvres. Les imams infallibles (s.a.) é taient sensibles a la question du « waqf ». Mais les mauvais anté cé dent qui en tache les dons de « waqf » a notre é poque a fait en sorte que cela sorte de sa voie initiale et devient des objets qu'on achè te et on vend. Cela a un peu ôté la confiance chez certaines personnes. Nous espé rons qu'avec une bonne planification pour la pré servation des « waqf », et l'usage de ses revenus en fonction des intentions de son donateur, que les choses puissent s'arranger et que les gens retrouvent une confiance .totale a cette pratique

**« Le « waqf mouhatati .564**

Le waqf mouhatati » veut dire par exemple, on pré voit ou on » « pré pare un terrain pour enterrer les morts. Ce genre de « waqf .« est conforme et on le considè re comme le « waqf mouhatati

**« Changer la nature du « waqf .565**

Du moment où le « waqf » s'est concrét isé , il n'y a plus .possibilité de le changer, a moins qu'un impé ratif se pré sente

Par exemple, le donateur dans ces conditions ne tire aucun

aucune utilité pour les dépenses du « waqf », alors il peut le vendre et acheter un autre terrain dans un lieu convenable et .« en faire immédiatement un « waqf

**Changer le lieu du « waqf » dont on n'a pas besoin .566**

Si maintenant et à l'avenir, on n'a pas besoin d'utiliser cet endroit, selon l'intention du donateur (comme les entonnoirs d'eau à notre époque), on peut l'utiliser pour d'autres activités d'intérêt général. Et s'il n'y a pas la possibilité d'utiliser cet endroit, on peut le vendre et acheter une autre place et le .mettre à profit pour l'intérêt public

### **Changer les terrains donnés qu'on ne peut pas utiliser .567**

Si aujourd'hui et demain, ces terrains ne représentent aucune utilité, on peut le vendre et acheter une autre place appropriée puis en faire un « waqf » et l'exploiter exactement selon l'intention du donateur

### **« Changer les produits et les choses prévues pour le « waqf .568**

Si on ne peut plus s'en servir, ou alors si s'en servir fait en sorte que dans un avenir proche, cela ne serait plus utilisable ou alors un incident tragique intervient, on peut changer ce « waqf » en produit ou quelque chose de ce genre qu'on peut exploiter

### **Vendre les tombes prévues comme don .569**

Il n'est pas permis de vendre les tombes dans un cimetière offert comme don. Mais le responsable du cimetière peut prendre une maudite somme pour les dépenses de conservation et d'entretien du cimetière pour les visiteurs. Il peut prendre cet argent chez les parents des gens qui sont enterrés là-bas. Et si ce terrain n'a pas été offert en don comme cimetière, et si ça été offert comme endroit pour bâtir un mausolée d'un descendant des imams, il n'y a pas de problème à percevoir de l'argent pour le compte de ces descendants des imams enterrés là-bas. De toutes les manières, il faut observer la justice dans ce

.cas de figure

P: 191

## QUESTIONS DIVERSES

### L'étude de la philosophie .570

L'étude de la philosophie ne pose non seulement pas un problème pour ceux qui ont déjà la base solide de la foi et de la croyance dans le cœur, elle les aide à évoluer dans leur réflexion. Mais il faut apprendre la philosophie auprès d'un maître responsable et digne de confiance.

### Viabiliser une terre en friche .571

À l'époque du gouvernement islamique, la viabilisation d'une terre en friche non utilisée, doit se faire avec l'autorisation du gouvernement. On ne peut de manière personnelle se lever pour agir dans ce sens. Raison pour laquelle, les terrains qui ont été viabilisés à l'époque du gouvernement des tyrans appartiennent à leur propriétaire. Mais, les terrains qui ont été viabilisés secrètement sans autorisation de l'état à l'époque du gouvernement islamique, n'appartiennent pas à leur propriétaire, car les terrains en friche comptent parmi ce qu'on appelle les butins qui appartiennent aux biens de l'imam et tant que le représentant de l'imam est présent, on ne peut pas agir sans son autorisation.

### Utilisation de l'arme atomique .572

En ce qui concerne les guerres islamiques qui généralement ont un côté défensif, il est conseillé d'éviter de tourmenter ceux qui ne sont pas des militaires, plus particulièrement les enfants, les femmes, et même les animaux et les arbres. Et en ce qui concerne les soldats et les militaires, il faut éviter tout ce qui pourrait entraîner la dégradation de sa carrure et de sa présentation physique. Raison pour laquelle, il est interdit d'utiliser les bombes atomiques qui ont une capacité d'extermination massive, car cela est contraire à beaucoup de commandements islamiques.

### **La valeur des calendriers astrologiques .573**

Ceux qui préparent généralement ces calendriers sont des experts et ils sont particulièrement renseignés au sujet des questions religieuses et législatives tel que « la lune dans  
...l'aiguille

### **Récupérer un cadeau .574**

Si celui qui reçoit le cadeau appartient à la famille et la tribu de celui qui donne, il ne peut pas le récupérer à moins qu'il ait fixé une condition particulière au moment de donner le cadeau ou alors si le cadeau était conditionné par la continuation du mariage et les choses de ce genre et que cette condition ne s'est pas concrétisée entre temps. Mais si la personne n'appartient pas à votre famille, vous ne pouvez récupérer qu'exactly le cadeau existant non utilisé et qu'à la base on n'avait pas fixé une condition particulière en échange de la donation du cadeau

### **« Les messages de « salawat .575**

C'est bien de faire les « salawat » et le faire dans le but de voir son besoin s'exaucer est bien. Mais, il n'est pas obligé de respecter le contenu de ce genre de sms (par exemple, si on dit  
...qu'il faut absolument envoyer à quelqu'un d'autre

### **Interprétation des rêves .576**

Si ses propres rêves ont une bonne interprétation, il faut éviter  
de le raconter aux autres. Et il surtout retenir que le sommeil  
n'est pas une preuve légitime du point de vue islamique pour  
justifier quelque chose

### **La mendicité .577**

Tant qu'il n'y a pas besoin, c'est un acte interdit et il n'est pas  
permis d'utiliser l'argent obtenu par la mendicité . Voyager pour  
aller mendier est considéré comme un voyage interdit et tout  
argent qu'on a obtenu des gens on doit le restituer. Et si on ne



peut pas identifier ceux chez qui on prit ça, on doit le verser pour  
.les besogneux et les pauvres

### **Reponse de Salam par sms .578**

,Si celui qui adresse le Salam est très sérieux dans son message  
.alors on doit répondre

### **Etre présent dans les pays islamique et combattre avec .579**

leurs ennemis

C'est quelque chose qui demande une planification précise  
experte, vu la situation du monde et de la sous-région. Du

moment où les conditions s'imposent, les responsables

,l'annonceront, mais on peut assister ce pays financièrement

politiquement et de la parole ou le fait de jouer les

.intermédiaires

### **Le suicide .580**

Le suicide fait partir des péchés graves et sévèrement punit dans

l'au-delà. Un croyant ne pense jamais à ce genre de chose et

.penser à ça est une preuve de faiblesse de foi

### **Le dirham .581**

Un dirham est équivalent à 2.5g d'argent. Raison laquelle, pour

avoir le prix exact, il faut consulter les vendeurs de ce genre de

.matière

Un dinar est équivalent à un « miskal » islamique, ce qui fait un peu près 3.4g d'or. Pour connaître les prix exacts, il faut consulter les vendeurs de ce genre de matière.

**Qui est un martyr .583**

Le martyr est quelque chose de particulier dans la législation islamique. Il s'agit de celui qui meurt au champ de combat pour la cause de l'islam. Mais tous ceux qui sont assassinés dans l'accomplissement du devoir divin sont considérés comme

martyr au sens général du terme et ils ont les récompenses

.réservés aux martyrs

#### **Mettre la main et dépenser de l'argent de la caisse de .584**

charité

Si ce fond de charité n'appartient pas à une institution particulière, ou alors si on vous donne l'autorisation de mettre la main dans cette caisse alors, on met sa main dedans pour .en dépenser

#### **Les ustensiles en or-argent .585**

Si on détermine qu'il s'agit de l'argent, on ne peut pas s'en servir .sauf en cas de nécessité

#### **(Le « Aqiqa » (sacrifice pour le baptême de l'enfant .586**

.C'est recommandation insistante pour ceux qui ont les moyens

La distribution de ça, quel que soit la forme ne présente aucun

problème même comme dans certains hadith, il est écrit qu'il

faut faire une sorte de sauce de bouillon de viande avec et il est

.mieux que le père et la mère ne mangent pas de cette viande

.Quant à enterrer les os, il n'y a pas de preuve claire à ce sujet

#### **Action kamikaze .587**

Si c'est l'unique moyen de défendre l'islam, les pays islamique

et préserver la vie des musulmans (s'il n'existe aucun autre

moyen) il est permis de poser ce genre d'acte au milieu des militaires ennemis essentiellement par nécessité absolue et juste de manière cibler

**Aider les mendiants dont on ne sait vraiment pas s'il .588**

mérite

Il n'y a pas de problème à cela, mais il vaut mieux que l'homme donne son aumône à ceux qui en ont besoin ou aux institutions fiables prévues pour cela et qui dé pensent correctement les choses qu'ils perçoivent comme aumône

P: 195

### **Les adages populaires .589**

Si les adages et les petites anecdotes populaires ne soient pas du genre qu'on peut dé ranger quelqu'un ou violer la dignité de ce peuple, il n'y a pas de problème

### **Celui qui doit percevoir l'allocation familiale .590**

C'est celui qui est chargé de faire les dépenses des choses telles que l'eau, le gaz, l'électricité et autre qui doit percevoir l'allocation familiale

### **Donner le nom de « Illaha » aux filles « Rahman ou .591**

Rahim » au garçon

En ce qui concerne le nom « illaha », il faut changer, mais pour Rahman et Rahim » il n'y a pas de problème. Mais il vaut mieux »  
« donner le nom de « Abdu Rahman et Abdu Rahim

### **Responsabilité des étudiants en religion .592**

Les étudiants dans les séminaires islamiques sont tenus de bien étudier, de bien procéder à l'étude en groupe, échanger des études et à côté des études qu'ils s'intéressent à la lecture des livres sur la croyance, les commentaires et les livres sur la jurisprudence islamique. Qu'ils se lancent dans la propagation de la religion en fonction de ses capacités et avec les actes et qu'ils fassent en sorte que les gens aient une bonne opinion de la









مرکز تحقیقات رایانگی

اصفهان

# گامی

WWW



برای داشتن کتابخانه های تخصصی  
دیگر به سایت این مرکز به نشانی

**[www.Ghaemiyeh.com](http://www.Ghaemiyeh.com)**

[www.Ghaemiyeh.net](http://www.Ghaemiyeh.net)

[www.Ghaemiyeh.org](http://www.Ghaemiyeh.org)

[www.Ghaemiyeh.ir](http://www.Ghaemiyeh.ir)

مراجعه و برای سفارش با ما تماس بگیرید.

۰۹۱۳ ۲۰۰۰ ۱۰۹

